

Apropos



AVRIL • MAI • JUIN 2023 | 102



Le «moteur» franco-allemand



LA RÉDACTRICE EN CHEF | MONIQUE THÉÂTRE

Née à Bruxelles. Entre à la Commission en 1981 au SCIC, ensuite DG II, puis DG XXII. En 1991, détachée de la DG Administration pour diriger le secrétariat international de l'AIACE. S'occupe notamment de la rédaction de « Vox ». En 2004, réintègre l'administration au sein des services sociaux, en charge des pensionnés. Devient ensuite chef du nouveau secteur « Support social et Relations avec les anciens ». Lance l'Info Senior et l'Initiative Active senior (valorisation de l'expertise). Pensionnée depuis 2018. Membre du Conseil d'administration de la section Belgique depuis mars 2020. Aime le piano, les soirées entre amis et la Lettonie, terre natale de sa mère.



JÜRGEN ERDMENGER

Né à Hambourg. Juriste, d'abord fonctionnaire fédéral allemand. Intègre la Commission européenne en 1973. Directeur à la DG Transport, participation au développement de la politique commune de transport (route, rail, navigation aérienne, navigation maritime et fluviale) en particulier sous les Commissaires Van Miert et Kinnock. Après la pension en 1998, conseiller (questions européennes) d'ONGs dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'agriculture. Participation aux activités de la Chapelle de la Résurrection, de l'Eglise protestante de langue allemande ainsi que de la Société anthroposophique. Aime son épouse, ses filles, l'art, la musique et la poésie.



GABRIELLE CLOTUCHE

Belge, née à Vielsalm. Mathématicienne, ancien directeur général de la sécurité sociale en Belgique. Représente la Belgique à la Commission, au Conseil de l'Europe et à l'OCDE et mène de nombreuses négociations avec la Turquie, le Chili, la Norvège, les Philippines, l'Algérie. Rejoint la Commission en 1997 (DGV), directeur en charge de l'action et de la politique sociale puis, à Eurostat, directeur des statistiques sociales. Détachée à la Confédération européenne des syndicats, adjointe au secrétaire général John Monks. Retraitée depuis 2011. Présidente du Conseil d'administration du Service de santé mentale DIEDA à Molenbeek. Maître de conférence émérite (20 ans) chargée de cours « Politiques sociales en Europe » à l'Institut du travail de l'UCLouvain.



DANIEL GUGGENBÜHL

Originaire de Strasbourg. Études de sciences politiques et de lettres. A fait l'essentiel de sa carrière aux Relations extérieures de la Commission : relations multilatérales, Chine, pays d'Europe centrale et orientale. Président de la Section Belgique de l'AIACE de 2005 à 2008. A lancé l'Écrin dans sa version précédente avec Jean-Bernard Quicheron en 2005. Aime la littérature, la musique et les débats politiques. A écrit plusieurs romans. Contribue aussi au périodique de l'AIACE Allemagne et à celui du Cercle littéraire de l'UE. Aime observer l'entrée de ses petits-enfants dans la vie réelle.



ROBERT COX

Né à Londres. Études en sciences économiques, politiques, langues et civilisations germaniques et slaves à Cambridge et au Collège d'Europe (Bruges). Débute comme journaliste à Londres (The Economist). En 1968, intègre le Groupe du Porte-parole de la Commission, en 1973, le Cabinet Thomson (politique régionale), puis la DG Développement (VIII). Chef de la Représentation de la Commission à Ankara. Rentre en 1983 à Bruxelles comme chef de division à la DG Information (X). A l'éclatement de la guerre civile en Yougoslavie, rejoint la EC Monitoring Mission (ECMM) à Zagreb. En 1993, adjoint du directeur à ECHO. Retraite en 2000. Peint, dessine, écrit, étudie l'histoire et la politique.



JEAN-FRANÇOIS DREVET

Né à Presles (Val d'Oise). École normale supérieure, agrégation de géographie. Coopérant en Afrique sub-saharienne (Kivu, Côte d'Ivoire), puis au Moyen-Orient. Chargé des fonds structurels européens à la DATAR (Délégation à l'Aménagement du territoire et à l'Action régionale), puis fonctionnaire à la DG REGIO à partir de 1989 (programme de prospective Europe 2000, puis préparation au grand élargissement de 2004). Pensionné depuis 2005, travaille comme expert indépendant sur les problèmes de voisinage. Depuis 2007, tient une chronique européenne dans la revue Futuribles ; a publié plusieurs livres sur des thèmes européens (politique régionale, élargissement de 2004, problème de Chypre).



PHILIPPE LOIR

Né à Paris. Licence en droit et Sciences-Po. Cie pétrolière Algérie Sahara 1958-1962. Entré à Euratom en 1962, administrateur principal en 1967 puis DG Énergie de 1970 à 1984, assistant du DG. En 1985 à la DG Administration chargé des relations avec le personnel statutaire puis avec les Ecoles européennes, simultanément rédacteur en chef du Courrier du personnel de 1986 à 1992. Chef de division à la DG Information, chargé entre autres des visites. Pensionné depuis 1995. Elu au Conseil d'administration de l'AIACE Belgique en 2005, vice-président de 2014 à 2017 et ancien responsable de l'action sociale.



RENAUD DENUIT

Né à Bruxelles en 1950, marié, trois fils. Écrivain : une vingtaine de titres publiés relevant de divers genres littéraires. Docteur en philosophie, outre quelques masters (UCL). Journaliste politique pour la RTBF et la presse écrite (1973-1985). Administrateur à la Commission européenne (1985-2012). Conseiller communal d'Etterbeek (1988-1994). Professeur invité à l'UCL (1997-2012), à l'Université Saint-Louis Bruxelles (2012-2018) et à l'ICHEC-Brussels Management School (2010-2016). Vice-président de l'Association des Écrivains belges (2014-2016). Actuellement : éditorialiste de l'Agence Europe, professeur invité à l'Université de Lille et conférencier pour le Collège Belgique de l'Académie Royale.

SOMMAIRE

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE | HET WOORD VAN DE VOORZITSTER

- La fracture numérique ou la tentation du découragement (*à laquelle il ne faut pas céder*) *Raffaella Longoni* 4
De digitale breuklijn of: dansen met zwakke knieën (*maar niet door de knieën gaan!*) 5

LE BILLET DE LA RÉDAC' CHEFFE

- Du pain sur la planche . . . *Monique Théâtre* 6

VIE DE LA SECTION

- Le nouveau CA au travail *Monique Théâtre* 7
Secrétariat de l'Aiace Section Belgique 7
Bienvenue à nos nouveaux membres! Welcome to our new members!
Welkom aan onze nieuwe leden! 8
Un thé littéraire pas comme les autres *Raffaella Longoni* 9
Une croisière en Andalousie *Philippe Loir* 10

EUROPE

- Le partenariat France-Allemagne - Le Traité de l'Élysée a soixante ans *J. Erdmenger/D. Guggenbühl* 12
Die Partnerschaft Frankreich-Deutschland - Sechzig Jahre Elysée-Vertrag *J. Erdmenger/D. Guggenbühl* 15
Les bonnes intentions du «moteur franco-allemand» *Jean-Guy Giraud* 18
Meilleurs ennemis | France & Allemagne de Günter Mücklich *Daniel Guggenbühl* 19
Des composantes méconnues de la politique étrangère européenne *Jean-François Drevet* 20
Brexit - quo vadis Britannia? *Robert Cox* 23
Les frontières introuvables de l'Union européenne *Jean-François Drevet* 26
Russia's historical trap *Robert Cox* 28
Balkans occidentaux, quel avenir? *Daniel Guggenbühl* 30

INSTITUTIONS

- Mysteries of Europe's Democracy Mandate *David Heilbron Price* 32
En cas de dépendance *Cindy Strazzella* 34

SOCIÉTÉ

- La guerre de l'eau aura-t-elle lieu? *Jean-François Hulot* 35
E-démocratie, de quoi s'agit-il? *Gianfranco Vilella* 38
Droits des patients et digitalisation des données médicales *Gabrielle Clotuche* 40
Ne payez pas de cotisations sociales aux États membres *Jacques Buekenhoudt* 42
Secondes résidences en France: obligation déclarative avant le 30 juin 2023! *Jacques Buekenhoudt* 43

PORTRAIT

- Un destin européen: Renée van Hoof-Haferkamp *Philippe Loir* 44
Anne-Marie Lits et Martine Platteau-Guillaume, animatrices de Teams After EC *Miriam Tessens* 46

CULTURE

- Ostende et Ensor *Monique Théâtre* 48
La fascinante histoire des Galeries Saint-Hubert *Miriam Tessens* 50

ALBUM SOUVENIR

- Il y a 42 ans, la rue Van Maerlant *Jonny Deneve* 52

APPEL À CONTRIBUTIONS

LES ANCIENS PUBLIENT

- L'Europa è il futuro di Antonio Svaldi *Valerio Convertini* 53

LU POUR VOUS

- Monde d'hier, monde de demain de Caroline de Gruyter *Gabrielle Clotuche* 54

TRIBUNE LIBRE

- Comprendre la Chine *Emiliano Fossati* 55
Avec le temps . . . *Donato Mastropietro* 58
Billet d'humeur, qui se voudrait d'humour | Peut-on vivre sans Tintin? *Michel Foucault* 59

IN MEMORIAM

- Yvette Noterman-Dierickx (1943-2023) *Denise Lerat* 59

NOUS ONT QUITTÉS



La fracture numérique ou la tentation du découragement (à laquelle il ne faut pas céder)

À l'aube de ce nouveau mandat, je tiens à remercier ceux et celles qui m'ont fait confiance lors des élections ainsi que ceux et celles qui ont envoyé des messages d'encouragement après la communication des résultats de la réunion constitutive du nouveau Conseil d'administration.

Je me tourne vers l'avenir en commençant par une nouveauté et non la moindre: le bulletin Écrin, devenu « Apropos ». Vous trouverez dans ce numéro 102 une série d'articles dont le Comité de rédaction peut être fier. Tous sont intéressants mais deux ont attiré immédiatement mon regard : celui de Giancarlo Vilella « E-democracy, de quoi s'agit-il ? » - sujet sur lequel notre collègue nous avait donné une excellente conférence le 27 février dernier - et celui de Gabrielle Clotuche « Droits des patients et digitalisation ». Les domaines concernés par cette déferlante révolution sociétale que constitue la numérisation touchent au cœur même de notre vie de retraités et de citoyens : le droit des patients d'une part et les conséquences des nouvelles technologies sur le fonctionnement

de la démocratie d'autre part. En bref, notre santé et notre participation active à la société. Vaste programme.

La digitalisation est inéluctable, efficace, pluridisciplinaire, résolulement d'avenir, certes, mais ce sont justement ces caractéristiques qui la rendent inquiétante aux yeux de ceux qui éprouvent des difficultés à suivre cette envoûtante danse frénétique du « tout électronique ». Et c'est sur eux que pèse le danger d'une fracture numérique. Mais quel serait le rôle de l'AIACE Belgique face à ce problème ? Comme toujours, d'aider nos membres tentés par le découragement parce que cette danse va à un rythme qu'ils ne peuvent pas ou plus suivre. Et comment ? En leur apprenant - avec des spécialistes - à danser à un rythme plus doux. S'opposer à la digitalisation serait comme un baroud d'honneur dont on sortirait inévitablement perdants et le souvenir qui en resterait ne serait pas celui du courage engagé mais celui de l'échec constaté.

C'est bien dans cette optique que, lors de notre dernière Assemblée générale,

nous avons proposé au PMO de la Commission de fonder une sorte de « joint venture » avec la section Belgique de l'AIACE pour offrir aux retraités une formation ciblée et respectueuse (donc pas précipitée !) en matière de digitalisation, sans que cela n'aboutisse à supprimer la possibilité du recours à nos chers documents papiers. Il s'agit d'opter pour une approche sérieuse des différentes attentes - légitimes - de nos anciens, ceux qui souhaitent « apprivoiser » la digitalisation et ... les autres. En effet, rien ne peut réussir avec un passage en force, dans aucun domaine, même si la capacité d'adaptation est la clé de survie des résistants, qui ne sont pas nécessairement les plus forts.

C'est un beau et grand défi que j'aimerais relever dans les prochaines trois années. Si je suis raisonnablement inquiète, je sais en revanche que je ne suis pas seule face à ce défi, car l'équipe du CA est composite, certes, mais solidaire et prête à ce « tour de valse ».

Raffaella Longoni

Éditeur responsable

Raffaella Longoni

Rédactrice en chef

Monique Théâtre
monique.theatre@gmail.com

Comité de rédaction

Gabrielle Clotuche
Robert Cox
Renaud Denuit
Jean-François Drevet
Jürgen Erdmenger

Daniel Guggenbühl

Philippe Loir

Designer graphique

Frédérique Guiot

Impression et expédition

OIB - Commission européenne

Dépôt Bibliothèque Royale de Belgique

ISSN 1783 - 5410

Les textes n'engagent que leurs auteurs
et non l'AIACE ni la Commission européenne

Association Internationale des Anciens de l'Union européenne Section Belgique

VM-18 03/58 • B-1049 Bruxelles
Tél : +32(0)2 295 38 42

E-mail : aiace-be@ec.europa.eu
www.aiace-be.eu

IBAN : BE68 2100 3777 0034

BIC : GEBABEBB

N° d'entreprise : 0450733759

De digitale breuklijn of : dansen met zwakke knieën (maar niet door de knieën gaan !)

Bij de frisse aanvang van dit nieuwe mandaat dank ik allen die bij de verkiezingen hun vertrouwen in mij hebben gesteld, alsmede allen die na bekendmaking van de uitkomsten van de vergadering waarin de nieuwe Raad van beheer werd ingesteld, bemoedigende woorden hebben gestuurd.

Ik richt mij naar de toekomst door te beginnen met een nieuwigheid, en niet de minste, namelijk ons blad 'L'Écrin' dat nu als 'Apropos' verder gaat. In dit nummer 102 treft u een reeks artikelen aan waar de redactie trots op kan zijn. Alle artikelen zijn interessant, maar twee trokken meteen mijn aandacht : dat van Giancarlo Vilella « E-democracy, de quoi s'agit-il ? », een thema waar onze collega ons onlangs op 27 februari een uitmuntende voordracht over heeft geboden, en het artikel van Gabrielle Clotuche, genaamd « Droitsdespatientsetdigitalisation ». De stormachtige maatschappelijke omwentelingen door digitalisering raken ons leven als gepensioneerden en als burgers frontaal : onze rechten als patiënten enerzijds en de gevolgen van de nieuwe technologieën voor de werking van de democratie anderzijds. Kortom, onze gezondheid en onze actieve deelneming aan de samenleving. Een heel programma.

Digitalisering is onvermijdelijk, is efficiënt, pluridisciplinair, toekomst gefocust ook, maar juist daardoor verontrustend in de ogen van degenen die het moeilijk hebben deze

onweerstaanbare razende dansbeweging van « alles wordt elektronisch » te volgen. En juist die mensen dreigen dol te draaien. Wat moet hierbij de rol van de AIACE-België zijn ? Zoals altijd al, door de leden te helpen die dreigen door de knieën te gaan omdat deze dans in een tempo gaat dat zij niet of niet meer kunnen volgen. Hoe dan wel ? door hun met hulp van ervaren krachten te leren in kalmer tempo mee te bewegen. Zich tegen de digitalisering op te stellen is als manhaftig het laatste gevecht aan te gaan waar men onvermijdelijk als verliezer zal uitkomen, waarbij niet de getoonde moed herinnerd zal worden maar wel de klare nederlaag.

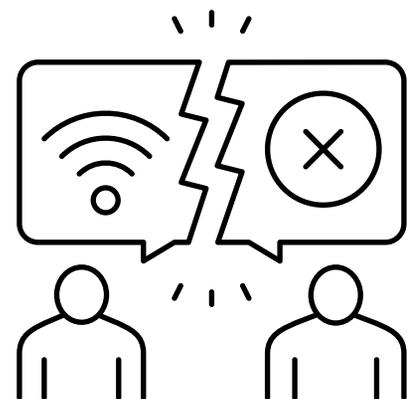
Aldus hebben wij bij gelegenheid van onze laatste Algemene Vergadering aan het PMO van de Commissie voorgesteld met de afdeling België van de AIACE een soort « *joint venture* » in te stellen om de gepensioneerden gerichte en geduldige opleiding in het digitale te bieden (niet hals over kop dus), zonder dat het gebruikmaken van papier als vertrouwde mogelijkheid dan wordt weggenomen. Een keuze dus voor een serieuze benadering van de verschillende - gerechtvaardigde - verwachtingen van onze leden, van hen die de digitalisering willen omarmen en die van de ... anderen. Het zal niet helpen de zaken door te duwen, op geen enkel vlak, ook al is aanpassingsvermogen de sleutel tot overleving van de tegenkanters die ook niet per se de sterksten zijn.



© AIACE.BE

Dit is een van de uitdagingen die ik de komende drie jaar wil aangaan. Ik weet wel dat er reden tot bezorgdheid is, maar ik besef ook dat ik niet alleen voor deze opgave sta, omdat de ploeg van de Raad van beheer samengesteld, maar solidair is en bereid tot deze « digitale wals ».

Raffaella Longoni
Traduction : Jaap Geenen



Du pain sur la planche . . .

par Monique Théâtre

Le nom d'un magazine est un aspect essentiel de sa marque et de son identité. Il se doit d'être attrayant, explicite, compréhensible pour trouver un écho auprès de son lectorat. La décision du nouveau nom « Apropos » a visiblement fait mouche et séduit nos membres au regard des nombreux messages de félicitations et d'encouragements que nous avons reçus. Mais cela ne suffit pas. Il doit se doter d'une stratégie solide pour s'assurer que le nom s'aligne sur sa vision éditoriale. Et cette vision évolue au fil du temps et des événements qui le jalonnent.

En tant que bulletin de liaison de la plus importante - en nombre - des sections de l'AIACE, la première mission d'Apropos est de rendre compte de la vie interne de la section et des actions qui y sont mises en œuvre. Le nouveau Conseil d'administration qui vient d'être élu fixera prochainement ses domaines de responsabilités qui sont multiples. Assister les collègues en difficulté ou en situation de deuil, visiter les maisons de repos, suivre l'évolution des « gros » dossiers en cours à la Commission comme la méthode d'adaptation des pensions ou les DGE de l'assurance maladie, mettre en place des supports juridiques, informatiques ou autres, tenir la comptabilité et la liste des membres, gérer le site web, tout ceci en faisant la part belle aux activités de loisirs et aux événements conviviaux, il y aura certes du pain sur la planche.

Mais le rôle d'Apropos est également de traiter de sujets d'intérêt européen, que ce soit dans les domaines politiques, économiques, sociétaux, etc. et ceux-ci ne manquent pas. La déclaration franco-allemande faite récemment dans le cadre de l'anniversaire du Traité de l'Élysée nous rappelle l'importance majeure du partenariat entre ces deux pays parmi

les plus influents d'Europe. Ce véritable « moteur » qui perdure depuis 60 ans est devenu la pierre angulaire de l'unité européenne et son rôle reste crucial pour assurer la stabilité au sein de l'UE. Aujourd'hui, alors que l'Europe est confrontée à de nouveaux défis, la poursuite de la coopération et du leadership de la France et de l'Allemagne sera cruciale, mais l'engagement et la participation de tous les États membres de l'UE le seront tout autant.

Dans la presse britannique, la question du Brexit continue de faire la une. Le processus complexe et controversé de la détermination de la relation future entre le Royaume-Uni et l'UE fait débat. Ceci pourrait avoir un impact sur la vie de millions de personnes des deux côtés de la Manche. Le manque d'accès à l'eau potable est un autre problème qui retient de plus en plus l'attention des médias. De nombreuses personnes dans le monde, en particulier dans les pays en développement, n'ont pas accès à des sources d'eau potable sûres et fiables. Les médias ont un rôle important à jouer dans la sensibilisation à ce problème et dans l'encouragement à prendre des mesures pour y remédier.

L'Europe ne constituant pas le sujet de prédilection des médias traditionnels, Apropos peut, à son niveau, jouer un rôle pour tenir ses lectrices et lecteurs informés de ces questions et autres sujets importants. Et plus particulièrement, en mettant en avant le rôle des Institutions européennes au sein desquelles nous avons travaillé et leur responsabilité dans la mise en place de politiques d'intégration visant à construire une Europe plus forte. Là aussi il y aura du pain sur la planche. ■

Félicitations,
très bonne idée
que ce changement
de nom !

Apropos n'est
plus un simple
bulletin,
c'est devenu un vrai
« magazine » !

Bravo pour le n° 101
de notre bulletin
de liaison intitulé Apropos.
Non seulement ce titre
lui va très bien,
mais sa présentation
est colorée et aérée.
On a envie de le lire.

Congratulations
on the new edition,
now called Apropos.
Its common use as
a term opens the
perspective to many
other languages.

Bravo pour cette
nouvelle et rafraî-
chissante version du
Bulletin de l'AIACE à
tous ceux qui
l'ont conçue !



▲ Manquent Dominique Dedeken et Christel Schilliger-Musset

Le nouveau CA au travail

Suite aux élections dont les résultats ont été proclamés lors de l'Assemblée générale du 3 mars dernier, une réunion s'est déroulée le 23 mars en vue de constituer le nouveau Conseil d'administration de l'AIACE Belgique pour une période de trois ans (mars 2023 - mars 2026).

Présidente

Raffaella Longoni

Vice-présidentes

Nadine Wraith
Christel Schilliger-Musset

Secrétaire général

Félix Geradon

Trésorier

-

Trésorier adjoint

Gilbert Lybaert

Membres

Pierre Blanchard
Hélène Chelmiss
Dominique Dedeken
Nicole Hankart
Alan Hick
Brigitte Pretzenbacher
Monique Théâtre
Johannes Thuy
Eliane Van Tilborg

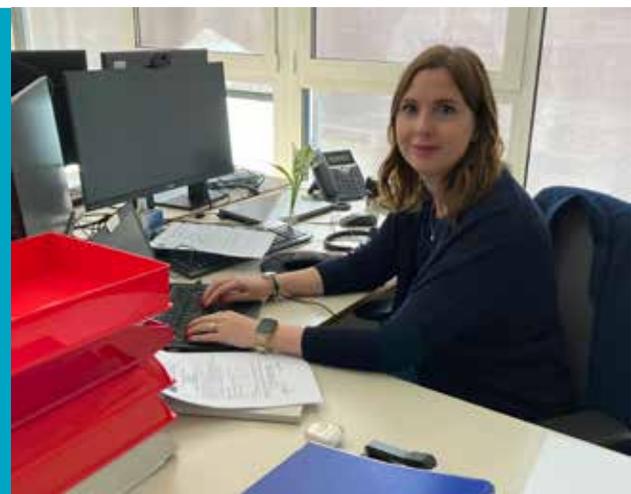
SECRETARIAT DE L'AIACE SECTION BELGIQUE

Julie Tomaselli assure la permanence au secrétariat les mardis et vendredis de 9h30 à 12h00.

Les lundis, mercredis et jeudis, la permanence est assurée par des bénévoles de 10h00 à 12h00.

Le secrétariat est également joignable par téléphone tous les matins entre 9h30 et 12h00.

Rue Van Maerlant, 18 - 03/58
B-1049 Bruxelles
Tél. 02 295 38 42
aiace-be@ec.europa.eu



Bienvenue à nos **nouveaux membres** ! Welcome to our **new members** ! Welkom aan onze **nieuwe leden** !

ACKERMAN-MULLER Ariane
ANDRE Catherine
ANDRES MALDONADO Victor
ARICKX Véronique
AUGUSTIN Isabelle
AZPIRI LEJARDI Maria D.
BACKLUND Tomas
BARTON-RAMOND Paule
BASTOS Cesaltina
BEECKMANS Pascale
BERG Andrea
BREGIANNOU Eleni
BREGY Michèle
CARDON Guillermo Hugo
COLLONNIER-RICHAUDEAU Martine
CORNELIS Ann
COSSE-SIMON Isabelle
D'ANIELLO Cesira
DE HENAU Catherine Régine
DE WOLF Anne Marie
DECKERS Catherine
DELBROEK Beatrijs
DELGADO Christine
DELGINIESSE Christine
DEPREST Monique
DEZEURE Freddy
DI MEO Marina
DIANA Olivier
DITTMANN Bettina
DOPS Antonius
ECCLES Catherine
EVRAETS Pascal
FARINA Ignazio
FERNANDEZ de LANDA Rosa Maria

FIEVEZ Jean-François
FOCKEHEY Jacqueline
GARIAZZO Chiara
GEORGIADIS Lazaros
GILLET Denis
GILLISJANS Eric
GISMONDI Daria
GOETHALS Anne
GOUNEVA Nadka
GUEUGNON Marguerite
GUFFENS Yvette
GUILLAUME Hilde
GUILLET Louis Noël
HAKKARAINEN Leena
HARDY Chantal
HERMES Andrea
HUSCHEN Ulrich
HUYGEN Catherine
IAROSSO Daniel
IDE Anne
JODAR PEREZ Isabel
JOHANSSON Martin
JOHNSTON Mark
KAMINARA Androulla
KITRIMI Efstathia
KRAMER Hermes
LABEAU Joël
LEACY Fiona
LEENAARS Adriana
LEIBROCK Gerhard
LINCOLN Jonathan
LIZEN Jean-Paul
LOBELLE Martine
LOPEZ CASAL Fernando
LUDER GOMES DA COSTA Isabel
MAIA Luis
MANSU Chantal
MARANI Diego
MARQUES DA SILVA Joaquim
MARQUES DA SILVA Jose Humberto
MARTINI Marco
MCLAUGHLIN Rosemary
MEZARD Nadine
MICHEZ Marie-France
MUELLER Wolfgang
MUNCH Jens A.

NALBANTI Kariofilli
NIGRI Luigi
ODUL Pascal
OLLIER Gilles
ORY Carole
PAPADIMITRIOU Loukia
PEIRS Katrien
PENCH Lucio
POLLFORT Raymond
PORCASI Antonella
PRISTA Luisa
QUINTELA GONCALVES Maria José
RAYMAKERS Barbara
REY Valérie
ROOSE Marie Claire
ROWAN Linda
SANTASUSANA PORTELLA Gemma
SANTOS Paulo José
SCHAIRSEE Daniel
SCHLAGENHAUF Claudia
SCHLOESSLEN Pascal
SOAVE Piero
SODERLUND MERILA Gun
SOTGIA Stefano
SPANOUDIS Evangelos
SPRONCK Dominique
STOLL VOLBEL Ingetraud
SYKOPOULOS Christina
TINDALL-TABEY Pascale
TORRENT PUJOL Montserrat
TOZZI Andrea
VALE DE ALMEIDA Joao
VAN ANDERLECHT Chantal
VAN DURME Danny
VAN GUCHT Pierre
VAN POUCKE Bernard
VAN TRIEL Philippe
VAN VAERENBERGH Annemie
VANHEUKELEN Marc
VERGALLO Anna Maria
VIGNERON Dominique
VILLAIN Marie-José
WALKER David John
WEJCHERT Jakob
WOLF Michel
YACOUMI Christianna

Bon anniversaire

à **Francine Delahaut**

qui a fêté ses 100 ans le 17 mars dernier. Fidèle à la tradition, la section Belgique lui a fait parvenir un bouquet de fleurs à cette occasion.

Un thé littéraire pas comme les autres

par Raffaella Longoni,
présidente de l'AIACE Belgique

Corrado. La montée de l'axe fasciste y est également parfaitement tracée, entre autres à travers les rencontres secrètes ou mondaines de la diplomatie italo-allemande.

Ce témoignage unique et intime sur la Seconde Guerre mondiale remet en question certaines idées préconçues et se révèle d'autant plus intéressant que le père de notre collègue était Italien et résistant au régime mussolinien. L'orateur arrive à affirmer que, au moins au tout début, le dictateur Mussolini était opposé à la guerre, avant l'innommable dérive de son parcours sanglant et tragique pour l'Italie. Un frémissement parcourt la salle. On sait d'où il provient : ce sont les Italiens présents, secoués par cette affirmation qui, aussi historiquement correcte qu'elle pourrait être, n'en reste pas moins déconcertante. J'avoue que je partage ce frémissement. Mais la recherche de la vérité pour Corrado est à ce prix, et il ne se laisse pas démonter, au contraire, on aperçoit une lueur d'autosatisfaction amusée dans les yeux de cet écrivain et historien hors pair.

Les questions fusent à la fin de la présentation et l'atmosphère de la salle, où s'agglutinent 96 personnes, est plus animée que jamais. Oui, c'est sans contester un thé littéraire pas comme les autres pour un ouvrage passionnant, ancré dans l'histoire mais libre de toute contrainte « politiquement correcte » et certainement hors des sentiers battus. Fascinant et décoiffant à souhait. Merci Corrado. ■



© AIACE.BE

Présentation du livre « **Prisonniers de sang** » écrit par **Corrado Pirzio Biroli** lors du **thé littéraire** du 6 mars 2023 au Centre sportif de Woluwe par Raffaella Longoni, présidente de l'AIACE Belgique

Traduit de l'original italien « *Tenacia di una grande famiglia europea nella politica hitleriana e fascista (1919-1945)* » et riche d'une introduction de Romano Prodi, cette œuvre est une synthèse parfaite entre analyse, récit historique et souvenirs personnels. S'il fallait un sous-titre à cet ouvrage, j'opterais pour « *Biographie d'une enfance au cœur de l'Histoire* », bien entendu celle de la Seconde Guerre mondiale.

Notre collègue Corrado Pirzio Biroli est le petit-fils de Ulrich von Hassell, l'ambassadeur d'Allemagne à Rome (1932-1938), opposé au régime nazi et proche de Mussolini avec lequel il essaya, en vain, d'éviter la guerre. Von Hassel fut exécuté par pendaison le 20 juillet 1944 suite à l'échec de l'assassinat de Hitler. La mère, le frère et l'auteur lui-même devinrent de 1944

à 1945 des « prisonniers de sang » des SS ; la mère déplacée à travers cinq camps de concentration et les enfants internés, sous un faux nom, dans un orphelinat de rééducation nazi. Corrado a alors un peu moins que 4 ans.

Cet essai historique s'ouvre sur un développement détaillé de la situation politique des années 30 et les raisons de la militarisation de l'Allemagne, avec une description des différents événements et erreurs stratégiques commis de part et d'autre concernant la guerre, l'opposition allemande - qui préconisait une Fédération européenne - et l'après-guerre. La présentation de l'œuvre lors de ce thé littéraire est interactive. Elle s'égrène à travers un jeu de questions-réponses autour de trois axes essentiels : l'importance et la diversité de l'opposition au régime nazi en Allemagne, incontestablement méconnue, le poids de la psychologie pathologique qui a guidé les comportements des protagonistes en temps de guerre comme en temps de paix - sont cités des psychologues comme Eric Fromm, Ellen Langer, Luigi Zoja -, et la biographie et les souvenirs poignants de l'enfant

Une croisière en



© AIACE.BE

Le 9 mars 2023, cinquante-six membres de l'AIACE Belgique se sont installés à Séville pour une croisière de sept jours dans les cabines confortables de « La belle de Cadix », beau navire de « CroisiEurope ».

Le Guadalquivir n'étant navigable que sur neuf kilomètres, « La belle de Cadix » sera d'abord un hôtel flottant très agréable avec une restauration de qualité matin, midi et soir. Ce sera aussi la base de départ pour des excursions dans le pays. Le nombre et la richesse historique et artistique des villes et monuments d'Andalousie étant illimités, il a fallu faire des choix. D'abord les sites pouvant être visités à pied en débarquant simplement du bateau comme à Séville et à Cadix et ceux qui pouvaient être atteints après deux ou trois heures de route en autocar, Cordoue, Grenade et le monastère de La Rábida sur la Méditerranée.

Quelles impressions subjectives subsistent après tant de merveilles visitées parfois un peu rapidement ? Dans la cathédrale mosquée de Cordoue, c'est un sentiment d'extrême harmonie qui nous a saisis lorsque nous avons pénétré dans l'immense forêt de colonnes de marbre qui portent élégamment un enche-

vêtement d'arches de pierres blanches et de briques rouges se soutenant mutuellement, apparemment sans efforts depuis les 8^{ème} et 9^{ème} siècles. En son milieu, les architectes des rois catholiques ont soigneusement découpé un grand rectangle pour y insérer proprement une cathédrale baroque sans mettre en péril la poussée des voûtes de la mosquée. Le temps a fait son œuvre et cette intrusion catholique dans le monde musulman n'altère pas l'harmonie de l'ensemble. Autour de la cathédrale mosquée, dans le labyrinthe des petites rues, de belles statues du grand théologien et penseur juif Maïmonide et du philosophe Averroès rappellent le rôle éminent de la philosophie et de la science au 12^{ème} siècle dans cette partie du monde islamo-chrétien. Quelle histoire contrastée, glorieuse ou violente ont pu vivre les populations de l'époque, catholiques, juives musulmanes confrontées à la foi, à la tolérance et au fanatisme avec l'expulsion des juifs, l'Inquisition puis la conquête de l'Amérique qui a apporté l'or...

À Séville, c'est toute une autre atmosphère qui s'offre dans la cathédrale : au milieu d'une foule compacte, la richesse écrasante des décors, des autels, des grilles, des sculptures



Averroès © Adobe Stock

Andalousie

par Philippe Loir
Membre du Comité de rédaction



© AIACE.BE

donne le tournis et l'on y cherche en vain un endroit pour se recueillir. À Grenade, la vedette principale reste à juste titre les jardins de l'Alhambra mais les visiteurs de la Chapelle royale devenue nécropole royale ont découvert avec plaisir trois petits tableaux magnifiques provenant des Flandres lointaines. Il s'agit d'œuvres de van der Weyden, Hans Memling et Thierry Bouts. À l'époque, les Flandres faisaient partie de l'immense empire espagnol dont Charles Quint, lui-même né à Gand, était l'empereur. C'était un véritable clin d'œil venu de la Belgique !

Cette croisière nous a permis de mieux connaître l'homme Christophe Colomb derrière l'immense navigateur, découvreur des « Indes ». Le monastère de La Rábida où il s'est installé au bord de la Méditerranée pour préparer son expédition permet de mieux comprendre les difficultés qu'il a dû surmonter, la protection du roi, la recherche permanente de fonds ainsi que celle, difficile, de marins expérimentés qu'il a recrutés presque un à un dans la région. Monter sur les répliques de ses caravelles amarrées à proximité n'a pu qu'ajouter à l'admiration que l'on a pour lui et ses équipages quand on découvre la peti-

tesse, la rusticité et l'inconfort des navires qu'il a su malgré tout conduire groupés jusqu'en Amérique. Il demeure une belle source d'inspiration pour les astronautes qui se lancent de nos jours dans l'espace inconnu et hostile comme lui l'a fait dans les mers inconnues.

En naviguant calmement sur le Guadalquivir, « La belle de Cadix » nous a offert des moments plus doux, ceux de la danse d'une gitane avec un élégant cheval ainsi qu'une démonstration de dressage de chevaux andalous dans une arène privée. Bien évidemment la visite des chais des fameux vins de la région ainsi que des jolis magasins attenants était au rendez-vous et n'a pas déçu. Nous avons vécu des journées fatigantes pour les moins valides ou les plus âgés mais ces derniers ont pu suivre toutes les activités qu'ils souhaitaient grâce à un climat d'entraide et de solidarité propre à notre association. Il faut dire merci spécialement à Nadine Wraith et à Raffaella Longoni. ■

*Séville,
Cadix,
Cordoue,
Grenade,
La Rábida ...*



C. Colomb © Adobe Stock

Le partenariat France-Allemagne

Le Traité de l'Élysée a soixante ans

par Jürgen Erdmenger et Daniel Guggenbühl Membres du Comité de rédaction



▲ 22/01/1963 : signature du Traité de l'Élysée entre Konrad Adenauer et Charles de Gaulle
© Associated Press, 1963

En janvier dernier a été fêté le soixantième anniversaire du Traité de l'Élysée signé le 22 janvier 1963 par le chancelier allemand Konrad Adenauer et le président français Charles de Gaulle. Cet événement nous donne l'occasion de jeter d'abord un regard rétrospectif sur l'émergence, après la Seconde Guerre mondiale, de la coopération et de l'amitié entre les deux pays et d'analyser ensuite le Traité de l'Élysée et ses suites.

Un peu d'histoire

Tout a commencé par la Déclaration historique du 9 mai 1950 de Robert Schuman, ministre français des affaires étrangères et homme de la frontière, qui fut à l'origine de la CECA et de la réconciliation entre la France et l'Allemagne. Dans sa

Déclaration, Schuman disait notamment ceci : « ... le rassemblement des nations européennes exige que l'opposition séculaire de la France et de l'Allemagne soit éliminée... ». Il s'agit donc de l'acte fondateur à la fois de la construction européenne et du partenariat franco-allemand, souvent qualifié par la suite de « moteur » de cette construction, un moteur sans lequel, malgré ses ratés périodiques, celle-ci ne serait pas ce qu'elle est.

La première rencontre entre le chancelier allemand et le président français eut lieu chez ce dernier à Colombey-les-Deux-Églises en septembre 1958, l'un et l'autre ayant la volonté de sceller la réconciliation et de créer une entente durable entre les deux pays. Le courant est bien passé entre les deux dirigeants, tous deux

chrétiens pratiquants, conservateurs et profondément méfiants à l'égard des visées impérialistes de l'empire soviétique. Une véritable amitié semble être née ce jour-là. Elle sera à l'origine de ce qu'on appellera ultérieurement, tout au moins en France mais pas en Allemagne, le « couple franco-allemand », qui connaîtra sa meilleure illustration par l'entente entre le chancelier Helmut Schmidt et le président Valéry Giscard d'Estaing dans les années 1970.

Le moteur franco-allemand sans lequel la construction européenne ne serait pas ce qu'elle est.

L'Europe du général de Gaulle

Malgré les convergences évidentes entre Adenauer et le général de Gaulle à Colombey, de Gaulle visait déjà une Europe indépendante des deux blocs de l'époque, le communiste et l'américain, ce qui ne manquait pas de donner des maux de tête aux Américains et troubla une opinion publique allemande largement américanophile, les gouvernements allemands successifs ayant adopté eux aussi, au cours des décennies suivantes, une attitude « atlantiste » dans leur politique étrangère. De plus, de Gaulle concevait le partenariat franco-allemand comme devant être dirigé par la France, ce qui, à une époque où la République fédérale d'Allemagne avait encore



une dimension nettement plus économique que politique, ne paraissait pas illégitime au président français. On sait que le « cavalier seul » du Général le mènera, en 1965-66, à pratiquer la politique de la chaise vide au Conseil de la Communauté, politique dirigée moins contre l'Allemagne que contre une Commission économique européenne trop envahissante aux yeux d'un dirigeant souhaitant une Europe des États, non soumise aux États-Unis, plutôt qu'une Europe aux velléités supranationales et évoluant vers le fédéralisme. Tout en ayant approuvé le traité CEEA en 1951 et le traité de Rome sur la Communauté économique européenne et la Communauté atomique, la France avait déjà fait du gaullisme avant la lettre en 1954, quand l'Assemblée nationale française rejeta la création d'une Communauté européenne de défense (CED) avec son corollaire d'une armée européenne.

Vers le Traité de l'Élysée

Tout cela n'a pas empêché le chancelier et le Général de continuer à mettre en scène leur bonne entente.

Ainsi, lors de la visite suivante du chancelier en France en juillet 1962, ils assistèrent tous les deux à un Te Deum en la cathédrale de Reims, ville-martyre de la Première Guerre mondiale, un conflit qui apparaît maintenant à nos yeux comme une véritable guerre civile fratricide entre les deux nations. L'événement de Reims fut immortalisé par des photos des deux dirigeants qui furent largement diffusées par les médias. De son côté, le Général se rendit en République fédérale d'Allemagne deux mois après la visite du chancelier en France et s'adressa dans la langue de Goethe à la jeunesse allemande, faisant ainsi une grosse impression. Ce rapprochement spectaculaire fut concrétisé l'année suivante par le Traité de l'Élysée.

De Gaulle concevait le partenariat franco-allemand comme devant être dirigé par la France.

22 janvier 1963 : le Traité de l'Élysée

Le texte prévoyait des rencontres régulières entre les gouvernements, les ministres des affaires étrangères et les responsables respectifs en matière de défense, éducation et jeunesse. S'agissant en particulier de politique européenne ou de Nations unies, le traité prévoyait des consultations chaque fois que nécessaire. Même chose en ce qui concerne les questions relatives à l'OTAN. Pour ce qui est des affaires étrangères, de la défense ainsi que de l'éducation et de la jeunesse, l'objectif était de rapprocher le plus possible les points de vue des deux parties.

Une des suites les plus notables du traité fut la création de l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ), qui soutient aujourd'hui encore plus de 9000 programmes concernant des jeunes : échanges scolaires et universitaires, stages, rencontres sportives, culturelles ou scientifiques, cours de langue.

Le Traité d'Aix-la-Chapelle du 22 janvier 2019 complète le Traité de l'Élysée

Au bout de cinquante-six ans, le traité de 1963 avait vieilli. Compte tenu des nouveaux défis auxquels les deux pays devaient faire face, un nouveau type de coopération, fondé sur la réconciliation, s'est imposé et a rendu nécessaire une révision du traité, orientée vers l'avenir, qui est intervenue le 22 janvier 2019. Le ministre allemand des affaires étrangères de l'époque Heiko Maas résuma la situation comme suit : « Nous combinons nos forces afin que nos pays soient armés en matière de digitalisation, d'éducation et de technologie. Et nous agissons ensemble pour une Europe forte et opérationnelle, pour un monde de paix et un ordre international fondé sur des normes ».

Le nouveau traité est bien plus substantiel que l'ancien. En cinq chapitres sont traités les sujets suivants : affaires européennes, paix, sécurité et développement, culture, enseignement, recherche et mobilité, coopération régionale et transfrontalière, développement durable, climat, environnement et affaires économiques. Il est frappant de voir que les objectifs des deux parties sont formulés avec bien plus de précision que précédemment. Ainsi « (Les



▲ 22/09/84 : François Mitterrand et Helmut Kohl © Associated Press, 1984

deux États) agissent en faveur d'une politique étrangère et de sécurité commune efficace et forte... ». « Ils continuent de développer l'efficacité, la cohérence et la crédibilité de l'Europe ». Ils entendent renforcer encore la coopération entre leurs forces armées et intensifier l'élaboration de programmes de défense communs. Un Conseil franco-allemand de défense et de sécurité est institué.

Ces quelques exemples montrent que le nouveau traité, avec ses cinq chapitres, s'attaque avec sérieux aux efforts à faire pour affronter en commun les défis du vingt-et-unième siècle. Un sixième chapitre intitulé « Organisation » contient des règles strictes destinées à assurer la réalisation des objectifs du traité. Ainsi un Conseil des ministres franco-allemand a adopté un programme pluriannuel de projets de coopéra-

tion dont les secrétaires généraux respectifs assurent le suivi.

Le 22 janvier 2023, la cérémonie des soixante ans et la Déclaration franco-allemande

La cérémonie des soixante ans à Paris a donné lieu à une séance conjointe des deux gouvernements ainsi qu'à une rencontre des délégations de l'Assemblée nationale et du Bundestag. Dans ce cadre, les deux partenaires ont adopté l'importante Déclaration franco-allemande. Ses neuf pages se lisent comme un programme commun de gouvernement pour les années à venir. Elle apparaît de toute évidence comme le prolongement du programme adopté à Aix-la-Chapelle. Suite à l'invasion russe de l'Ukraine, elle est constituée de quatre grands chapitres contenant une multitude de détails et de projets :

- ❶ Être à la hauteur des changements de notre environnement et renforcer la sécurité et la défense.
- ❷ Pour une Europe à la hauteur des enjeux énergétiques, économiques, environnementaux, climatiques, industriels, sociaux et de biodiversité.
- ❸ Pour une Union européenne plus efficace et plus agile.
- ❹ Approfondir notre partenariat bilatéral.

Il va de soi que, notamment dans les trois premiers chapitres, la Déclaration ne cesse de répéter la nécessité de la coopération avec l'UE, l'OTAN et les autres organisations et partenaires européens. Pour tous les détails, nos Lecteurs pourront consulter la Déclaration disponible sur Internet. Mentionnons encore un petit détail pratique du quatrième chapitre, qui annonce une liaison ferroviaire nocturne pour 2024 entre Paris et Berlin. ■

Die Partnerschaft Frankreich-Deutschland Sechzig Jahre Elysée-Vertrag

von Jürgen Erdmenger und
Daniel Guggenbühl
Mitglieder des Redaktionskomitees

Im Januar 2023 wurde in Paris der sechzigste Geburtstag des Elysée-Vertrages gefeiert: Dieser Vertrag war am 22. Januar 1963 von dem deutschen Kanzler Konrad Adenauer und dem französischen Präsidenten Charles de Gaulle unterzeichnet worden. Das Ereignis gibt uns Gelegenheit, zunächst einen Rückblick auf den Beginn der Zusammenarbeit und Freundschaft dieser beiden Länder nach dem Zweiten Weltkrieg zu werfen und anschliessend auch den Elysée-Vertrag im Einzelnen zu betrachten.

Etwas Geschichte

Alles begann mit der historischen Erklärung vom 9. Mai 1950 durch Robert Schuman, den französischen Aussenminister und Grenzlandbewohner, den Begründer der Kohle- und Stahlgemeinschaft (EGKS) und der Wiederversöhnung von Frankreich und Deutschland. In seiner Erklärung sagte Schuman insbesondere Folgendes: „... Das vereinte Handeln der europäischen Staaten erfordert, dass der seit Jahrhunderten bestehende Gegensatz von Frankreich und Deutschland aus der Welt geschafft wird“. Das ist also der Gründungsakt sowohl für den Aufbau Europas als auch für die französisch-deutsche Partnerschaft; er wird seither oft als „Motor“ dieses (europäischen) Aufbaus bezeichnet, ein Motor, ohne den eben dieser Aufbau sich nicht so dargestellt hätte, wie es heute tatsächlich ist. Das gilt selbst dann, wenn man auch sein gelegentliches Aussetzen mit in Betracht zieht.



▲ 01/12/80: Valéry Giscard d'Estaing et Helmut Schmidt au Conseil européen de Luxembourg
© EU 1980, photographie: Jean-Louis Debaize

Das erste Treffen des deutschen Kanzlers und des französischen Präsidenten fand bei diesem in Colombey-les-Deux-Eglises im September 1958 statt; beide hatten den Willen, die Wiederversöhnung zu schmieden und zwischen ihren Ländern ein dauerhaftes Einverständnis zu schaffen. Dieses hat sich zwischen den beiden Staatsmännern gut hergestellt; beide waren sie praktizierende Christen, von konservativer Grundhaltung und zutiefst misstrauisch in Bezug auf die imperialistischen Blickrichtungen des sowjetischen Imperiums. Eine wahrhaftige Freundschaft scheint sich an diesem Tag gebildet zu haben. Sie wird am Ursprung dessen stehen, was man später, wenigstens in Frankreich, aber vielleicht nicht in Deutschland, das „französisch-deutsche Paar“ nennen wird, das sich am

besten durch das Zusammengehörigkeitsgefühl zwischen dem Bundeskanzler Helmut Schmidt und dem Präsidenten Valéry Giscard d'Estaing in den 1970er Jahren gezeigt hat.

Der deutsch-französische Motor, ohne den das europäische Aufbauwerk nicht das wäre, was es ist.

Das Europa des Generals de Gaulle

Trotz der deutlichen Übereinstimmungen zwischen Adenauer und de Gaulle in Colombey zielte de Gaulle schon auf ein Europa, das von den beiden Blöcken jener Zeit, dem kommunistischen und dem amerikanischen, unabhängig war. Das verursachte allerdings bei den Amerikanern Kopf-



▲ 22/01/19 : signature du Traité d'Aix-la-Chapelle entre Emmanuel Macron et Angela Merkel
© EU 2019, photographe : Etienne Ansotte

schmerzen und beunruhigte die öffentliche Meinung in Deutschland, die weitgehend amerikafreundlich eingestellt war. Die aufeinanderfolgenden deutschen Regierungen nahmen in den anschließenden Jahrzehnten ebenfalls eine atlantische Haltung in ihrer Aussenpolitik ein. Überdies war de Gaulle der Auffassung, dass die deutsch-französische Partnerschaft von Frankreich geleitet werden sollte. Dies erschien dem französischen Präsidenten nicht illegitim in einer Zeit, in der die Bundesrepublik Deutschland deutlich stärker wirtschaftlich als politisch ausgerichtet war. Man weiss, dass der zu Alleingängen neigende General sich 1965/66 dazu verleiten liess, im Ministerrat der Gemeinschaft eine „Politik des leeren Stuhls“ zu betreiben. Diese Politik richtete sich weniger gegen Deutschland als vielmehr gegen die Europäische Kommission. Diese war allzu anspruchsvoll in den Augen eines Regierungschefs, der sich lediglich ein Europa der Staaten wünschte, das nicht den USA unterworfen war. Er wollte auch kein su-

prationales Europa, das sich zum Föderalismus hin entwickeln könnte. Frankreich hatte schon 1954 „Gaulismus“ betrieben, bevor dieser Begriff dafür verwendet wurde. Denn in jenem Jahr lehnte die Nationalversammlung die Europäische Verteidigungsgemeinschaft und damit eine europäische Armee ab. Allerdings hatte die Nationalversammlung schon 1951 den EGKS-Vertrag angenommen und stimmte auch 1957 den EWG- und EAG-Verträgen zu.

Dem Elysée-Vertrag entgegen

Diese Entwicklungen haben den Bundeskanzler und den General nicht davon abgehalten, ihr gutes Einvernehmen weiterhin in Scene zu setzen. So haben beide anlässlich eines Besuchs des Kanzlers in Frankreich im Juli 1962 einem Te Deum in der Kathedrale von Reims beigewohnt. Reims ist die Stadt eines Martyriums im Ersten Weltkrieg, eines Konflikts, der heute in unseren Augen als wirklicher Bruderkrieg zwischen zwei Nationen erscheint. Das Zusammentreffen der beiden Staatsmänner

in Reims wurde durch Fotos verewigt, die die Medien weit verbreiteten. Zwei Monate nach dem Besuch des Kanzlers in Frankreich begab sich der General seinerseits in die deutsche Bundesrepublik und wandte sich an die deutsche Jugend in der Sprache Goethes. Das machte grossen Eindruck! Diese herausragende Annäherung wurde ein Jahr später (1963) durch den Elysée-Vertrag besiegelt.

22. Januar 1963 : Elysée-Vertrag

Der Elysée-Vertrag sah Inhaltlich vor allem regelmäßige Treffen der Regierungen, der Außenminister sowie der Ressortchefs für Verteidigung und für Erziehungs- und Jugendfragen vor. Ausserdem sollten, wo immer nötig, Konsultationen zwischen den auswärtigen Diensten beider Seiten stattfinden, insbesondere in Bereichen der Europapolitik und der Vereinten Nationen. Für die militärischen Stäbe galt das Gleiche in Angelegenheiten der NATO. In den Bereichen Auswärtige Angelegenheiten, Verteidigung sowie Erziehungs- und Jugendfragen wurde als Ziel festgelegt, zu einer möglichst weitgehenden Annäherung der beiderseitigen Standpunkte zu gelangen. Ein bis heute besonders prominentes Ergebnis des Elysee-Vertrages war die Errichtung des Deutsch-Französischen Jugendwerks (DFJW) Es unterstützt jetzt jährlich über 9000 Programme für junge Menschen: Schul- und Hochschulaustausch, Praktika, Jugendbegegnungen rund um Sport, Kultur oder Wissenschaft, Sprachkurse.

22. Januar 2019: Die Ergänzung, der Vertrag von Aachen

Aber der Vertrag von 1963 war mit 56 Jahren alt geworden. Angesichts der

neuen Herausforderungen, denen sich beide Länder stellen mussten, ergaben sich neue Anforderungen für die Zusammenarbeit zwischen Deutschland und Frankreich auf der Basis der nun vollzogenen Aussöhnung beider Länder. Eine Vertragsergänzung wurde notwendig. Diese Ergänzung war am 22. Januar unterschrittsreif. Der neue Vertrag ist auf die Zukunft ausgerichtet. Der damalige deutsche Außenminister Heiko Maas fasste seinerzeit zusammen: "Wir bündeln unsere Kräfte, damit unsere Länder bei Themen wie Digitalisierung, Bildung und Technologie gerüstet sind. Und wir stellen uns gemeinsam auf, um für ein starkes, handlungsfähiges Europa, für eine friedliche Welt und eine regelbasierte (internationale) Ordnung einzutreten." Der neue Vertrag ist sehr viel umfangreicher als sein Vorgänger. In fünf Kapiteln werden behandelt: Europäische Angelegenheiten; Frieden, Sicherheit

De Gaulle war der Auffassung, dass die deutsch-französische Partnerschaft von Frankreich geleitet werden sollte.

und Entwicklung; Kultur, Bildung und Mobilität; Regionale und grenzüberschreitende Zusammenarbeit; Nachhaltige Entwicklung, Klima, Umwelt und wirtschaftliche Angelegenheiten. Auffallend ist vor allem, dass die Ziele, für die man sich gemeinsam einsetzen will, erheblich detaillierter festgelegt sind als bisher. Für die Europapolitik heißt das z.B.: „(Beide Staaten) setzen sich für eine wirksame und starke Gemeinsame Außen- und Sicherheitspolitik ein...“. Auch soll „Europas Leistungsfähigkeit, Kohärenz und Glaubwürdigkeit im militärischen Bereich“ weiter entwickelt werden.

Dazu gehört, dass beide Seiten die Zusammenarbeit zwischen ihren Streitkräften verstärken und gemeinsame Verteidigungsprogramme entwickeln wollen. Ein Deutsch-Französischer Verteidigungs- und Sicherheitsrat wird eingerichtet.

Man sieht schon aus diesen wenigen Beispielen, dass in dem neuen Vertrag wirklich Ernst gemacht wird mit dem Bemühen, den Herausforderungen des 21. Jahrhunderts mit vereinten Kräften zu begegnen. Ein solches Bemühen wird in allen fünf der oben genannten Kapitel deutlich. Hinzu kommt, dass in einem sechsten Kapitel „Organisation“ strenge Regeln für die Erreichung der Ziele des Vertrages vorgesehen sind. So hat ein französisch-deutscher Ministerrat eine mehrjährige Vorhabenplanung für die Zusammenarbeit verabschiedet. Die Umsetzung dieser Agenda wird von Sonderbeauftragten überwacht, die dem Ministerrat berichten.

22. Januar 2023 Paris: 60 Jahre-Feier und Deutsch-Französische Erklärung

Anlässlich der Feierlichkeiten zum 60-jährigen Bestehen des Elysée-Vertrages in Paris gab es eine gemeinsame Sitzung der beiden Regierungen und ein Treffen der Delegationen der Nationalversammlung und des Bundestages. In diesem Rahmen verabschiedeten die Partner die bedeutende Deutsch-Französische Erklärung. Diese Erklärung von neun Seiten liest sich wie ein gemeinsames Regierungsprogramm für die kommenden Jahre. Sie ist offensichtlich ein Ergebnis der gemeinsamen Vorhabenplanung, die in Aachen vereinbart wurde. Die Erklärung ist angesichts des russischen Überfalls auf die Ukraine in vier große



© Adobe Stock

Abschnitte gegliedert, die jeweils eine Vielzahl von Einzelzielen und Vorhaben enthalten:

- ❶ Der Veränderung unseres strategischen Umfeldes gerecht werden und Sicherheit und Verteidigung verbessern.
- ❷ Für ein Europa, das den heutigen Herausforderungen in den Bereichen Energie, Wirtschaft, Umwelt, Klima, Biodiversität, Industrie und Soziales gewachsen ist.
- ❸ Für eine handlungsfähigere und agilere Europäische Union.
- ❹ Weiterentwicklung unserer bilateralen Partnerschaft.

Es versteht sich von selbst, dass besonders innerhalb der drei ersten Abschnitte immer wieder die Notwendigkeit der Zusammenarbeit mit der EU, der NATO sowie den anderen europäischen Organisationen und Partnern betont wird. Für alle Einzelheiten muss hier auf die im Internet veröffentlichte Erklärung verwiesen werden. Eine kleine nützliche Sache aus dem vierten Abschnitt sei hier noch erwähnt: eine Nachtzugverbindung zwischen Paris und Berlin wird für 2024 angekündigt. ■

Les bonnes intentions du « moteur franco-allemand »

Successivement administrateur au PE puis conseiller du Président, secrétaire général de la Cour de Justice puis du Médiateur de l'UE, directeur du Bureau du PE en France, ancien président de l'UFE-France. Créateur du blog « Les Amis du Traité de Lisbonne ».

par Jean-Guy Giraud

au Conseil pour sortir des impasses constatées, par exemple sur certains points de la politique étrangère et de sécurité commune et de la fiscalité. À cet effet, nous préconisons l'utilisation des clauses passerelles et de l'abstention constructive comme solutions possibles dans le cadre des traités existants. À l'occasion, une coopération renforcée peut être un instrument utile qui ne remet pas en cause l'acquis de l'Union européenne et est ouvert à tous les États membres.

À l'occasion du sommet franco-allemand du 22 janvier 2023, la déclaration conjointe du « Conseil des Ministres franco-allemand » a abordé quatre principaux sujets dont un intitulé « 3. Pour une Union européenne plus efficace et plus agile ».

Il est heureux que la question de la réforme de la gouvernance européenne soit ainsi mentionnée comme une des priorités communes des deux gouvernements. Ce passage est ainsi rédigé :

« Pour renforcer l'Union européenne en tant qu'acteur géopolitique et la préparer à des élargissements futurs, nous devons travailler à réformer les institutions européennes.

Pour qu'une Union européenne élargie puisse fonctionner, nous devons mettre en place un processus de décisions efficace et répondre aux attentes exprimées par les citoyens européens durant la conférence sur l'avenir de l'Europe.

Nous discuterons de propositions concrètes pour renforcer la capacité de l'Union européenne à agir à court comme à long terme, et nous le ferons aussi avec nos partenaires au sein de l'Union européenne pour jeter les bases de discussions sur le bon fonctionnement de l'UE dans les années à venir. Nos pays sont ouverts à la révision des traités si nécessaire pour atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés et sous réserve qu'un consensus soit trouvé entre les 27 États membres de l'Union européenne.

À court terme, nous devons élargir les domaines dans lesquels le vote a lieu à la majorité qualifiée

En outre, pour renforcer la participation et le soutien du public au modèle démocratique européen, nous sommes favorables à la modernisation du droit électoral européen, notamment la création d'une circonscription unique à l'échelle de l'Union, avec des listes transnationales, ainsi que la conception de nouvelles manières d'associer les citoyens aux discussions des politiques européennes en s'appuyant sur l'expérience de la conférence sur l'avenir de l'Europe (. . .) »

Chacun appréciera la portée relative de cette déclaration d'intentions - qui a au moins le mérite d'exister. On notera en particulier que les deux gouvernements se déclarent « ouverts à la révision des traités ». De même, ils constatent les impasses provoquées par la règle de l'unanimité dans les deux domaines de la politique étrangère et de sécurité et de la fiscalité - et préconisent l'utilisation des trois moyens actuellement disponibles pour franchir ces impasses : clauses passerelles/abstention constructive/coopération renforcée.

De façon plus surprenante, ils se déclarent favorables à la création de listes transnationales pour les élections européennes - proposition répétiti-



© UE

vement faite par le PE. On notera enfin aussi que ces réformes (ainsi que celles, non précisées, des Institutions européennes) sont expressément liées à l'élargissement de l'UE : c'est dire qu'elles devront être décidées avant les prochaines adhésions et conditionneront celles-ci.

Au total, on constate une fois de plus le problème que pose l'absence de réflexion et de propositions formelles et globales sur la réforme de la gouvernance de l'Union. Tant que de telles propositions n'auront pas été officiellement présentées, les gouvernements pourront se limiter à répéter ce type d'intentions partielles et limitées. Ce n'est que lorsqu'un projet complet de réforme en bonne et due forme sera déposé sur la table du Conseil (européen) que le débat pourra véritablement s'engager sur une base précise.

La Commission ne s'y risquera pas - ni aucune présidence tournante du Conseil. Seul le Parlement est en mesure de le faire - comme le traité lui en ouvre d'ailleurs la possibilité (art. 48 TUE) voire la responsabilité. Malheureusement, la procédure déjà engagée par ce dernier est très maladroitement menée - et l'on n'en distingue toujours pas le cheminement et encore moins l'aboutissement. S'il parvenait toutefois à la relancer dans les prochains mois et à présenter un tel projet d'ici la fin de 2023, cela lui permettrait de reprendre l'initiative et de restaurer - après de l'opinion avant les élections de mai 2024 - son image ternie par les « affaires » récentes. ■

Meilleurs ennemis France & Allemagne

L'histoire d'une liaison passionnelle
de Günter Müchler

par Daniel Guggenbühl
Membre du Comité de rédaction

En cette année-anniversaire du traité de l'Élysée, ce livre ne pouvait tomber mieux. Il est l'œuvre d'un expert allemand en histoire qui s'est passionné pour la France et a notamment publié une biographie de Napoléon.

Son récit historique, qui remonte à la bataille de Bouvines de 1214, se lit comme un roman aux multiples rebondissements. Il passe en revue les grandes dates historiques de la relation mouvementée entre les deux pays ou, plus exactement, entre les deux peuples. Son originalité réside dans les nombreux témoignages écrits laissés par les témoins successifs, dont tous ne sont pas nécessairement connus du grand public.

Dès l'Antiquité, Tacite brosse un tableau des Germains et parle de leur « simplicité ». Au cours des siècles, l'hostilité entre les deux peuples ne connaît pas de répit. Les troupes de Louis XIV dévastent le Palatinat mais au dix-huitième siècle on parle français dans les Cours européennes et, à ses débuts, la Révolution de 1789 suscite l'enthousiasme des « touristes révolutionnaires » allemands, qui vont cependant rapidement déchanter. La politique impérialiste de Napoléon finit par engendrer un mouvement nationaliste en Allemagne, même si Goethe n'a pas caché son admiration pour l'Empereur. Avec son livre *De l'Allemagne*, Madame de Staël fait découvrir aux Français cette terra incognita, « paradis des philosophes », pour lequel elle a beaucoup d'admiration. Chateaubriand, Nerval et Victor Hugo sont fascinés par le Rhin.

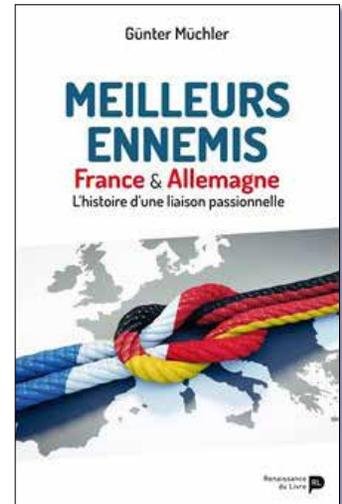
Puis viennent les grands affrontements : d'abord la guerre de 1870, qui suscite en France l'image de « l'Allemand hideux » et de la « barbarie prussienne » et se termine par l'avènement d'un Reich allemand arrogant. Puis la Première Guerre mondiale, qui pousse l'hostilité héréditaire à son paroxysme et mène au traité de Versailles, une paix dictée par les vainqueurs qui porte en elle les « germes d'une nouvelle violence ». Même Thomas Mann, à ses débuts, estimait que cette guerre était une lutte entre la culture, représentée par l'Allemagne, et la civilisation, incarnée par la France. La proximité entre un Romain Rolland et un Stefan Zweig n'aura pas changé le cours des choses. Quant à la Seconde Guerre mondiale, elle débouchera sur un rapprochement entre les deux peuples. L'auteur cite les *Lettres à un ami allemand* de Camus, dans lesquelles celui-ci dit qu'il n'en veut pas au peuple allemand et que son espoir repose sur l'Europe. Puis vient la réconciliation, initiée par Adenauer et de Gaulle, ce dernier proclamant à Ludwigsburg que l'Allemagne est un « grand peuple ». Auparavant, Schuman avait jeté les fondements de la Communauté européenne, inséparable de la réconciliation. ■

Meilleurs ennemis France & Allemagne
L'histoire d'une liaison passionnelle
de Günter Müchler

Renaissance du Livre, 2023, 323 pages

Livre paru en 2022 sous le titre original

Beste Feinde Frankreich und Deutschland



Journaliste allemand, Günter Müchler a passé une grande partie de sa carrière à la radio publique allemande comme directeur des programmes.

Des composantes méconnues de la politique étrangère européenne

par Jean-François Drevet
Membre du Comité de rédaction

La dégradation de la situation internationale a relancé le débat sur les capacités de l'UE à développer une politique étrangère autonome, entre celles des États membres, qui s'accrochent à cet attribut essentiel de leur souveraineté et les prémices d'une gouvernance mondiale basée sur la Charte des Nations unies. Dans le contexte de la guerre en Ukraine, la politique étrangère européenne apparaît encore très au-dessous des besoins. On lui reproche la faiblesse de sa réflexion stratégique, son manque de capacité d'anticipation et les effets paralysants qui découlent de la règle de l'unanimité. Une analyse globale dépassant le cadre de cette chronique, on se limitera ici à l'identification de quelques-unes de ses composantes.

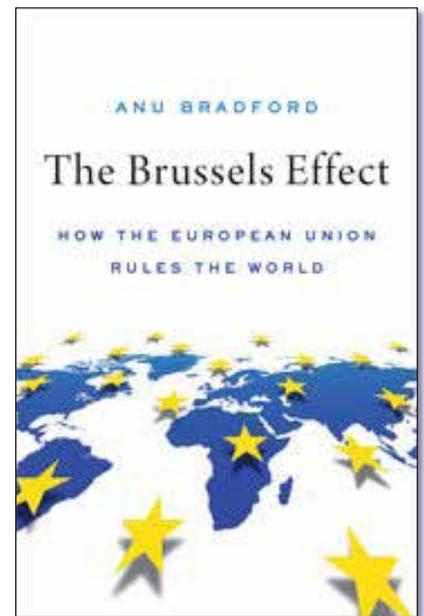
Comment, de manière plus implicite qu'explicite, se déve-

loppe-t-elle dans le cadre de la mise en œuvre des politiques communes, tout en ayant un impact discret mais bien réel sur les relations avec les pays tiers ? Assez bien connu d'un nombre important de nos collègues en activité ou pensionnés, parce qu'ils en ont mesuré l'importance dans leurs activités, cet aspect n'apparaît qu'assez rarement au premier plan de l'actualité. On se bornera ici à en présenter trois aspects. Quand la Commission négocie un accord commercial, elle est prise très au sérieux par nos partenaires. L'UE est également influente dans la mondialisation de sa capacité normative. Enfin, pour les pays de la périphérie européenne s'ajoute l'effet de proximité : les politiques communes débordent sur les pays du voisinage.

L'UE, premier marché mondial

Bien que son PIB/habitant soit inférieur, mais parce que l'UE à 27 est plus peuplée que les États-Unis, elle

est le premier marché mondial, qui s'est accru à la suite des élargissements et s'agrandira encore avec de nouvelles adhésions. Pour les pays tiers, les enjeux économiques des négociations commerciales sont donc considérables, ce qui ne peut manquer d'avoir des conséquences politiques. Comme cette question est bien traitée par ailleurs, nous n'en dirons pas davantage.



L'« effet Bruxelles » ou le poids des normes

En revanche, ce qui résulte de la capacité normative de l'UE est moins connu. Anu Bradford, professeur à la Columbia Law School de New York, en souligne l'influence qu'elle appelle « *The Brussels Effect*.¹ » Elle y décrit un pouvoir sous-estimé de l'UE dans sa

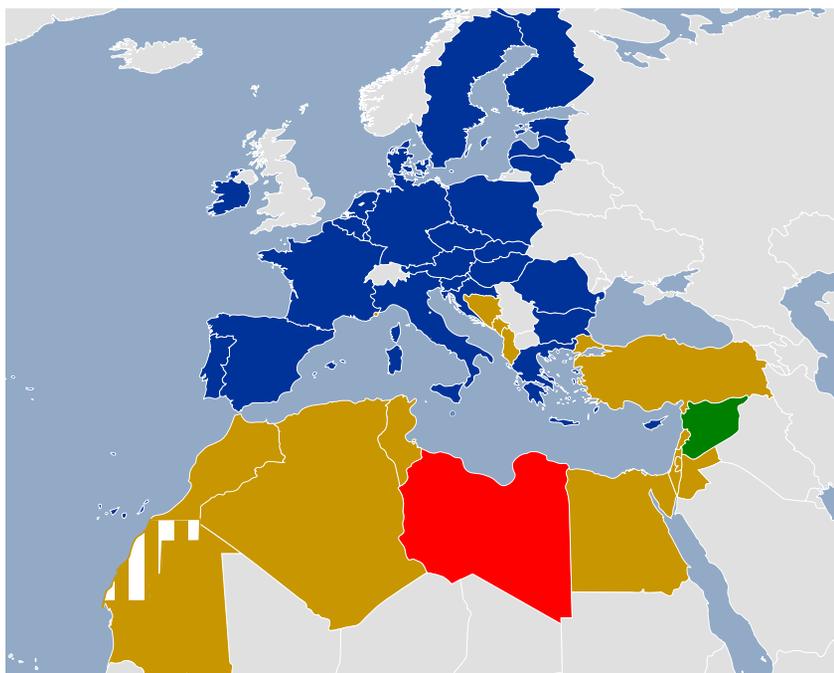


¹ Anu Bradford, *The Brussels Effect. How the European Union Rules the World*, Oxford University Press, 2020.

capacité à réguler des secteurs importants des échanges mondiaux, où la norme européenne s'est imposée partout, y compris aux grandes compagnies américaines. Pour gérer son marché, l'UE agit de manière unilatérale. Ce pouvoir qui n'est fondé, ni sur la coercition, ni sur la négociation, influence les multinationales qui trouvent intérêt à suivre ses règles.

Quand la Commission négocie un accord commercial, elle est prise très au sérieux par nos partenaires.

La taille du marché n'entraîne pas nécessairement la puissance réglementaire. Non seulement il faut pouvoir créer des règles, mais aussi être en mesure de les faire appliquer. Il se trouve que le système juridique européen est solide dans sa capacité à les concevoir, à les faire adopter (le marché unique est du ressort de décisions à la majorité) et à veiller à leur application (soit par la Commission en tant que gardienne du traité, éventuellement par la Cour de Justice). Sur ce terrain, l'UE ne rencontre pas beaucoup de concurrence. Dans le passé, les États-Unis ont eu tendance à imposer leurs normes, mais sont entrés ensuite dans une phase dé-régulatrice, qui s'est traduite par un abaissement de leurs standards. Leurs pratiques ne les incitant pas à intervenir ex-ante, ils n'agissent que si des dysfonctionnements répétés en ont imposé la nécessité. Par ailleurs, dans les marchés en forte croissance des pays d'Asie, y compris la Chine, il n'existe ni capacité, ni volonté de régulation spécifique. Étant tournés



▲ Euromed (Libye membre observateur, Syrie membre suspendu) © Treehill, CC BY-SA 4.0,h

vers l'exportation, ils adoptent les règles des autres pour être assurés de leur vendre leurs produits.

L'UE, un « global player » resté timide.

Faire du commerce avec l'UE implique de s'adapter à ses normes ou de renoncer à y vendre. Par ailleurs, l'incitation à adopter des règles uniques est forte : initialement, les multinationales veulent réduire leurs coûts d'accès aux marchés, ce qui ne les rend pas enthousiastes de la réglementation européenne. Cependant, une fois qu'elles ont payé pour s'y adapter, elles souhaitent la mettre en œuvre partout, pour éviter des coûts supplémentaires. Ainsi s'imposent les règles du marché unique dans les pays tiers. L'Europe a bonne conscience parce que son influence régulatrice provient du marché, qui applique spontanément ses normes,

ce qui fait d'elle « *a global regulatory hegemon* », qui ne progresse pas par l'exemple, mais par l'avantage économique de l'effet Bruxelles. Si elle n'a pas les moyens coercitifs des États-Unis, l'UE incite à une harmonisation par le marché, ce qui est bien moins compliqué que de négocier avec des États obsédés par leur souveraineté. Ce pouvoir de régulation est bon marché, déployable et durable. Il permet d'avancer avec un profil politique bas, ce qui évite d'inquiéter les pays tiers.

L'effet de proximité

Dans la mise en œuvre de leurs politiques communes, les directions générales ont souvent dépassé les limites de l'UE. À l'évidence, c'est le cas des réseaux de transport, où une carte a été mise au point en accord avec les pays tiers dans l'espace EUROMED². Dans la lutte contre la pollution dans les bassins maritimes,

² Le partenariat EUROMED, dit aussi Processus de Barcelone, institué en 1995, rassemble au-jour d'hui les 27 États membres de l'UE et 14 États du sud de la Méditerranée et des Balkans occidentaux.



© Adobe Stock

l'adoption par les pays du voisinage des directives européennes sur la protection de l'environnement est une garantie d'efficacité. Bien que les interventions des fonds structurels respectent les limites de l'UE, les politiques de cohésion les dépassent, à travers des programmes conjoints de coopération transfrontalière et transnationale, mis en œuvre avec presque tous les pays du voisinage.

Faut-il, à l'exemple des États-Unis, utiliser davantage les armes de défense commerciale ?

Il en va de même pour la politique maritime intégrée, qui peut difficilement se limiter aux eaux territoriales européennes. En fait, il y a peu de directions générales qui ne gèrent pas un « volet externe » de leurs politiques. En fait, la mise en œuvre d'une stratégie globale est déjà explicite dans la lutte contre le changement climatique et plus récemment dans le rapatriement d'activités impru-

demment délocalisées, tels que mis en évidence par la crise Covid et la guerre en Ukraine.

Vers quel rapport de force ?

Mais l'UE est un « global player » resté timide. Doit-elle se priver de l'influence qui découle de son poids spécifique, de ses normes et de son rayonnement sur ses périphéries ? Ne doit-elle pas faire usage de sa capacité d'infléchir l'ordre international dans le sens qui lui convient, qu'il s'agisse de ses intérêts ou de ses valeurs ? La possibilité de priver certains pays ou certaines entreprises de l'accès au marché européen est-elle une option crédible ? Faut-il, à l'exemple des États-Unis, utiliser davantage les armes de défense commerciale ? L'UE peut-elle tirer parti de son avantage en matière de régulation pour imposer ses normes et éventuellement sanctionner ceux qui s'opposeraient à ses politiques ? Faut-il les soumettre à des critères environnementaux ou politiques, par exemple en matière de respect de la démocratie et des

droits humains ? Ce n'est pas évident. Avec les pays importateurs, qui sont les plus nombreux dans le voisinage de l'UE, le rapport de forces est inversé : l'UE doit y batailler pour garder ses parts de marché. Du fait de sa dépendance énergétique, face aux pays exportateurs de pétrole et de gaz, elle n'a jamais obtenu un minimum d'adhésion à ses valeurs démocratiques.

Les aspects indiqués ci-dessus peuvent-ils être des contributions à la création d'une politique étrangère de l'UE ? En 1950, à travers la création d'un marché commun du charbon et de l'acier, les fondateurs de la CECA avaient pour principal objectif, de faire un pas décisif vers la paix en Europe. Au moment où le voisinage de l'UE devient un cercle de feu, bien éloigné du cercle d'amis espéré lors de la création de la Politique européenne de Voisinage (PEV), le temps serait-il venu d'une nouvelle initiative, cette fois à destination de l'ensemble EUROMED ? ■

Brexit - quo vadis Britannia?

Le Brexit a trois ans. Durant tout le processus, L'Écrin a tenu ses lecteurs au courant. Une fois cette « grosse bourde du siècle » achevée, votre Comité de Rédaction a décidé de ne plus en parler. Après tout, les pauvres Britanniques en sont les grands perdants, pas leurs voisins d'outre-Manche.

Chez nous autres continentaux le sujet ne fait plus couler beaucoup d'encre. Le chapitre est clos. Par contre, les médias et les élites britanniques ne cessent d'en débattre. Dernièrement, au Royaume de Charles III, le mot Bregret commence à apparaître dans les chroniques. La barbarie russe en Ukraine a-t-elle assombri les esprits ? Où en est-on ? Le débat en outre-Manche se déroule sur plusieurs tableaux avec, en toile de fond, les obsessions idéologiques des Conservateurs moins sûrs d'eux-mêmes à quelque dix-huit mois des élections.

Le beurre et l'argent du beurre - le marché unique européen et le marché britannique.

L'ombre irlandaise

Le 27 février à Windsor, la présidente von der Leyen et le Premier ministre Sunak ont conclu un accord cadre - Windsor Framework - qui promet de régler l'épineuse question du Protocole dit d'Irlande du Nord. Le 22 mars, Sunak a fait approuver cet accord avec une large majorité au Parlement de Westminster. Mais les protestants de Belfast ne baissent pas les bras.

Rappelons brièvement la substance de cet accord. Le Protocole maintient le libre-échange entre la République d'Irlande et l'Irlande du Nord. Ainsi on respecte un élément-clé de l'Accord dit du Vendredi Saint conclu en avril 1998, ciment de la paix civile en Irlande après des années meurtrières. Le Protocole respecte aussi le libre-échange entre le Royaume et sa province irlandaise. Les exportations britanniques vers l'Irlande du Nord sont néanmoins soumises à des contrôles douaniers - cependant légers. Ceci pour distinguer les marchandises à destination finale de l'Irlande du Nord de celles en transit vers la République d'Irlande, donc vers le marché unique européen. Avec comme conséquence la création d'une barrière douanière au milieu de la Mer d'Irlande.

par Robert Cox
Membre du Comité de rédaction



▲ 27/02/23 : Rishi Sunak et Ursula von der Leyen à Windsor
© EU 2023 - photographe : Dati Bendo

Aïe! crient les ultra-protestants de Belfast. Cet infâme Protocole est l'instrument néfaste qui annonce un glissement fatal vers la réunification irlandaise et la coupure du cordon ombilical avec la mère patrie du Royaume-Uni. À leur peur s'ajoute celle de leurs alliés Tories à Londres pour lesquels le vieux cauchemar irlandais s'ajoute aux nombreux autres problèmes qui empoisonnent la politique anglaise. Deux autres facteurs aiguïssent la crainte des protestants de Belfast : d'une part, un recensement démontrant l'avancée démographique de la population catholique aux dépens des protestants ; d'autre part, les élections de mai 2022 qui ont mis le parti pro-unification Sinn Féin à la première place au Stormont, le parlement nord-irlandais. Selon l'Accord du Vendredi Saint et ses règles



© Adobe Stock

du power-sharing, le poste de Premier Ministre lui incombe. Les protestants ont claqué la porte du Stormont. Ils réclament l'abandon pur et simple du Protocole avant d'y revenir et rendre la province à nouveau gouvernable. Ils multiplient les obstacles contre l'accord de Windsor.

Les milieux d'affaires à Belfast n'ont pas de gros problèmes avec le Protocole. Business is business. Ils ont le beurre et l'argent du beurre - le marché unique européen et le marché britannique. Ils reconnaissent que la Commission européenne a fait introduire dans le Windsor Framework toutes sortes d'astuces techniques qui facilitent les échanges irlando-britanniques. Pour les protestants de Belfast, le problème reste foncièrement idéologique et identitaire. Londres résiste à leur chantage, et ceci avec le précieux appui du président américain de souche irlandaise, Joe Biden, en visite à Londres et à Belfast pour célébrer le 25ème anniversaire de l'accord du Vendredi Saint.

Chipotage juridique

En tant que membre de l'UE, le Royaume-Uni a accumulé toute la législation européenne. Les Conservateurs purs et durs

et amis financiers de la City de Londres rechignent contre trop de lois. La législation rigoureuse choisie par l'UE après le choc de 2008 n'est pas à leur goût. Comme on pouvait le lire récemment dans le Financial Times, ils préfèrent « More risks, fewer rules ». Les crises récentes qui touchent le milieu bancaire donnent à réfléchir.

Les relations UE-RU post-Brexit, un « terrain de jeu égal » ?

Les libéraux souverainistes voient dans le corpus législatif hérité de l'adhésion un obstacle aux grandes perspectives mercantilistes du Brexit. Et la menace de l'ultime juridiction de la Cour de Justice à Luxembourg pèse dans la balance. Ainsi le gouvernement britannique a introduit un projet de loi visant à annuler ou adapter toute cette législation « européenne » d'ici fin 2023. Cette situation effraie certains Britanniques à plusieurs titres. La plupart des affaires et entreprises n'y voient aucune utilité. Pour les syndicats et les écologistes, cela signifie l'abandon de toute protection sociale, environnementale, de sécurité de consommateurs,... inhérentes à la législation

européenne. Les fonctionnaires craignent que ce travail les empêchera d'accomplir le reste de leur job. A part l'inutilité en elle-même de cette initiative, elle risque de provoquer une guerre commerciale avec l'UE. Car l'Accord de Commerce et de Coopération (TCA) qui règle les relations UE-RU post-Brexit est inspiré par le principe d'un « terrain de jeu égal » - ce qui implique une complémentarité réglementaire en commun.

D'autre part, concernant le trafic de migrants illégaux à travers la Manche vers l'Angleterre, certains Conservateurs craignent d'être empêchés d'agir par la jurisprudence de la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH). Quitter la CEDH impliquerait aussi de quitter le Conseil de l'Europe - donc de se joindre à la Russie et au Belarus ... Le Conseil, bien sûr, n'est pas l'UE. Mais révoquer la Convention Européenne des Droits de l'Homme n'est guère compatible avec le TCA non plus. La jurisprudence de la CEDH est l'une des bases de l'Accord du Vendredi Saint, garant de la paix en Irlande du Nord, ainsi que les chapitres sur la sécurité dans le TCA. L'appétit de Westminster pour tout ce capharnaüm juridique semble s'estomper.

Là où le bât blesse ...

La mise en œuvre du Brexit a coïncidé avec la pandémie et ensuite avec l'invasion russe de l'Ukraine. Il est donc encore difficile de distinguer le mal spécifique du Brexit de ces autres maux. Il en est de même en ce qui concerne les dommages économiques subis par le RU et par les « 27 ». Pour le RU certaines sources évoquent une perte de PNB (d'ici 2026) de 3% et de pertes d'investissement privé autour de €30 milliards. L'industrie chimique britannique estime le coût de remplacement des normes EU par des normes nationales à €2 milliards. Diverses sources illustrent les souffrances des PME de facto exclues du marché européen. Aucune trace d'accords commerciaux juteux que le Royaume Uni devait encaisser avec les grands pays tiers. Les quelques accords conclus (Australie, Nouvelle Zélande, Japon) sont maigres. Les accords promis avec l'Inde et les USA - le gros morceau - sont au point zéro. Le Partenariat de libre-échange transpacifique promet peu de perspective pour les exportateurs britanniques. L'office « Brexit Opportunities » semble être mort-né. La substitution britannique au programme Erasmus ne décolle guère. La participation au programme Horizon est en stagnation depuis la levée du blocus de l'UE en attendant la solution du Protocole sur l'Irlande du Nord mais la Commission et les Britanniques commencent à reparler de la question. Par contre, on parle peu des effets néfastes du Brexit subis par les « 27 ».

« Une fois mordu, deux fois timide »

L'expression Bregret fait de timides apparitions à Londres. Il faut cependant ne pas trop seurrer. Les sondages quant aux élections d'ici fin 2024 donnent les Tories perdants. Mais comme disait Harold Wilson « a week is a long time in politics ». Les Travailleurs savent qu'une solide frange de leur électorat reste fidèle au vote pour le Brexit. Leur leader, Sir Keith Starmer, n'est guère un euro-enthousiaste et ne voit que peu de bénéfices à tirer d'une plateforme électorale visant en premier lieu, au-delà des priorités purement domestiques, le système dégradé de la santé. Et si l'Écosse était en faveur de quitter le Royaume ? Et si une réunification de l'Irlande devenait moins improbable ? Les enthousiasmes gagnent du terrain mais ce n'est pas encore la grande marée, même chez les jeunes. Dublin reste toujours fidèle à sa vocation réunificatrice - mais pas trop vite.



© Adobe Stock

De notre côté de la Manche, de nombreux gouvernements ont déjà suffisamment de problèmes à régler. Avant de s'engager sérieusement dans une perspective de re-adhésion britannique, ils veulent voir le Royaume-Uni sortir indemne de cette période de folie de gouvernance de ces derniers temps. Le Premier ministre Rishi Sunak reste instinctivement un Brexiter. Pragmatique, il saura saisir les bonnes occasions de collaboration plus poussée avec l'Union européenne tout en abandonnant progressivement les illusions de Greater Britain claironnées par Boris Johnson et ses nervis. Le terrain de la politique sécuritaire sur fond de guerre en Ukraine s'y prête déjà.

A Whitehall comme à Bruxelles certains esprits réfléchissent déjà à d'autres domaines. En bon anglais - watch this space. ■

Les frontières introuvables de l'Union européenne

par Jean-François Drevet
Membre du Comité de rédaction

Une fois qu'on a passé les bornes, il n'y a plus de limites.

Alphonse Allais (humoriste français 1854-1905)



© Adobe Stock

L'acceptation de la candidature de l'Ukraine vient de relancer le débat sur les frontières ultimes de l'UE qui s'était développé au cours des années 2000.

« Je n'aime pas contempler ces steppes asiatiques ».

Konrad Adenauer traversant la RDA

Ce que disent les atlas

On se penche à nouveau sur les atlas, à la recherche des limites de notre continent, notamment entre l'Europe et l'Asie. Faisons-nous un voyage transcontinental en franchissant le pont sur le Bosphore, bien qu'une pancarte nous accueille par un « Bienvenue en Europe » quand on arrive de l'est ? (il ne semble pas qu'il existe une pancarte nous souhaitant la « Bienvenue en Asie » quand on traverse dans l'autre sens). On reparle des montagnes de l'Oural, bien que leur faite ne corresponde pas à une limite administrative et que les géographes russes ne l'aient jamais considéré comme une séparation significative. Quid du Caucase, une barrière pourtant bien marquée dans le relief mais où la Géorgie, à qui on vient d'accorder une perspective européenne, se trouve sur le versant sud, réputé asiatique ?

À l'évidence, l'Atlantique sépare l'Europe de l'Amérique. Mais la CEE s'est aventurée de l'autre côté dès 1973, en accueillant le Groenland (qui a quitté la CE en 1985), puis en incorporant des Départements français d'outre-mer, réputés « *ultrapériphériques* », un concept qui nous conduit aussi au cœur de l'océan Indien avec la Réunion et Mayotte. Mais depuis le Brexit, cette limite n'aurait-elle pas plutôt reculé des vastes solitudes océaniques aux brumes du Pas-de-Calais ? Ce n'est pas nécessairement plus clair en Méditerranée. Au titre de l'article 227 du traité de Rome, l'Algérie a fait partie de la CEE et les présides espagnols de la côte marocaine (Ceuta, Melilla et quelques îles) y sont inclus depuis 1986. Cependant, une éventuelle candidature marocaine a été écartée, précisément pour des raisons géographiques (Décision du Conseil du 1^{er} octobre 1987).

Il n'est donc pas surprenant qu'il soit encore plus difficile de segmenter l'immensité de la grande plaine qui part de la Belgique, traverse l'Europe centrale et va se perdre quelque part en Russie. Dans ses mémoires, Willy Brandt raconte que se rendant à Berlin-ouest avec Konrad Adenauer, il avait été surpris de voir celui-ci abaisser le rideau de leur compartiment de chemin de fer lors de leur traversée de la RDA : « *je n'aime pas contempler ces steppes asiatiques* » lui avait indiqué le chancelier. Devons-nous tracer une limite, ou attendre que la Russie décide « *où elle commence et où elle finit* » ? Ce ne sera pas facile : en 1815, quand Alexandre 1^{er} est venu au Congrès de Vienne, le domaine des tsars allait de Varsovie aux confins de la Californie. Et pas plus que Catherine II, Staline ne voulait donner de frontière à son empire.

L'UE à la recherche de ses limites

Depuis que les caravelles de Christophe Colomb, de Vasco de Gama et de Magellan avaient ouvert le monde aux Européens, cette question n'avait pas d'importance. Elle en retrouve aujourd'hui, dans le cadre des élargissements de l'UE : à Bruxelles comme à Strasbourg (au Conseil de l'Europe), les pays membres doivent être des Etats européens (article 49 du TUE), sans que cette qualité soit clairement définie. En 1992, dans un rapport au Conseil, la Commission a estimé que "le terme d'Européen ne pouvant être officiellement défini", il n'était "ni possible, ni opportun d'établir les frontières de l'Union européenne, dont les contours seront encore redéfinis dans les années à venir". S'agissant des Etats membres actuels, à travers la définition du territoire où s'applique la législation européenne, cette question relève de leur compétence exclusive. Ainsi les Pays-Bas n'ont pas souhaité que leurs Antilles fassent partie de l'UE, au contraire de la France qui a fait entrer (ou sortir) de l'UE plusieurs de ses collectivités ultra-marines. Le Danemark a fait de même en incluant le Groenland déjà cité et non les îles Féroé, bien qu'elles soient incontestablement en Europe.

A priori, quelle que soit sa position géographique, aucun territoire ne peut être exclu de l'UE si un Etat membre en fait la demande. Lors de l'unification allemande, le gouvernement de Bonn a notifié à Bruxelles que son territoire incluait désormais l'ex-RDA. En cas de réunification de Chypre, Nicosie ferait de même. Et si la Moldavie trouvait sa démarche d'adhésion trop lente, elle pourrait rejoindre l'UE en se réunissant avec la Roumanie, dont elle a fait partie de 1918 à 1940.

Comme nous l'avons vu avec le Maroc, il en va différemment de l'adhésion d'un Etat indépendant. Si on se réfère à la jurisprudence du Conseil de l'Europe, non seulement la Turquie, mais aussi les pays du Caucase du sud (Géorgie, Arménie et Azerbaïdjan) et même la Russie, sont qualifiés d'Etats européens. Et



© Adobe Stock

quid du Kazakhstan, dont le territoire inclut la rive occidentale du fleuve Oural, aussi considéré comme une des limites entre l'Europe et l'Asie ? A ce stade, du point de vue de l'UE, cette qualité n'est reconnue qu'à deux Etats se trouvant aux limites du continent : depuis 1963 à la Turquie et désormais à la Géorgie.

Des frontières de facto ?

C'est encore plus complexe avec des Etats membres qui ne contrôlent pas la totalité du territoire qui leur est internationalement reconnu. Ce fut le cas de l'Allemagne avant son unification, c'est aujourd'hui le problème de Chypre et cela sera demain celui de plusieurs membres du Partenariat Oriental si leurs aspirations européennes viennent à se concrétiser. Comme à Chypre on aura peut-être des lignes de cessez-le-feu parmi les limites externes de l'UE.

Depuis la création de la CEE, celle-ci a cherché à réduire le rôle des frontières et y a en grande partie réussi. Mais devons-nous continuer à laisser aux Etats membres le soin de définir le territoire de l'UE ? La géographie doit-elle intervenir dans les critères d'adhésion ? Pour ceux qui ne peuvent pas ou ne veulent pas s'engager dans cette voie, comment concevoir un système d'association suffisamment attractif pour intensifier nos relations de voisinage ? Si l'UE veut exporter sa stabilité et non importer l'instabilité de son voisinage, elle ne doit plus trop attendre pour clarifier sa position. ■

La géographie doit-elle intervenir dans les critères d'adhésion ?

Russia's historical trap

by Robert Cox
Member of the Editorial Board

Russia suffers from “an abiding perception of insecurity” deeply rooted in its history.

Henry Kissinger



© Adobe Stock

▲ Monument to the tsar Peter the Great, Saint-Petersburg

It can sound implausible to single out the fault-lines of Russian history. After all, for five centuries Austria, England, France, Spain and then Germany excelled in disrupting Europe. But Russia's distinct historical path merits attention when that empire's eruption threatens the whole of Europe's hard-won security, peace and prosperity. Beyond today's crisis we need to dig into the past.

Russia's seeds of political identity are sown in the 10th century. In mid-9th century Viking Rus (old Norse for rowers) raiders first penetrated the river system southward from the Baltic, subjugating petty local potentates who held loose sway over this sparsely populated land of water, marsh and forest. Within a century they established bastions of power, essentially based on Novgorod and Kiev. Grand Prince Vladimir of Rus was baptised in Kiev according to the Orthodox rite, probably in 988. As elsewhere in Europe at the time records are sparse. Essentially they are the work of churchmen. Myths rival facts, distorting Russian history down the centuries.

Moscow emerges

Let us jump forward. The late 12th & 13th centuries are marked by internal rivalry and the first threats from both east and west. “Princes” of Slav ethnicity now rule over Novgorod and Kievan lands. Prominent is Alexander Nevskii who pu-

shed back marauding Swedes and Baltic German knights in 1240-42, victories glorified in Russia's annals of identity. Reality now swooped as Genghis Khan's Mongols erupted out Asia. For two centuries Russia was under the “Mongol yoke”. Meanwhile Moscow warded off constant raids by Crimean and Kazan Tartars and from the Ottomans. Only in 1480 did the “Mongol yoke” break and the Grand Prince of Moscow, Ivan III, sit firmly on a throne. Grand Prince Ivan IV “the Terrible”, from 1533, effectively first bore the title of Tsar of Russia. Ivan engineered the first major geographical extension of Russian power. But now in the west the Polish-Lithuanian Commonwealth reached its apotheosis. In 1610-12 it actually occupied Moscow, the first such occupation of Russia's heart by a western power. The next, temporary too, was by Napoleon two centuries later. Hitler was stopped at the gates of Moscow.

Russia throughout the centuries has imbibed a doubly toxic elixir - empire and theocracy.

A second baptism - the Third Rome theory

Let's turn for a moment to the year 1523. An event occurred that was to be an ideological crucible of Russia's polity and identity. It has received scarce notice in the West. But it is crucial to Russian conception of its imperial vocation and its Orthodox mantle. Around this time Russian Orthodox ecclesiastics were playing with an idea - that of Moscow Third Rome (Москва, третий Рим). They argued that reunification of the Eastern and Western Christian churches had failed. Orthodoxy's supreme Patriarch in Constantinople was now effectively prisoner of the Ottomans. Russia alone now embodied Christian leadership. A prominent churchman, Filofei, spelt this out in a letter to Grand Prince Vasillii III. Russian clerics said Rome was polluted by western Renaissance wickedness. Vasillii, now free of the Tartar Yoke, was hooked. Russian tsardom had acquired a grand new piece of ideological and imperial baggage. For the next two centuries there wasn't in fact much Moscow could do with its new ideological heirloom. To the west Swedes and Poles remained a constant pest. To the south Tatars and Ottomans had constantly to be beaten off. Beyond the Urals lay terra incognita.

Junction with imperialism: church and state in wedlock

Peter The Great in 1709 destroyed Swedish power at the battle of Poltava in 1709. He thus opened the way to major Russian expansion westwards to the Baltic. Peter consolidated the Russian state and its governance. Catherine the Great drove the momentum still further, southwards and eastward. During these reigns church and state in Russia became partners of power. Western monarchs too claimed divine right. But progressively the Renaissance, the Reformation, Enlightenment and the French revolution undermined all that. Separation of church and state has become democratic dogma in much of western Europe. Laïcité arouses passions in France. Russia, however, remained immune from all these historical processes. On the contrary, the partnership of church and state grew even stronger during Russia's 19th century monarchs' reigns. It reach an apotheosis under the calamitous Nicholas II. Nicholas, incidentally, dreamed of taking "Constantinople" - known in Russian as Tsarigrad. During WW1 the British promised it to him as a present for helping to defeat the Ottoman Empire. The Bolshevik revolution killed all that. Russia would still like to control the Straits bottling up its Black Sea access - and the Turks know it. But that is another story.

The war in Ukraine, a showdown between good and evil.

It is tempting to say, as some have, that the alliance of Soviet power with communism was a revamp of the past alliance between Tsarism and Orthodoxy to become the church of the Bolshevik state. Be that as it may, it is certainly true that Putin has nourished a special alliance with the Russian Orthodox church, particularly with its sulphurous Patriarch Kirill. Tsarist officials often did not say that illegal conduct was "forbidden" but, rather, was "not decreed". Putin shares that mindset. Russia throughout the centuries has imbibed a doubly toxic elixir - empire and theocracy. Imperial partnership between church and state embodied in Patriarch and Tsar. Just as in its roots in Byzantium.

Is imperialism finished?

Kissinger, says historian Jessica Matthews, reviewing his latest book, believes that the former superpower will remain influential for decades, "notwithstanding its declining population and narrow economic base". He cautions that "because of its vast territory and lack of geographic defences, Russia



▲ Moscow Kremlin and St-Basil's cathedral

suffers from an abiding perception of insecurity deeply rooted in its history." Catherine the Great said "I have no way to defend my borders but to extend them." Russia's Baltic and Black Sea maritime accesses are insecure, its Pacific ports too far from European Russia, its Mediterranean foothold with its Syrian naval base of Tartus too marginal. Climate change, however, steadily improves the usefulness of its European Polar ports.

Has the European Union (EU) in some way exorcised European imperialist illusions in the west of our Eurasian continent? Europe's former colonial powers have by and large got over that heritage. France-Afrique and the Commonwealth wane and decreasingly mean anything to younger generations. The same goes for lingering nostalgia Spain and Portugal. Belgians cast it into oblivion. For some the US, China and Islam either covet some imperial illusions. Russia clings to an often eschatological view of the war in Ukraine as a showdown between good and evil. Its former president and premier Dmitry Medvedev says that Russia's "sacred goal" in Ukraine is to stop the devil. In April Russian Patriarch Kirill said Russians were "holding back the Antichrist", label given by others to Ukraine's president Volodymyr Zelensky. All the arguments about Russia's geo-strategic weakness may be true. But in no way can it justify Russia believing that the way out of a historical trap, largely of its own making, is to threaten, invade and covet the land and people of other countries. With all its faults western and central Europe has matured into an area of values threatening nobody. Many blindly defend Russia's vicious rape of Ukraine.

The time is ripe for Europe to help Ukrainians plan their recovery. And think about how to help Russians conceive a future free of imperial delusion. ■

Balkans occidentaux, quel avenir ?

par Daniel Guggenbühl
Membre du Comité de rédaction



© Adobe Stock

Nombreux sont les pays qui frappent aux portes de l'Union européenne et la guerre en Ukraine a encore élargi le spectre des candidatures puisque, un peu dans la précipitation et sous la pression de l'Ukraine, le statut de pays candidat à l'adhésion a été accordé à ce pays, ainsi qu'à la Moldavie, en juin 2022. Nul n'aurait songé à une telle évolution il y a encore quelques années, mais l'invasion russe a profondément changé la donne. Le dernier élargissement de l'Union avait eu lieu en 2013 avec l'adhésion de la Croatie.

*Encourager
les pays de la région
à coopérer entre eux.*

Une zone instable

Concurrents avec l'Ukraine sur la liste des impétrants, les Balkans occidentaux - Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo, Macédoine du Nord, Monténégro et Serbie - sont tous, à l'exception de l'Albanie, issus de la désintégration de l'ancienne fédération de Yougoslavie, le Kosovo ayant fait partie de la Serbie. Dès la fin de la Yougoslavie, les vieilles rivalités ethniques, culturelles et religieuses entre ces pays se sont réveillées et ont donné lieu à des affrontements sanglants entre 1991 et 2001. Elles ne sont toujours pas éteintes de nos jours. Toute la zone reste donc un foyer d'instabilité aux portes de l'Union européenne et celle-ci se devait de mettre au point une politique de rapprochement avec ces pays, y compris pour les soustraire aux influences venues de l'extérieur, notamment de la Russie et de la Turquie.

Vers l'adhésion ?

C'est ce qui donna lieu au processus de stabilisation et d'association lancé par l'Union en 1999 et, dans la foulée, à des accords avec les différents pays, y compris le Kosovo, portant sur la coopération politique et économique et instituant des zones de libre-échange. Le processus vise aussi à encourager les pays de la région à coopérer entre eux, aspect important pour une zone dans laquelle persistent de vieilles hostilités. Mais où en sont aujourd'hui les perspectives d'adhésion ? Dès juin 2003, un sommet tenu à Thessalonique affirma que « l'avenir des Balkans est dans l'Union européenne ». Lors d'un nouveau sommet qui eut lieu à Tirana en décembre 2022, l'Union européenne a confirmé « une nouvelle fois son attachement total et sans équivoque à la perspective de l'adhésion à l'Union européenne ». Le langage est fort mais il est assorti d'une condition : des « réformes crédibles » en matière d'indépendance de la justice, de lutte contre la corruption, de criminalité organisée et de résolution des conflits bilatéraux. La terminologie utilisée montre qu'on est loin du compte à cet égard. Et, bien entendu, on est encore plus loin de la reprise par les candidats de l'« acquis communautaire », c'est-à-dire de l'ensemble des droits et obligations liant les États membres.

Pourtant le processus de rapprochement a fait quelques progrès. Albanie, Macédoine du Nord, Monténégro et Serbie se sont vus reconnaître le statut de candidats et des négociations d'adhésion ont été entamées avec ces pays. Avec les deux premiers, elles sont menées conjointement. En Bosnie Herzégovine, qui est gérée par deux entités autonomes issues du conflit évoqué ci-dessus, la bosniaque proprement dite (musulmane) et la « république serbe », sévissent toujours des affrontements ethno-nationalistes. Rappelons que c'est l'attentat de Sarajevo qui, en 1914, déclencha

la Première Guerre mondiale. Aujourd'hui la Russie se livre dans le pays à des actions de déstabilisation bien identifiées, sans parler de la Turquie, qui choie la communauté musulmane. Le statut de pays candidat ayant été accordé à l'Ukraine et à la Moldavie, la Bosnie espère à présent être traitée de la même manière. Quant au Kosovo, qui a déclaré unilatéralement son indépendance en 2008, la Serbie n'accepte pas le nouveau statut de son ancienne province et soutient la minorité serbe résidant dans le Nord du pays. Les affrontements entre cette minorité et les autorités kosovares n'ont jamais cessé. Au demeurant, le Kosovo n'est pas reconnu par cinq États membres de l'Union européenne. Bosnie et Kosovo restent pour le moment des candidats « potentiels » à l'adhésion. Pour le Kosovo, des progrès sont liés à un accord avec la Serbie. Le dialogue, difficile, a lieu sous l'égide de l'Union européenne. Au plan général, notons une avancée significative : les ressortissants des pays de la région, à l'exception du Kosovo, sont exemptés de visa vers l'espace Schengen.

Le cas de la Serbie

La Serbie, avec ses quelque 7 millions d'habitants, est de loin le plus peuplé de tous les pays que nous venons de mentionner et mérite une attention spéciale. Elle a traditionnellement des liens historiques et religieux avec une Russie qui ne manque pas de les exploiter. De tous les Balkans occidentaux, elle est le seul qui n'applique pas les sanctions européennes contre la Russie. Le media Russia today pour sa part est autorisé à émettre en Serbie et donc à y diffuser sa propagande anti-européenne. Il semble qu'à l'heure actuelle, l'opinion serbe soit majoritairement défavorable à l'adhésion à l'Union européenne, alors que le gouvernement continue à en faire un objectif stratégique. La question suscite donc beaucoup de remous dans le pays.

Migrations

Parmi les facteurs d'instabilité dans la région des Balkans occidentaux, le problème migratoire occupe une place importante. Fuyant les difficultés économiques et l'absence de perspectives d'avenir, la jeunesse cherche une vie meilleure dans l'émigration, particulièrement vers l'Allemagne, vidant ainsi peu à peu ces pays de leurs forces vives. On estime que la Macédoine du Nord a déjà perdu un quart de ses deux millions d'habitants et que la Serbie pourrait passer de sept à six millions d'ici 2030. La faible natalité s'avère comme un facteur aggravant. D'autre part la région est devenue un lieu de passage privilégié pour la migration en provenance de pays du Moyen Orient ou d'Asie. Actuellement elle est en train de retrouver un flux migratoire proche de celui de l'année 2015. L'Agence européenne Frontex, chargée de protéger les frontières extérieures de l'espace Schengen, est dépassée par un phénomène qu'elle n'a pas les moyens de maîtriser, même si elle peut maintenant se déployer au-delà de ces frontières. D'ores et déjà, son action contribue, à tort ou à raison, à entretenir le mythe de « l'Europe forteresse ».



▲ 06/12/22 : Sommet EU-Western Balkans à Tirana, (à g.) le Premier ministre albanais Edi Rama et Josep Borrell, Haut Représentant de l'UE pour les affaires étrangères - ©EU 2022, Photographe : Gent Shkullaku

gration, particulièrement vers l'Allemagne, vidant ainsi peu à peu ces pays de leurs forces vives. On estime que la Macédoine du Nord a déjà perdu un quart de ses deux millions d'habitants et que la Serbie pourrait passer de sept à six millions d'ici 2030. La faible natalité s'avère comme un facteur aggravant. D'autre part la région est devenue un lieu de passage privilégié pour la migration en provenance de pays du Moyen Orient ou d'Asie. Actuellement elle est en train de retrouver un flux migratoire proche de celui de l'année 2015. L'Agence européenne Frontex, chargée de protéger les frontières extérieures de l'espace Schengen, est dépassée par un phénomène qu'elle n'a pas les moyens de maîtriser, même si elle peut maintenant se déployer au-delà de ces frontières. D'ores et déjà, son action contribue, à tort ou à raison, à entretenir le mythe de « l'Europe forteresse ».

Cette Europe a déjà beaucoup investi dans les Balkans occidentaux, dont la guerre d'Ukraine, quelle que soit son issue, risque à présent de ralentir le processus d'adhésion. Il est cependant impératif que celui-ci se poursuive et que ce nouvel élargissement - qui n'est pas pour demain - assure la pacification et le développement d'une région située aux portes de l'Union européenne. ■

La jeunesse cherche une vie meilleure dans l'émigration.

Mysteries of Europe's Democracy Mandate

Part Two : Quai d'Orsay: conspiracy against the supranational?

by David Heilbron Price

Fleet Street journalist and sub-editor at the BBC World Service newsroom. Former Information Officer directly attached to the director-general of JRC.



► 05/05/1949, London : Robert Schuman signing the Statute of the Council of Europe
© AP,1949 - Photographer : Sidney Smart

Our former colleague David Price, who now edits the Schuman Project, is investigating the founding documents of the EU in the historical archives. He proposes to lift the veil on some of the « mysteries » surrounding them in a small series of articles on the subject. The first one concerned « Supranational » and has been published in APROPOS 101.

Charles de Gaulle, having resigned as prime minister in 1946, was on the attack. He led mass rallies with the aim of overturning the Fourth Republic and its 'petty politicians'. His central target was the two Schuman governments in 1947-48. De Gaulle denounced Schuman's initiative to create a European Union where a Court would judge governments for maladministration. de Gaulle's followers also objected to the

name, as did the British government. It became the *Council of Europe*. It had an entrance exam. The Member States of the Council had to agree and adhere to the Convention of Human Rights and Fundamental Freedoms.

The fight for freedoms

Human Rights drew a stark distinction between the Soviet Union with its Soviet Bloc and those States that aspired to full democratic rights of the citizens. Not only would they maintain freedom of speech, assembly, property and religion (in contrast to the atheistic USSR), their citizens would be able to criticise and bring governmental violations of these fundamental freedoms to a Court in Strasbourg. Unthinkable for the Dictatorship of the People, a new Adolf or a would-be Charlemagne! Charles de Gaulle, whose ideology drew on Napoleonic concepts of nationhood, pooh-pooed that anything could be above the power of a president of France, or his idea of it.

After WW2, the French Foreign Ministry, the Quai d'Orsay, became a bastion of Gaullist power. Were there any Communists who had infiltrated the foreign policy apparatus? When I asked Bernard Clappier, Robert Schuman's Directeur de Cabinet, he was surprised. That was not the big problem that Schuman faced. Gaullists saw their main task as taking over border regions up to the Rhine and controlling the industrial Ruhrgebiet to their advantage. The Ruhr was described as the problem of the century. It was the centre of armament cartels and possible powerhouse for German revenge. Schuman warned that such a land grab would

make another war inevitable. So his plan for creating a European Community based on fair-minded, supranational principles had to be conducted in utmost secrecy for fear of sabotage. Only slowly would high officials moderate their natural reactions. Or by the shock of the Schuman Proposal of 9 May 1950 that showed frontiers could become the positive place of friendships.

Plot for the public good

'They were two different worlds acting in parallel', Clappier said. That's why Schuman had to rely on Clappier, his trusted juriconsult, Paul Reuter, and Jean Monnet, personalities who stood outside the Ministry bureaucracy. The only official brought into the secret was the Secretary-General, and that was just before the Schuman Proposal was made public.

So when it came to the Council of Europe, established just a year before this, what was the bureaucratic reaction? Hostile. One of the fiercest critics of Schuman was René Massigli, then the French ambassador to London. He wrote a scathing record of events, called the Comedy of Errors (*Une Comédie des erreurs*). In London during the war, de Gaulle entrusted him with his Commissariat for Foreign Affairs.

Supranational innovation succeeds

Seventy years have past since Schuman helped create these two great innovative agencies for peace, the Council and the Community. At their heart was Schuman's long-meditated constitutional innovation of *supranational* democracy. In the Council of Europe, human rights

were recognized as supranational law of our nations. Not power politics. Hard human experience showed that societies deprived of basic freedoms were not only backward but doomed to experience internal oppositions, wars, and economic destruction. Nazi Germany and the USSR proved it.

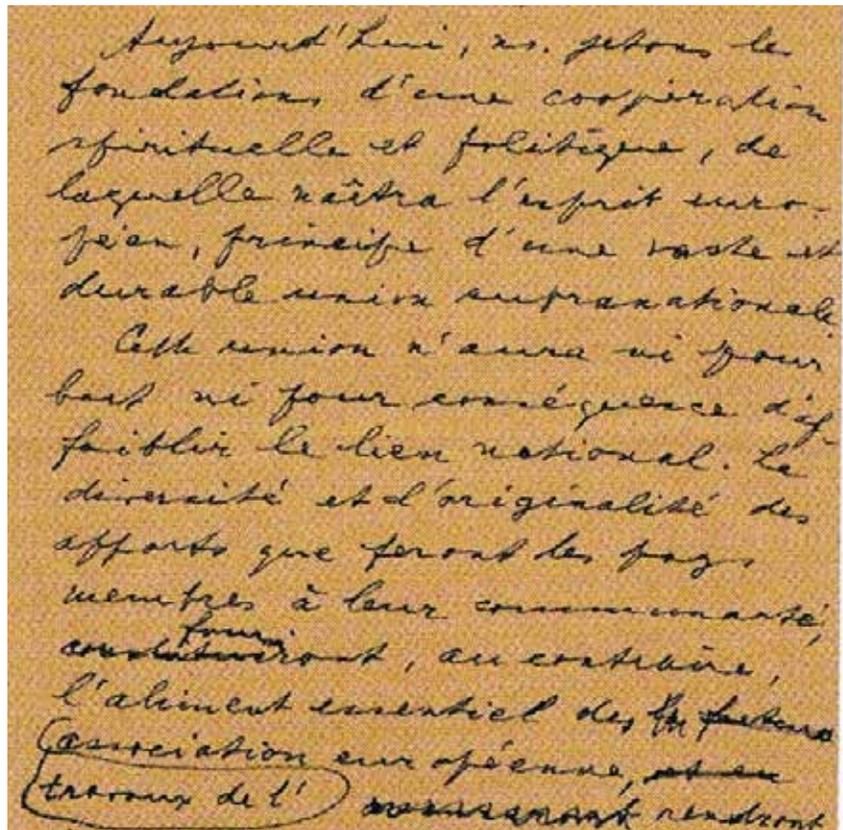
The European Community explored further into the supranational. The European Commission, known as the High Authority, was the first institution in the world that had supranational powers. It could decide the destiny of nations in the war-sensitive Coal and Steel sector. Member States freely delegated a federal portion of their sovereignty for it to do so. Has the Quai d'Orsay eulogized the supranational that brought Europe its longest peace in world history? One can have doubts.

Supranational peace process

At the signing of the Council of Europe Statutes in London's ornate St James's Palace, Schuman presented a detailed design of the supranational peace process.

- He changed the definition of 'Europe' from the confused, argumentative geographical one of his peers.
- The people defined 'Europe', he said, by their will to adhere to Human Rights and Fundamental Freedoms. Council membership now defines it.
- All the rest follows. *'Today, we project the foundations of a spiritual and political cooperation, from which the European spirit will be born, the founding principle of a vast and enduring **supranational union**,*' Schuman declared.
- Member countries will thus bring their contributions to the *Community*.

This is one of the first, if not the first, public announcement of the supranational and a new, political, legal and



► Robert's Schuman's handwritten speech for Signature Ceremony of Council of Europe Statutes 5 May 1949. Today we cast the foundations of a spiritual and political cooperation, from which will be born the European Spirit, principle of a vast and lasting supranational union. . . . The diversity and originality of the contributions of the Member States to their Community will on the contrary furnish the vital ingredients of the works of the European association. Quai d'Orsay misdates the speech in its publications.

constitutional term, *Community*. The speech must rate as among the most important of modern times, maybe in all Europe's long, bloody history of wars.

Why is this speech not debated in all publications of European history?

The Quai d'Orsay's evaluation is bizarre. Schuman's hand-written original lies in their archives. They have published it a number of times without, it seems, any clue that the supranational principle founded the Council of Europe. . . . And it was the principle of peace for all Europe including Russia, Belarus and Ukraine, former Yugoslavia, Iceland, Norway and Switzerland. What is noteworthy is that Massigli in his book gives direct quotations from Schuman's speech at the 5

May inauguration of that vital institution. No excuse for misdating or denigrating its significance!

Why did the French Foreign Ministry downgrade this important document? But this is not the only example of such forgetfulness, incompetence, ignorance... or conspiracy. The Quai's later action on the European Community treaties amounts to a crime. An even more important document on the *supranational peace process* has been left out from the founding documents of the European Community. It affected all subsequent history, Brexit, political manoeuvring and trillion-euro corruption.

It impacts us all today. It diminishes our human rights. For Peace and War. ■

En cas de dépendance

Lorsque nos affiliés présentent une fragilité et un état de dépendance avéré, le Régime Commun d'Assurance maladie (RCAM) prévoit de prendre en charge les frais de soins et de soutien de différentes manières. Nos affiliés peuvent d'un côté rester à leur domicile en ayant recours à une garde malade ou intégrer une maison de repos et/ou de soins.



© Adobe Stock

La garde malade

La garde malade intervient au domicile des personnes dépendantes et permet le maintien au domicile de l'individu. Elle apporte son aide aux personnes dans la réalisation des actes de la vie courante : aider la personne à s'alimenter et s'hydrater, accompagner la personne aux toilettes, rassurer le malade et le surveiller en signalant tout état inhabituel. La garde malade collabore avec les différents prestataires de soins et de service mais elle n'est pas une aide-ménagère.

Le recours à une garde malade requiert une autorisation préalable accompagnée des documents suivants :

- Formulaire d'évaluation du degré de dépendance complété par votre médecin traitant
- Prescription médicale précisant la durée de la prestation, la nature et la fréquence des soins à prodiguer.
- Une copie du contrat précisant le prix horaire applicable, les tâches effectuées par la garde malade, le nombre d'heure à prester ainsi que les coordonnées de la garde malade
- Déclaration art.22

Les frais de garde malade sont remboursés à 80% ou 100% dans le cadre de la maladie grave et dans les limites des plafonds prévues dans le chapitre 3, du Titre II, des Dispositions Générales d'exécution. Le calcul de ce plafond se fait sur base de l'AST0201 auquel on déduit 10% de la pension de base de l'affilié. Le calcul varie selon degré de dépendance comme suit :

- Degré de dépendance 4 et 3 - 50% du traitement de base d'un fonctionnaire de grade AST 2/1
- Degré de dépendance 2 et 1 - 100% du traitement de base d'un fonctionnaire de grade AST 2/1

par Cindy Strazzella

Agent administratif - service « Autorisations médicales » au PMO.

La maison de repos

Lorsque le besoin de soins est ou devient important, que la personne âgée n'est plus capable de vivre de manière autonome ou qu'elle se sent seule, une maison de repos peut être la solution. Le placement en maison de repos et/ou de soins nécessite également une autorisation préalable complétée par les documents suivants :

- Formulaire d'évaluation du degré de dépendance complété par votre médecin traitant
- Rapport médical et/ou attestation médicale expliquant les raisons pour lesquelles l'affilié(e) doit séjourner dans une maison de repos et de soins, mentionnant également la durée du séjour.
- Une copie de la convention signée avec l'établissement
- Une facture pro-format (sauf pour la Belgique)
- Déclaration art.22.

En ce qui concerne le remboursement, s'il s'agit d'une facture détaillée, le RCAM intervient pour les frais de séjour à 85% avec un maximum fixé à 36€ par jour et rembourse les soins à 85% ou 100% si ceux-ci sont liés à la reconnaissance d'une maladie grave reconnue. Sachez qu'en maison de repos et de soins le RCAM accorde une prise en charge mais elle est limitée aux frais de soins.

En cas de facturation globale ne permettant pas de distinguer les frais relatifs aux soins de ceux relatifs au séjour, une répartition forfaitaire est effectuée selon le degré de dépendance.

Degré de dépendance 1 =>

70% pour les soins et **30%** pour le séjour

Degré de dépendance 2 =>

60% pour les soins et **40%** pour le séjour

Degré de dépendance 3 =>

50% pour les soins et **50%** pour le séjour

Degré de dépendance 4 =>

30% pour les soins et **70%** pour le séjour

Une boîte fonctionnelle existe et est disponible pour répondre aux questions des personnes qui le désirent :

- **Pour les gardes malades :**
PMO-RCAM-BRU-GARDE-MALADE@ec.europa.eu
- **Pour les maisons de repos et/ou de soins :**
PMO-RCAM-BRU-MRS@ec.europa.eu

La guerre de l'eau aura-t-elle lieu ?

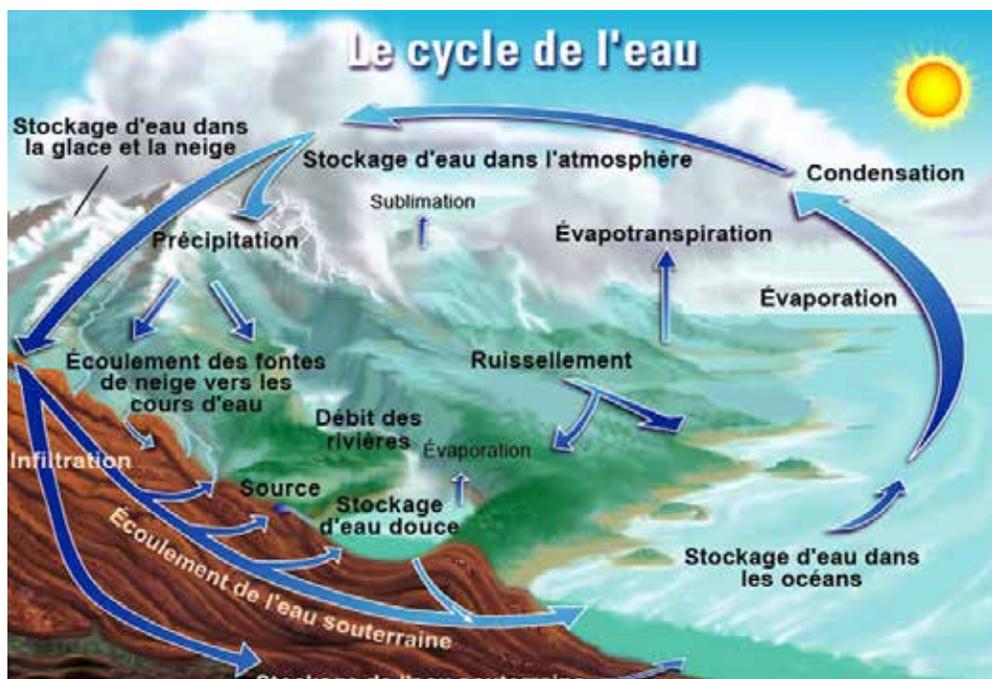
par Jean-François Hulot
Retraité de la Commission européenne
(DG RTD et DG AGRI), ingénieur agronome,
auto-entrepreneur et consultant
dans le domaine de l'agriculture durable.
Associé de l'IEEP Bruxelles.

Les années 2018 à 2022 ont vu se succéder les sécheresses, affectant les disponibilités en eau l'été, y compris dans des régions habituellement sans problème de déficit hydrique estival.

La Belgique a enregistré des carences en eau d'une gravité jamais atteinte depuis cinquante ans, tout en souffrant d'inondations dévastatrices. En France, le niveau des nappes phréatiques reste alarmant même début 2023 car les pluies automnales et hivernales étaient insuffisantes pour les reconstituer. Ailleurs dans le monde, les déficits hydriques se creusent dangereusement, au point que les Nations Unies ont convoqué une conférence internationale en mars 2023 à New York pour se pencher sur le problème. Plus de 1,2 milliards de personnes vivent aujourd'hui dans des territoires menacés de crues alors que, selon les projections des Nations Unies, en 2050 cinq milliards de personnes pourraient souffrir de situations de stress hydrique au moins un mois par an. L'eau indispensable à la vie est-elle sur le point de manquer ? Allons-nous vers une guerre de l'eau ?

Le cycle de l'eau fragilisé

Pourtant, elle paraissait jusqu'ici largement disponible. Notre planète n'est-elle pas nommée la planète bleue parce que, vue de l'espace, les océans qui la recouvrent lui donnent cette couleur ? Certes, à y regarder de plus près, il s'agit d'eau salée ... L'eau douce compte seulement pour 2,5 % de l'eau présente sur la



Terre. Et ce sont les flux, et non les volumes, qui déterminent l'eau réellement disponible, car l'eau obéit à un cycle naturel qui unit les océans, l'atmosphère et les sols. Or ce cycle se trouve désormais fragilisé, sous l'influence des activités humaines. Plus précisément, l'humanité surconsomme l'eau « verte » au-delà de ce que la planète peut soutenir, nous apprend une récente étude réalisée par les chercheurs du Stockholm Resilience Center, ceux-là mêmes qui avaient défini en 2009 neuf « limites planétaires », c'est-à-dire des seuils d'usage des ressources naturelles que l'humanité ne devrait pas dépasser pour pouvoir continuer à vivre dans un environnement naturel sûr. Cinq d'entre eux sont déjà dépassés, comme celui relatif au réchauffement climatique (voir figure p. 36),

et avec l'eau une sixième limite planétaire vient d'être franchie ... Cette eau « verte » est cruciale pour l'humanité puisqu'il s'agit de l'eau présente dans les sols qui peut être immédiatement mobilisée par les plantes.

Elle forme donc indirectement la base de notre sécurité alimentaire. Or l'humidité des sols, les taux de précipitation et d'évaporation et d'autres paramètres scientifiques disséqués par les chercheurs se sont révélés gravement perturbés : 18 % des sols de la Terre seraient déséquilibrés. En cause : l'urbanisation et l'artificialisation des sols, la déforestation et l'agriculture intensive. Les sols appauvris par les activités humaines ne parviennent plus à retenir l'eau, qui s'échappe davantage dans l'atmosphère



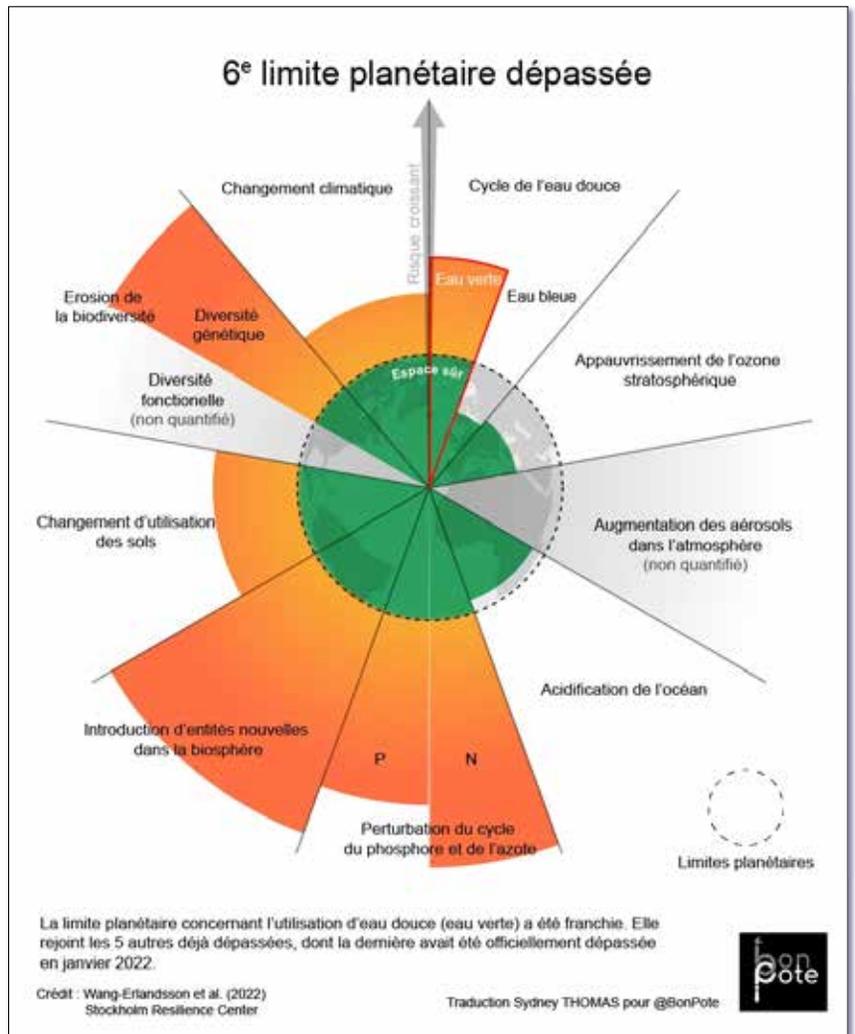
© Adobe Stock

sous forme de vapeur d'eau, amplifiant ainsi les fluctuations du cycle de l'eau par l'augmentation de l'évaporation et la violence croissante des précipitations. Comment redresser la situation ?

L'agriculture biologique occupe encore seulement 1,6 % de la surface agricole mondiale.

Les différents usages de l'eau

Ce sont au premier chef les usages domestiques, dont l'indispensable alimentation des ménages en eau potable, hélas insuffisante voire absente dans nombre de pays pauvres ; ensuite s'ajoutent les usages liés au tourisme ou aux loisirs tels que piscines, stations de ski, terrains de golf etc. Dans les pays riches, l'industrie a besoin d'eau pour le lavage et le refroidissement des installations, y compris les centrales nucléaires. L'eau intervient aussi dans la production énergétique à travers les turbines des centrales hydroélectriques et la récupération des calories de l'eau souterraine dans les installations de géothermie. Mais la consommation la plus importante vient de l'agriculture et l'aquaculture. En effet, l'agriculture consomme énormément d'eau : 70 % des prélèvements d'eau douce dans le monde. Et cette eau agricole est impossible à recycler pour la ré-utiliser, à la différence d'autres usages tels que la



distribution d'eau potable, dont le traitement des eaux usées permet un taux élevé de recyclage et ré-usage.

L'agriculture

En agriculture, l'eau sera soit consommée par les plantes elles-mêmes soit perdue par évaporation. De plus, l'eau agricole peut causer des pollutions à travers les nutriments et les produits chimiques utilisés, comme les résidus de pesticides ou les nitrates des engrais. Partant du fait que différentes pratiques agricoles peuvent fortement augmenter ou diminuer la demande en eau, favoriser ou non la capacité hydrique des sols, et induire plus ou moins de pollutions, c'est bien sur les choix des itinéraires

techniques de production agricole qu'il faut faire porter l'action publique. Pour valoriser l'eau de la manière la plus efficace, il faut accroître la fonction d'« éponge » naturelle des sols en favorisant les pratiques qui améliorent la structure et la composition du sol et augmentent sa teneur en humus. L'agriculture biologique en fournit un excellent exemple mais elle occupe encore seulement 1,6 % de la surface agricole mondiale ; même si une vingtaine de pays dépasse 10 % (par exemple l'Autriche). L'irrigation ne devrait venir qu'en dernier recours, lorsqu'elle devient inévitable pour la survie des plantes, et dans ce cas faire appel aux technologies les plus avancées, dites de



micro-irrigation : l'Agence européenne pour l'environnement a montré que le passage d'une irrigation par inondation en surface à un système de goutte à goutte réduit jusqu'à 60 % la consommation d'eau agricole. Enfin, la désalinisation de l'eau de mer, largement employée par l'Arabie saoudite ou Israël, est intéressante mais très gourmande en énergie et source de pollution à cause du rejet des saumures. Des recherches doivent être menées pour passer aux énergies renouvelables (solaire notamment) et traiter les effluents.

Les grands fleuves

Rien d'étonnant que les grands fleuves soient convoités pour satisfaire les besoins de la sécurité alimentaire des populations. En Afrique, l'Égypte et l'Éthiopie se disputent les eaux d'un affluent du Nil, le Nil bleu, qui prend sa source en Éthiopie et concentre le

plus gros du volume du fleuve, alors que 97 % de l'approvisionnement en eau de l'Égypte, située en aval, dépend du Nil ... De même le Tigre et l'Euphrate concentrent les tensions entre la Syrie et la Turquie, remettant en cause les accords de partage préexistants. En Asie, c'est autour du fleuve Brahmapoutre que s'affrontent la Chine, l'Inde et le Bangladesh ... Partout dans le monde, les fleuves sont au cœur de multiples enjeux géostratégiques relatifs à l'accès à l'eau, à l'énergie hydro-électrique, aux transports et à la pollution (notamment par les plastiques : environ 90 % des plastiques déversés dans les océans proviennent de dix grands fleuves d'Asie et d'Afrique ...).

Face à la complexité géopolitique de l'eau, les Nations Unies ont appelé les États à unir leurs efforts pour atteindre ensemble les Objectifs du Dévelop-

pement Durable (ODD) convenus au niveau international en 2015 et notamment l'ODD n° 6 qui vise à assurer l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène pour tous ainsi qu'à contribuer à la sécurité alimentaire. C'est l'unique chance d'éviter que survienne une guerre de l'eau à l'avenir. ■

Plus de 1,2 milliards de personnes vivent dans des territoires menacés de crues.

Jean-François Hulot nous propose un article en deux parties sur la problématique de l'eau. Cette première partie met l'accent sur les niveaux international et mondial. La deuxième partie, qui sera publiée dans le n°103, concernera plus spécifiquement l'Europe et l'action européenne.

E-démocratie, de quoi s'agit-il ?

L'irruption des nouvelles technologies dans notre monde, dans notre façon de vivre, est au cœur du concept d'e-démocratie. Il faut entendre par « e-démocratie » l'ensemble des conséquences dues à l'introduction des nouvelles technologies sur le fonctionnement de la démocratie. Qu'implique donc le fait d'ajouter ce « e » (qui signifie « électronique ») aux différents aspects de la démocratie ?

Chaque pouvoir est concerné (législatif, exécutif, judiciaire), ce qui a pour effet de modifier le comportement des institutions politiques comme celui des autres acteurs de la démocratie, c'est-à-dire les citoyens, les partis politiques, les organisations sociales et l'administration publique qui constitue un lien essentiel entre les citoyens et le pouvoir public. Chacun de ces acteurs dispose d'instruments technologiques nouveaux pour intervenir, agir, opérer : la présence de ces instruments fait la différence. Les deux piliers techniques sont, d'une part, la découverte/l'invention d'Internet et, d'autre part, tous les processus électroniques permettant la numérisation des activités. En associant numérisation et Internet, on obtient une véritable révolution, pas seulement une innovation. La numérisation des activités publiques rend l'action plus efficace, efficiente et transparente, alors qu'Internet permet l'accès aux documents numérisés mis à disposition ; d'où une pression croissante en faveur de la numérisation. Peu importe qu'il s'agisse d'un ordinateur, d'un smartphone ou d'une tablette, l'important est de pouvoir faire les recherches et accéder aux données. C'est dans ce cadre que la démocratie moderne est obligée d'évoluer.

Entre représentant et représenté, un nouveau rapport responsable

Dans ce contexte, comment le rôle des institutions représentatives change-t-il ? Il peut changer sans que cela ne modifie la nature même de notre démocratie. Un changement est en tous les cas inévitable : celui qui concerne le rapport

par **Giancarlo Vilella**
Ancien directeur général de l'Innovation et Support technologique au Parlement européen

représentant/représenté, et c'est valable dans les deux sens. Ce rapport ne se cristallise plus uniquement autour de périodes d'élections, de rassemblements ponctuels ou d'assemblées occasionnelles. S'il le souhaite, le représenté peut accéder à l'activité du représentant en permanence. De son côté, le représentant peut suivre les orientations du représenté et évaluer ses propres choix à la lumière de celles-ci. Attention ! C'est la responsabilité réciproque qui doit en découler, pas un rapport contrôleur/contrôlé. La nouvelle relation ne doit pas engendrer une diminution de la confiance réciproque mais un renforcement de la responsabilité réciproque.

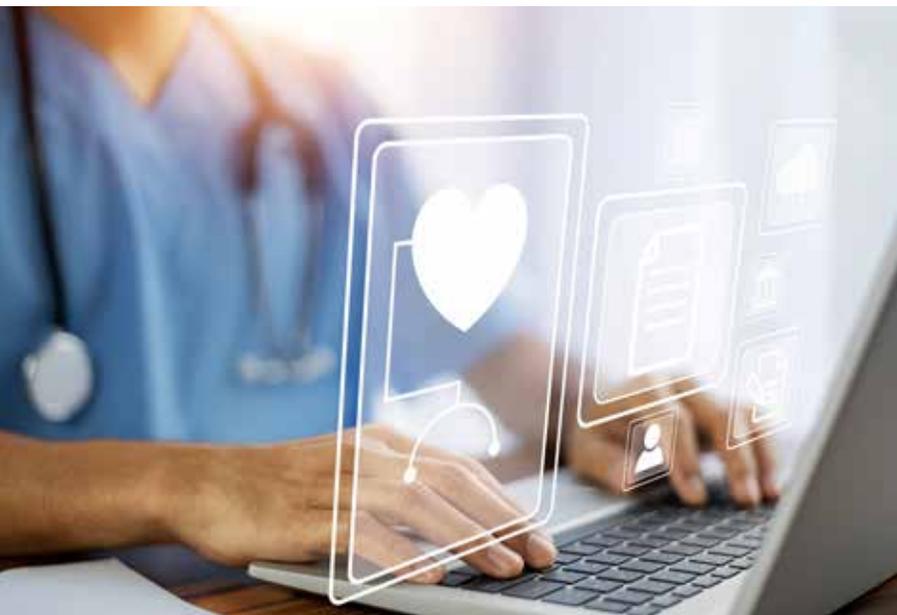
En politique, les nouvelles technologies sont désormais un instrument essentiel.

Le fait est que les nouvelles technologies permettent, voire imposent, de nouveaux modes de communication entre politiques et société et entre représentants et représentés, qu'elles suscitent un débat plus rapide, vaste et complexe, qu'elles requièrent une connaissance plus approfondie des sujets. En politique, les nouvelles technologies sont désormais un instrument essentiel, et ce à tous les niveaux. Les citoyens peuvent s'exprimer plus facilement et plus rapidement, ils peuvent échanger des opinions, créer des réseaux transversaux, renforcer leur contrôle politique.



Droits des patients et digitalisation *des données médicales*

par Gabrielle Clotuche
Membre du Comité
de rédaction



Rappelons les sept principes inscrits dans la loi de 2002. Le patient a droit (1) à des prestations de qualité, (2) au libre choix du dispensateur de soins, (3) à toutes les informations sur son état de santé, (4) au consentement libre et éclairé, (5) à un dossier de patient tenu soigneusement et conservé en toute sécurité, (6) à la protection de sa vie privée et de son intimité, et (7) d'introduire une plainte si ses droits du patient n'ont pas été suffisamment respectés.

Partage des données médicales

La digitalisation de plus en plus poussée des données de santé reprises au sein du dossier médical personnel digitalisé doit-elle inquiéter au regard des droits garantis au patient ? La loi de 2002 obligeait déjà tout professionnel de santé consulté à *tenir et conserver un dossier* au nom du patient. La digitalisation facilite cette obligation et peut être vue - en principe - comme un gage d'avancée pour la qualité des soins en ce qu'elle permet la continuité des soins donnés, favorise et renforce la pluridisciplinarité sous réserve toutefois du consentement du patient. Il convient cependant de sécuriser le partage des données médicales, c'est un des objectifs de la création des plateformes de partage de données médicales au niveau régional et fédéral. La *liberté de choix du prestataire de soins* et le *consentement du patient* confirmés par la loi restent au cœur de l'organisation des soins. Le patient peut retirer à un prestataire particulier le droit d'avoir accès à ses données médicales via les plateformes de partage des données médicales régionales ou fédérales ou encore via le portail fédéral masantebelgique.be.

© Adobe Stock

La loi belge relative aux droits du patient date du 22 août 2002. Vingt ans plus tard, le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Frank Vandenbroucke a préparé sa modernisation en organisant divers colloques, débats et résolutions parlementaires à son propos. Aujourd'hui son projet de modernisation est disponible sur son site web¹.

*Dans l'intérêt
du patient,
avec le patient,
par le patient.*

Les modifications envisagées dans la loi de 2002, selon les informations données sur le site du ministre, placent le patient au cœur du système de soins, ce qu'il traduit par le slogan « *dans l'intérêt du patient, avec le patient, par le patient* ». Le ministre justifie cette modernisation de la loi notamment par le fait que l'organisation de nos soins de santé a changé ; par exemple, la collaboration des professionnels de santé s'est accentuée et les possibilités offertes par la digitalisation modifient le contexte dans lequel le patient est placé.

¹ soumis à consultation publique jusqu'au 18 avril 2023, date de la Journée européenne des Droits du Patient

Accès au dossier médical

L'accès à son dossier médical personnel est en théorie possible pour consultation, conformément à la loi de 2002 et au règlement général sur la protection des données (RGPD). Le patient ne peut toutefois modifier, supprimer ou cacher certaines informations de son dossier. Par contre il peut y ajouter des documents qu'il estimerait pertinents. Actuellement, une copie du dossier médical peut, sous certaines conditions, être autorisée, les réserves concernant surtout la capacité du patient à évaluer correctement l'état exact de sa santé. Il est prévu d'élargir la délivrance d'informations complexes par écrit afin de permettre au patient de les relire à l'aise et de partager ensuite ses remarques.

© Adobe Stock



À l'hôpital, lors de l'admission, il y a consentement de facto à ce que les prestataires de soins qui y exercent puissent provisoirement (le temps de l'hospitalisation) avoir accès aux données du patient à la condition expresse qu'il y ait un lien thérapeutique entre le patient et le prestataire de soins à un moment ou un autre de sa prise en charge. Si tel n'est pas le cas, celui ou celle qui tenterait d'y avoir accès sans que cette condition soit remplie, commet une faute grave et risque le renvoi immédiat. Chaque connexion est en effet enregistrée et permet de vérifier qui a accédé aux données en cause. Cette traçabilité est un avantage de la digitalisation.

Une question difficile : celle de l'accès que pourrait avoir une compagnie d'assurances, via un médecin qui travaille pour elle, au dossier d'un client/patient. Les autorités européennes ont conscience des risques réels posés par cette possibilité « technique » et veulent empêcher les assurances d'utiliser certaines données de santé du patient. En Belgique, tout praticien travaillant pour les assurances qui tenterait de consulter le dossier médical d'un client/patient s'expose à des sanctions telles que la radiation de l'ordre des médecins par exemple.

À quand un dossier médical unique ?

Actuellement, le dossier unique et centralisé n'existe pas encore en pratique. Le médecin généraliste traitant est et reste celui qui est le mieux placé pour avoir accès au plus grand nombre de données médicales concernant le patient. Le « Dossier de santé intégré belge » (DSIB) est à l'étude mais sa création, son financement et sa mise en œuvre restent un grand défi, les compétences en matière de santé sont en effet partagées entre les Régions et l'État fédéral.

Si la digitalisation présente des avantages certains pour la protection des droits des patients, la vigilance reste de mise. Le ministre Vandenbroucke promet la modernisation de la loi actuelle pour 2023. ■

Créer des plateformes de partage de données médicales au niveau régional et fédéral.

Masanté est le portail en ligne aussi appelé « Personal Health Viewer ». Ce point d'accès central vous permet de consulter diverses données à caractère personnel concernant votre santé et autres informations relatives à la santé en général.

Ne payez pas de cotisations sociales aux États membres



© Adobe Stock

Nombre de fonctionnaires exercent après leur retraite des activités professionnelles parfois en qualité d'employés, le plus souvent en qualité de travailleurs indépendants (enseignement, consultance, coaching, etc...).

Les fonctionnaires qui ont pris leur retraite à l'âge de la retraite restent obligatoirement assujettis au régime de sécurité sociale de l'Union. Il existe un principe fondamental de droit de l'Union qui est le principe de « l'unicité du régime de sécurité sociale » applicable aux travailleurs de l'Union, ce qui signifie qu'un travailleur ne peut être assujéti qu'à un seul régime de sécurité sociale. Ce principe a dû être rappelé deux fois à l'État français, d'abord par deux arrêts de la Cour de justice du 15/02/2000¹, la France prélevant des cotisations sociales sur les revenus professionnels de travailleurs transfrontaliers, ensuite par un arrêt plus connu du 26/02/2015², la France imposant des prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine d'un travailleur qui résidait en France mais travaillait aux Pays-Bas et était donc assujéti au régime de sécurité sociale hollandais. Dans la foulée de l'arrêt « de Ruyter », la Commission européenne avait invité la France à reconnaître les effets de cet arrêt à la fonction publique européenne, les

fonctionnaires de l'Union étant obligatoirement assujettis au régime de l'Union. Réflexe nationaliste assez habituel, la France a refusé, prétextant que l'arrêt « de Ruyter » concernait un travailleur soumis au Règlement n° 883/2004 coordonnant les régimes de sécurité sociale des États membres, mais qui n'est pas applicable aux fonctionnaires de l'Union.

Saisie d'une question préjudicielle dans le cadre d'un litige engagé par le pionnier de la contestation des prélèvements français, la Cour de justice a sermonné l'État français dans son arrêt du 05/07/2017³, rappelant que le régime de sécurité sociale mais en place par l'article 14 du Protocole et le Statut est en tous points équivalent aux régimes de sécurité sociale des États membres en ce qu'il est primaire, obligatoire et complet. Le principe de l'unicité du régime de sécurité sociale s'applique aux fonctionnaires quelle que soit la nature des revenus. La Cour de justice rappelle que l'article 14 du Protocole, attribue aux seules institutions de l'Union la compétence pour fixer le régime de sécurité sociale de leurs fonctionnaires et soustrait à la compétence des États membres l'obligation d'affiliation des fonctionnaires de l'Union à un régime national de sécurité sociale et l'obligation, pour ces fonctionnaires, de contribuer au financement d'un tel régime. Et de conclure qu'une réglementation nationale qui grève les revenus d'un fonctionnaire de l'Union de contributions et de prélèvements sociaux affectés spécifiquement au financement des régimes de sécurité sociale d'un État membre, méconnaît la compétence exclusive attribuée à l'Union tant par l'article 14 du protocole que par les dispositions

par Jacques Buekenhoudt
Avocat conseil au Parlement européen

pertinentes du statut, en particulier celles qui fixent les contributions obligatoires des fonctionnaires de l'Union au financement d'un régime de sécurité sociale.

On aurait pu croire que les États membres tireraient la leçon de cet arrêt. Malheureusement, réflexe nationaliste aussi habituel, l'État belge persiste à assujéti de force à son système de sécurité sociale les fonctionnaires retraités qui exercent une activité professionnelle en Belgique. Une quinzaine de dossiers ont été ouverts depuis 2021 et sont actuellement pendant devant les juridictions belges. Le premier de ce dossier a été référé à la Cour de justice par un jugement du tribunal du Travail de Bruxelles le 9 juin 2022. L'enjeu porte non seulement sur l'annulation de ces assujettissements forcés de fonctionnaires retraités à un régime de sécurité sociale nationale, mais également sur la récupération des cotisations indûment payées parfois durant plusieurs années. A titre d'exemple, le litige actuellement soumis à la Cour de justice a aussi pour objet la récupération de plus de 50.000 €, payés indûment à l'État belge, à fonds perdus et sans aucune contrepartie. Il est à signaler que dans le cadre de ces litiges, la Commission européenne a la bienveillance d'offrir son assistance en application de l'article 24 du statut. ■

Pour toute information complémentaire :
M^e Jacques Buekenhoudt,
Avocat conseil au Parlement européen - jb@d-lawfirm.be

¹ Commission c/ République française, C-34/98 et C-169/98

² Ministre de l'Économie et des Finances c/ Gérard de Ruyter, C-623/13

³ Wencelas de Lobkowicz c/ Ministère des Finances et des Comptes publics, C-690/15

Secondes résidences en France : obligation déclarative avant le 30 juin 2023 !

par Jacques Buekenhoudt
Avocat-conseil au Parlement
européen

© Adobe Stock



Réforme majeure : depuis le 1^{er} janvier 2023, la France a supprimé la taxe d'habitation (équivalent du précompte immobilier belge) pour toutes les habitations à usage de résidences principales. La taxe d'habitation reste, cependant, applicable aux autres locaux, notamment les résidences secondaires.

Il faut se rappeler que, contrairement à la Belgique, l'inscription dans des registres de la population n'est pas obligatoire en France. Pour pouvoir identifier les habitations qui demeurent taxables, la loi de finances pour 2020 a donc mis en place une nouvelle disposition déclarative à destination de l'ensemble des propriétaires (personnes physiques et personnes morales). Cette obligation semble encore largement méconnue parmi les résidents étrangers possédant une seconde résidence en France. Pour les non-résidents qui possèdent leur espace sécurisé sur le site « impots.gouv.fr », il suffit d'accéder à « Votre Espace Particu-

lier » pour effectuer la déclaration en ligne via la rubrique « *Biens Immobiliers* ». Les données d'occupation connues des services fiscaux y sont d'ailleurs pré-affichées. L'obligation leur a aussi été rappelée au mois de mars par un courrier électronique.

Il reste toutefois un certain nombre de résidents « étrangers » possédant une seconde résidence en France mais qui ne sont pas « digitalisés » ! Peuvent-ils remplir une déclaration papier ? La réponse est non. L'obligation déclarative est entièrement dématérialisée, il n'y a donc pas de formulaire papier mis à disposition. En cas de difficulté, il faut contacter le numéro d'assistance des usagers particuliers au 33 (0) 809 401 401, numéro non surtaxé. A défaut, il est conseillé de se rendre auprès de son bureau de perception local ou de son Centre d'Imposition.

Attention, la date limite pour la déclaration est le **30 juin 2023**. Tout retard sera passible d'une amende de 150 €. ■

Impots.gouv.fr :
chaque membre
du foyer fiscal peut
effectuer des opérations
au nom du foyer fiscal
et consulter sa propre
situation fiscale
personnelle.

CONTACT

M^e Jacques Buekenhoudt
Avocat-Conseil
au Parlement Européen
jb@d-lawfirm.be

Un destin européen

par Philippe Loir
Membre du Comité de rédaction

Renée van Hoof-Haferkamp

Rencontrer Renée van Hoof-Haferkamp dans sa demeure au sud de Bruxelles a été un privilège pour « APropos ».



En effet, grâce à ses fonctions d'interprète des dirigeants européens, elle a beaucoup entendu, vu et retenu lors de leurs débats sur les politiques européennes. Elle a connu les plaidoyers passionnés de Jean Monnet dans les années 50 et a vécu la mise en place et l'activité de la grande institution qu'est devenue la Commission européenne. Elle sait beaucoup de choses qui ne sont pas connues du public, mais évidemment, une discrétion totale sur les moments les plus délicats de ces débats reste de rigueur.

C'est le grand homme d'État Paul-Henri Spaak qui l'a fait entrer dans le monde euro-

péen à une époque où il travaillait aux USA pour lever des fonds pour l'Unicef mais, comme il parlait trop de l'Europe et pas assez de l'Unicef, il y a vite été remplacé dans ses fonctions de pourvoyeur de fonds par l'acteur comique américain Danny Kaye ! Déjà à cette époque, des discussions - notamment avec Altiero Spinelli - avaient lieu au sujet de l'avenir de l'Europe. Puis la grande aventure de la construction européenne a commencé. Renée van Hoof-Haferkamp garde la nostalgie des débuts, notamment des réunions où, assis tous autour d'une même table, les commissaires pouvaient se parler les yeux dans les

yeux. C'est elle qui a assuré avec son équipe l'interprétation des réunions de la Commission et elle a vu tous les éléments de la construction européenne se mettre en place. Dans le cadre du service commun, elle a assuré également l'interprétation au Conseil où se réunissent les chefs d'État et de gouvernement. C'est à cette occasion qu'elle a pu rencontrer une dirigeante politique qu'elle admire beaucoup, Margaret Thatcher, ... dans les toilettes pour femmes du Conseil. Loin des hautes considérations politiques, elles ont pu échanger simplement sur des sujets plus proches de la réalité quotidienne.



Elle a d'abord porté le titre de chef de division, de directeur puis Gaston Thorn l'a fait nommer directrice générale et elle restera pendant dix ans la seule femme à porter le

titre de directeur général à la Commission ! Sa position privilégiée d'observatrice des débats entre les responsables européens lui a vite fait comprendre qu'il y avait toujours un moment où des intérêts nationaux puissants bloqueraient les décisions importantes. C'est ce que Jean Monnet avait compris en abandonnant la Haute Autorité et en retournant à Paris. C'est aussi ce qui s'est passé avec les projets d'armée européenne refusés par la France. Le résultat est que l'Europe n'a pas de politique de défense comme l'a montré la guerre en Ukraine où la prééminence revient de fait à l'Otan dirigée par les Américains. Elle conclut de cette impuissance européenne : « Je suis pro-européenne par toute la carrière que j'ai faite mais il me reste un doute sérieux et je suis devenue eurosceptique ».

Elle estime que Jacques Delors a été un président extraordinaire qui ne s'est jamais laissé impressionner (peut-être seulement par Mme Thatcher). Lorsqu'il a terminé son deuxième mandat en 1993, Renée van Hoof-Haferkamp a également quitté ses fonctions à la Commission. Elle a reçu des propositions de l'Université de Harvard aux USA. Ce qui devait durer un an a duré vingt ans. Elle a constaté que les Américains ont été vraiment intéressés par l'Europe lors de deux moments cruciaux : l'introduction de l'euro et le projet de Constitution européenne proposé par Giscard d'Estaing et refusé par la France et les Pays-Bas. Depuis lors l'Europe ne fait plus rêver les étudiants américains !

Dans ses fonctions de directrice générale, elle a souvent été en discussion avec les puissants syndicats de la maison qui cherchaient à réduire la durée du temps de travail. Au début, les interprètes travaillaient longtemps notamment au moment du déjeuner, période la plus intéressante selon elle, car propice aux arrangements ; les syndicats ont demandé et obtenu qu'une nouvelle équipe interprète pendant les déjeuners mais cette nouvelle équipe ne savait pas ce qu'il s'était passé dans



la matinée et pouvait perdre la compréhension des débats. Elle regrette de n'avoir pas obtenu la réduction du nombre de langues alors que la langue anglaise domine désormais dans toutes les réunions et rend certaines interprétations peu utiles. Les Nations Unies n'ont jamais augmenté le nombre de langues, resté à six.

Enfin, l'évolution de la société la laisse perplexe, notamment avec toutes les nouvelles questions sur l'identité sexuelle. ■

« Il me reste un doute sérieux et je suis devenue eurosceptique ».

Née à Cologne en 1928, Renée van Hoof obtient en 1951 une licence en philosophie et lettres à l'Université libre de Bruxelles et se spécialise dans la philologie germanique. Après avoir été, en 1952-1953, l'assistante administrative de Paul-Henri Spaak aux Nations Unies, elle intègre, en 1953, la Haute Autorité de la

CECA en qualité d'interprète. Elle travaille ensuite à Bruxelles pour le Secrétariat général du Conseil des ministres. En 1958, elle devient interprète en chef dans le service linguistique de la direction générale Administration. Elle est ensuite nommée chef de la division « Interprétation » (1963) puis directeur général en 1982.

Anne-Marie Lits et Martine Platteau-Guillaume, animatrices de Teams After EC

par Miriam Tessens
Journaliste Commission
en Direct



Anne-Marie Lits



Martine Platteau-Guillaume

*Rester en contact
avec les anciens
collègues,
retrouver
les personnes
perdues de vue.*

Vous avez quitté les Institutions il y a longtemps - ou moins longtemps - et vous avez le spleen de cet environnement multiculturel ? Vous avez des questions sur certains points pratiques mais ne trouvez pas les sources d'information officielles ? Découvrez Teams After EC, ce salon de discussion virtuel animé par deux anciennes collègues : Anne-Marie Lits (AML) - son dernier poste était Database Manager au SG - et Martine Platteau-Guillaume (MPG), qui a passé sa carrière à la Commission principalement au PMO et à la DG DIGIT.

« Teams After EC », qu'est-ce que c'est et à quoi ça sert ?

AML : Il s'agit d'un réseau social d'échange d'informations, réservé uniquement aux pensionnés des Institutions et organes européens à la retraite. Teams permet de rester en contact avec les anciens collègues et offre la possibilité de retrouver les personnes perdues de vue en leur laissant un message privé. Certains fonctionnaires en activité, à la Commission et dans d'autres institutions européennes, travaillant dans le domaine des ressources humaines, comme DG HR, PMO, ... et de la DG DIGIT

peuvent se faire membres, sur base volontaire, et sont disponibles pour répondre aux questions, publier une information et répondre aux difficultés rencontrées par des retraités. En fonction des besoins, des sessions de formation sont organisées.

MPG : La plateforme organise les échanges sous forme de sujets d'intérêt, culturels, IT, nationaux, européens, en ajoutant même un peu d'humour. Des trucs et astuces informatiques, surtout pour les applications de la Commission que les anciens ont la chance de pouvoir encore utiliser, sont proposés. Chaque membre de Teams After EC peut créer ou participer aux discussions, ajouter des images, documents, liens... pour appuyer son discours, il peut poser des questions, solliciter l'avis des autres. L'expérience d'une personne sera partagée sur, par exemple, le RCAM en ligne, les pensions...

Quel est votre rôle ?

AML : Plusieurs fois par jour nous nous connectons à Teams After EC afin de suivre et compléter les échanges, alimenter les nouvelles, souvent très pratiques pour les anciens qui se sentent éloignés des institutions. Nous sommes très réactives. Nous veillons au respect mutuel !

MPG : En outre, je crée des petits guides simples et très visuels, facilement compris par les plus âgés, moins à l'aise avec les nouvelles technologies.

D'où puisez-vous l'énergie pour continuer à vous engager dans ce projet ?

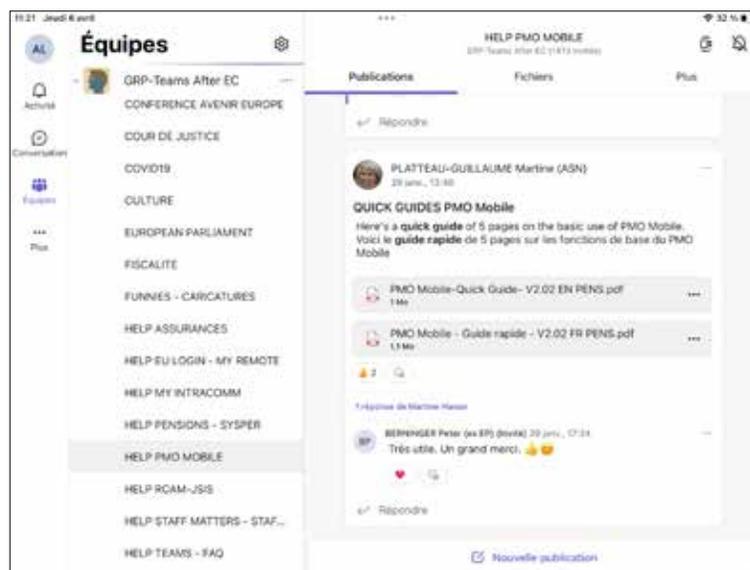
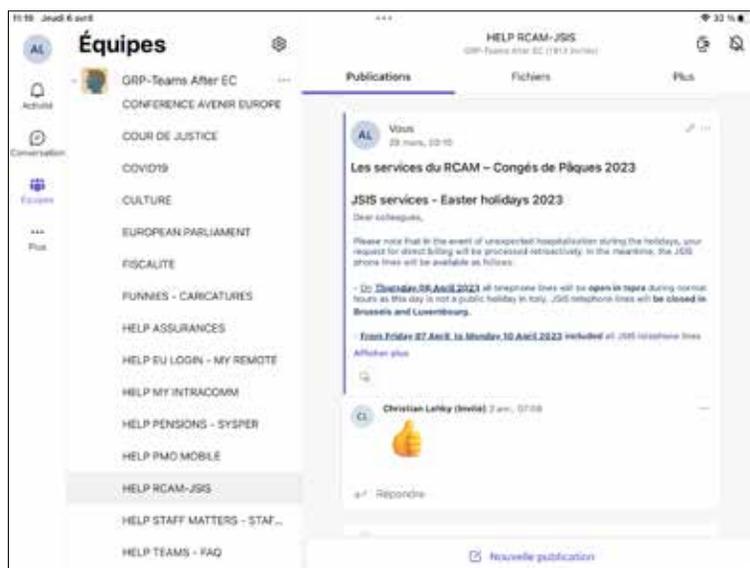
AML : Tout au long de mon parcours, j'ai tenté de répondre au mieux aux besoins des utilisateurs. Dès mon arrivée à la Commission, un

grand défi m'attendait : l'arrivée du traitement de textes. Les cours donnés par la société Olivetti étaient difficiles à assimiler. J'ai aidé mes collègues à relever ce défi en reprenant dans un mini-guide les fonctions essentielles. Le concept de « monitrices » fut retenu par la DG Informatique et Martine l'a développé. Ensuite, j'ai été Information Officer, je me suis occupée de la bibliothèque et de la revue de presse de la DG ENER. À la DG COMM, j'ai participé activement à la création et au développement d'Europe Direct. Après un passage à la DG ENV, j'ai rejoint le SG en tant que Database Manager. Et j'ai poursuivi mes activités au-delà de mes activités professionnelles.

MPG : J'ai toujours aimé aider les autres et expliquer aux plus jeunes comme aux moins jeunes. J'ai assuré de la formation et du support informatique quasiment durant toute ma carrière à la Commission au sein de la DG DIGIT et aussi de ce que nous appelons la « Caisse Maladie » (PMO). Cette expérience m'a amenée très naturellement dès ma prise de pension, il y a 10 ans, à proposer mes services à l'AIACE dans le domaine du support.

Quelles sont les prochaines étapes de ce projet ?

AML : Pour dynamiser le site, en exploitant les technologies qu'offre le système, quelques suggestions d'élargissement pourraient être par exemple des présentations en ligne sur des sujets d'actualité, un exposé sur Europe Direct, guider nos pensionnés via des conférences en ligne, par exemple « comment se faire aider chez eux » ... Tant les jeunes pensionnés, experts dans différents domaines, que des collègues du PMO ou de la DG HR, pourraient présenter en ligne des sujets d'actualité. On pourrait se contenter de la situation actuelle : échange d'informations et support pratique surtout liés au Statut, frais médicaux, pensions ... mais on pourrait également envisager un développement pro-actif afin de maintenir l'intérêt des anciens comme des nouveaux venus. Toutes suggestions sont les bienvenues ! ■



Il ne faut pas d'EU Login pour accéder à Teams After EC mais seulement un compte Microsoft que vous possédez sans doute déjà (via adresse Hotmail, Outlook ou si vous utilisez MS Office (Word, Excel, etc.). À défaut, vous pourrez créer un tel compte facilement et gratuitement. Teams After EC est accessible sur PC, tablette et smartphone. Les ayants

droit disposant d'un numéro de pension ont également la possibilité d'y demander accès.

Pour vous inscrire, un simple email avec vos coordonnées (nom, prénom et numéro de pension) à envoyer à HR-TEAMS-AFTER-EC@ec.europa.eu et vous recevrez une invitation avec les instructions à suivre.

par Monique Théâtre,
rédactrice en chef

Ostende et Ensor



© Adobe Stock

▲ Les Galeries royales et les cabines de plage

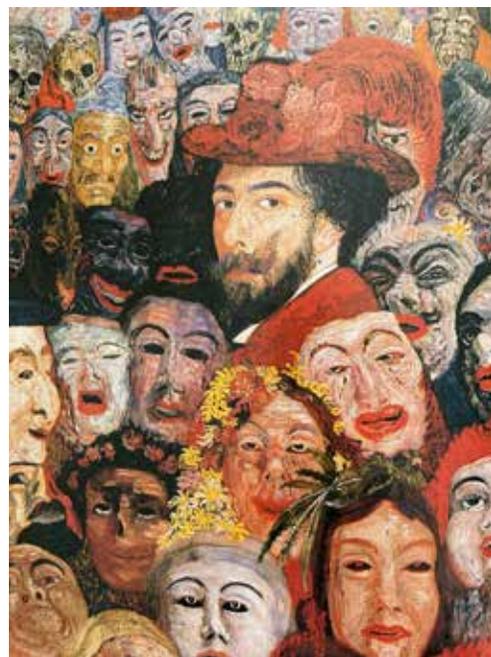
Construite autour de son port, la ville d'Ostende est devenue au fil du temps une destination touristique renommée, parfois appelée la « reine des plages ». Cette station balnéaire cossue constitue pour ses visiteurs tant un lieu de détente qu'un pôle culturel très actif dominé par la figure de James Ensor.

*James Ensor,
« l'homme
aux masques ».*

Dès 1834, la famille royale belge manifeste son intérêt pour la station balnéaire. Le roi Léopold Ier y séjourne régulièrement et la reine Marie-Louise s'y éteint d'ailleurs en 1850. La villégiature royale fait rapidement d'Ostende un endroit à la mode pour la noblesse et la haute bourgeoisie. Le roi Léopold II en fait sa résidence d'été et, féru d'urbanisme, il marque la ville de son empreinte. En 1905, d'importants travaux sont entrepris, dont l'imposante église Saints-Pierre-et-Paul, le théâtre et les fameuses Galeries royales, longues de 400 mètres, dont on distingue aisément les arcades depuis la plage. Elles servaient à protéger la classe moyenne du soleil et de la pluie au cours de leur promenade. L'une d'entre elles, désormais connue sous le nom de « Galeries vénitiennes », sert aujourd'hui de lieu d'exposition.

C'est à Ostende, en 1935, qu'apparaissent les premières cabines de plage. Après l'avènement des congés payés en 1936, la ville s'adapte au tourisme de masse et l'on voit y fleurir les pensions bon marché et les immeubles à appartements. Le rythme des démolitions s'accélère mais fort heureusement certaines villas de la Belle Époque subsistent encore aujourd'hui, notamment sur la digue. En 1958, la station balnéaire est jumelée avec... Monaco, où l'avenue d'Ostende est la célèbre montée qui relie le port de Monaco à Monte-Carlo et au casino!

On ne peut dissocier Ostende du peintre James Ensor qui y passera toute sa vie. La ville est véritablement marquée de son empreinte et c'est l'endroit idéal pour vagabonder dans l'esprit de cet artiste quelque peu farfelu. Personnalité complexe, à cheval entre deux siècles, à la fois classique et novateur, Ensor était viscéralement attaché à Ostende. Né en 1860, sa mère était belge et son père anglais. La famille tenait une petite boutique de souvenirs où,



▲ Ensor aux masques, 1899

parmi les curiosités, figuraient des masques de carnaval grimaçants qui joueront un rôle essentiel dans la carrière du peintre. De même que les femmes. Car Ensor ne vivra entouré que de femmes, sa mère, sa tante, sa soeur et sa nièce qui vivent toutes sous le même toit, dans la maison familiale. Cette maison, proche de la digue de mer, est devenue aujourd'hui le « Musée James Ensor » et est toujours dans son état d'origine avec la boutique familiale au rez-de-chaussée. Les bâtiments attenants ont été achetés par la suite et ont été transformés en un centre d'expérience interactif qui présente James Ensor et son univers. On y ressent véritablement l'âme du lieu de vie et de travail de l'artiste. Grâce à un audio-guide, Gust Van Yper, l'ancien valet d'Ensor, révèle quantité d'anecdotes sur les nombreuses célébrités ayant séjourné chez l'artiste, comme Einstein qui l'appréciait beaucoup et qui était un peu à son image, disons atypique.

Les heures passées dans cet univers fantasque entouré de couleurs, de masques et de femmes influenceront son inspiration. Inscrit à 17 ans à l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles, il n'y restera que 3 ans et s'insurgera contre l'académisme qui ne correspond pas à sa vision de l'art. De retour chez sa mère à Ostende, il peindra des tableaux emplis de la belle lumière du ciel marin dans un style proche de Turner. Ses toiles sont rejetées des salons d'Anvers et de Bruxelles et il est mis à l'écart. C'est alors qu'Ensor bascule dans la déraison. Il va mettre en évidence les aspects grotesques des choses et représenter le monde de manière sarcastique voire anarchique. Personnages grimaçants, revenants, scènes de carnaval, foules hilares, ses toiles sont criantes d'insolence et de provocation. Ses fameux « masques » sont pour lui une fresque de la société et de ses dérives. Ils personnifient l'hypocrisie de la bourgeoisie, la classe sociale dont il est issu. Par sa prédilection pour les personnages masqués et les squelettes qui, dans ses tableaux, grouillent dans une atmosphère de carnaval, Ensor dépeint un monde imaginaire et fantastique qui annonce



▲ James Ensor dans son atelier



▲ Squelettes se disputant un hareng saur, 1891

le surréalisme. Il devra attendre le début du siècle suivant pour assister à la reconnaissance de son œuvre : expositions internationales, visite royale, anoblissement - il sera fait baron en 1933 et recevra même la Légion d'honneur. Il mourra en 1949 dans la maison familiale à l'âge de 89 ans.

Si vous allez à Ostende, prenez la peine de découvrir la vie de ce peintre hors normes dont l'œuvre vous « décoiffera » tout autant que les embruns marins de cette jolie station balnéaire. ■

MAISON JAMES ENSOR

Vlaanderenstraat, 29
8400 Oostende
info@jamesensorhuis.be
fermé le lundi
(sauf vacances scolaires
et jours fériés flamands)

La fascinante histoire des Galeries Saint-Hubert

par Miriam Tessens
Journaliste Commission
en Direct

Saviez-vous que les Galeries Royales Saint-Hubert, à deux pas de la gare centrale de Bruxelles, étaient le berceau de la praline ? Ou qu'en 2019, les cyclistes du Tour de France les ont traversées ? Jusqu'à la fin du mois de juin, vous pouvez découvrir les détails de ces histoires et d'autres qui se cachent derrière les arcades emblématiques lors d'une exposition organisée à l'occasion du 175^e anniversaire des Galeries.

Le 20 juin 1847, le passage Saint-Hubert, comme on l'appelait alors, était inauguré par le roi Léopold I^{er}. L'esplanade vitrée, avec ses cafés, ses magasins et ses lieux de divertissement, devait permettre de relier facilement - pour la classe supérieure et la bourgeoisie aisée - deux des quartiers les plus animés de Bruxelles : la Grand-Place et le quartier

de la Monnaie, et donner aux passants l'occasion de voir et d'être vus. L'idée a germé dans l'esprit de Jean-Pierre Cluysenaar - qui a également conçu le Conservatoire royal de musique près du Sablon, le kiosque à musique du parc de Bruxelles, la gare d'Alost, le château de Viron (aujourd'hui hôtel de ville de Dilbeek), et bien d'autres bâtiments. Pour mener à bien ce dernier projet, il a travaillé avec le banquier Jean-André De Mot (oui, ce De Mot, immortalisé

par la rue où travaillent des collègues des DG MOVE et ENER). Le chemin fut semé d'embûches jusqu'à la construction du complexe, mais en 1845, un décret royal déclara son projet privé d'utilité publique et autorisa les travaux de construction. La dénomination des arcades fit l'objet d'un débat. Certains proposèrent de rendre hommage à De Mot et Cluysenaar, mais ils n'en voulurent pas. Parmi les autres idées, on trouve les «Galeries des Fleurs» ou les «Galeries des Cobourg». Finalement, il a été décidé d'utiliser les titres royaux, d'où les «Galeries du Roi» et «de la Reine» et le «Passage du Prince». La devise *Omnibus omnia* (tout pour tous) provient d'une maison d'orfèvre, démolie pour faire place au projet. L'ensemble était désigné sous le nom de Passage Saint-Hubert, du nom de l'impasse sur laquelle se trouvaient les immeubles expropriés et où vivaient principalement des ouvriers. Dans les années 1960, il devient les Galeries Royales Saint-Hubert.

Les exilés français

Cluysenaar a été influencé par la Galerie d'Orléans à Paris - le premier passage couvert au monde construit entre 1829 et 1831 - mais il était également fasciné par la Renaissance italienne et s'est inspiré des grands palais de Florence pour les façades extérieures des arcades de Saint-Hubert. Celles-ci ont à leur tour inspiré la Galleria Vittorio Emanuele II à Milan. Mais les architectes ne sont pas les seuls à être attirés par le Passage Saint-Hubert. Contraint à l'exil en 1851, Victor Hugo vint à Bruxelles où il logea son amante Juliette Drouet dans un appartement situé au-dessus de l'actuelle librairie Tropismes, dans le Passage du Prince. La présence de Hugo attire à Bruxelles plusieurs autres exilés français, poètes et écrivains, qui se réunissent





© Adobe Stock

aux Galeries Saint-Hubert. Alexandre Dumas, qui voulait échapper à ses dettes en France, aimait par exemple y retrouver son compatriote. Lorsque Charles Baudelaire s'installe à Bruxelles, il intègre dans ses promenades quotidiennes des flâneries dans les Galeries. Le débat intellectuel y est florissant et donne lieu à la création de plusieurs groupes culturels et philosophiques. Les Galeries sont aussi le théâtre de drames : en 1873, Paul Verlaine se rend chez l'armurier Montigny, dans la Galerie de la Reine, et achète le revolver qui blessera son amant et confrère Arthur Rimbaud. Mais le bâtiment a également été le théâtre d'un drame d'un autre genre. En 1896, les frères Lumière organisent leur première projection publique en Belgique dans la Galerie du Roi, dans les locaux du journal *La Chronique*. Pour la somme rondelette de 1 franc belge, les visiteurs peuvent assister à huit projections très courtes, comme *L'arroseur arrosé*.

Depuis 1939, les Galeries abritent également un véritable cinéma, et c'est la seule salle de cinéma bruxelloise de l'entre-deux-guerres qui est encore utilisée comme telle, sans interruption. Les cinéastes de notre époque sont eux aussi toujours fascinés par la beauté de l'endroit, et plusieurs scènes de films y ont été tournées, notamment pour *The Danish Girl* de Tom Hooper. L'exposition, qui vous

emmène dans les passages souterrains sous le Cinéma des Galeries, vous permet de découvrir d'autres anecdotes et les détails qui se cachent derrière les histoires dont le complexe au toit de verre a été le témoin. Vous pourrez par exemple apprécier le poème lu lors de l'inauguration, visionner des fragments vidéo de représentations théâtrales passées, ou encore découvrir la première proposition - rejetée - de René Magritte pour un plafond peint dans le Théâtre des Galeries, avant que les mécènes n'optent pour une peinture du ciel à la manière de Magritte.

De grandes ambitions

L'attrait du bâtiment ne s'est pas démenti au fil des ans, puisqu'il accueille aujourd'hui plus de six millions de visiteurs par an. Un bâtiment aussi prestigieux va de pair avec de grandes ambitions. En 1986, les Galeries ont obtenu le statut de « monument historique », première étape d'un processus de rénovation qui a débuté en 1995 et qui se poursuit encore aujourd'hui. En 1998, les Galeries Royales Saint-Hubert ont reçu un prix Europa Nostra, et l'objectif pour l'avenir proche est de faire partie des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe. L'objectif ultime des Galeries est de conquérir une place sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Le ciel de Magritte est manifestement sans limite. ■

Paul Verlaine se rend chez l'armurier Montigny dans la Galerie de la Reine et achète le revolver qui blessera son amant Arthur Rimbaud



La rue **Van Maerlant** il y a 42 ans . . . par Jonny Deneve

Notre ancien collègue, Jonny De Neve, a pris cette photo durant l'été 1981. Il venait de débiter au Conseil en tant que téléphoniste et travaillait au Charlemagne (que le Conseil louait à la Commission). Passionné de photographie, il avait l'habitude de profiter de sa pause de midi pour se promener dans le quartier et prendre quelques clichés.

FR | APPEL À CONTRIBUTIONS

Vous désirez envoyer une contribution personnelle sur un sujet d'intérêt européen (politique, économie, culture, . . .) ?

Vous désirez réagir à un article qui a été publié dans Apropos ?

Envoyez-moi un courriel ou écrivez au secrétariat de l'AIACE-Belgique.

Vos contributions ne doivent pas excéder 1.200 mots. Elles seront publiées sous réserve de l'accord du Comité de rédaction.

NL / UW BIJDRAGEN GRAAG !

Wilt u een persoonlijke bijdrage insturen over een onderwerp van Europees belang (op politiek, economisch, cultureel of ander vlak) ?

Wilt u reageren op een artikel dat in Apropos is verschenen ?

Stuur mij dan een mail of schrijf naar het secretariaat van de AIACE-België.

Uw bijdragen mogen ten hoogste 1.200 woorden omvatten. Zij zullen worden gepubliceerd onder het voorbehoud van instemming van het redactiecomité.

DE | AUFRUF ZU BEITRÄGEN

Sie möchten einen persönlichen Beitrag zu einem Thema von europäischem Interesse (politisch, wirtschaftlich, kulturell) senden ?

Sie möchten sich zu einem Artikel äußern, der im Apropos veröffentlicht wurde ?

Senden Sie mir eine E-Mail oder schreiben Sie an das Sekretariat der AIACE-Belgien.

Ihre Beiträge sollten 1.200 Wörter nicht überschreiten. Sie werden vorbehaltlich Zustimmung des Redaktionskomitees veröffentlicht.

EN | CALL FOR CONTRIBUTIONS

You would like to send a personal contribution on a matter of European interest (political, economic, cultural . . .) ?

You might like to react to an article appearing in Apropos ?

Send me an e-mail or write to me at the AIACE-Belgium.

Contributions must not exceed 1.200 words. They will be published subject to the agreement of the editorial Committee.

L'Europa è il futuro di Antonio Svaldi

Quella « e » che da congiunzione diventa verbo spiega sin dal titolo il pensiero di Antonio Svaldi. Un'idea martellante sull'incudine della storia, l'approdo ineludibile di un convinto europeista. È utopia pensare alla costruzione di un'Europa che superi gli steccati degli egoismi nazionali? Sono tempi grami per gli europeisti tout court come Svaldi. Tuttavia vale ancora la pena - e che pena! - credere ancora in un futuro europeo all'insegna dell'integrazione e della coesione sociale, economica e soprattutto politica « senza la quale - sostiene l'Autore - i singoli Stati nazionali sarebbero inevitabilmente divisi, contrapposti, smarriti, alle mercé o vassalli delle grandi potenze mondiali ».

Svaldi, attraverso i suoi scritti, conduce il lettore nei meandri degli organismi europei, dove ha operato per anni da apprezzato funzionario dell'Unione. Una visione dunque privilegiata che svela i tratti essenziali dell'Europa, le manchevolezze e i punti di forza dai quali ripartire. Lo stile sobrio e la penna forbita lasciano tuttavia trasparire un amore,

Antonio Svaldi est né le 6 février 1940. Diplômé en sciences agricoles de l'Université de Bari, il a mené des activités d'enseignement et de recherche pendant plusieurs années, collaborant à de nombreuses publications scientifiques. Après avoir travaillé comme inspecteur auprès du Ministère de l'agriculture et des forêts (MAF) à Rome, où il s'occupe des relations avec l'UE, il rejoint la Représentation permanente d'Italie à Bruxelles en tant qu'attaché agricole. A la fin de ce mandat, il est nommé directeur des Relations internationales auprès du MAF. Il intègre ensuite la Commission européenne comme administrateur principal à la DG Agriculture. Il est pensionné depuis 2005. **Contacto : asvaldi@gmail.com**

diremmo una grande passione, verso gli ideali europei talvolta traditi in nome di infecondi nazionalismi. È proprio questo il cruccio e allo stesso tempo l'afflato dell'Autore: prendere il meglio dal passato e lasciarsi alle spalle tutto ciò che ha impedito all'Europa di diventare una potenza capace di essere spinta propulsiva mondiale.

Sono passati 81 anni - era il 1941 - da quando Altiero Spinelli ed Ernesto Rossi, confinati dal fascismo sull'isola di Ventotene, idearono un progetto di unità europea. Un « Manifesto » che ancora oggi rappresenta il paradigma di un continente unificato. Quel testo fu intitolato « Per un'Europa libera e unita »: una rivoluzione democratica ispirata ai principi di pace e libertà con l'obiettivo di dotare l'Europa di un parlamento e di un governo dai poteri ampi, in campo sociale, economico e soprattutto in politica estera. Una lezione di formidabile attualità. Diremmo però con Gramsci: « La storia insegna, ma non ha scolari ». L'unità dell'Europa ha, invero, compiuto passi da gigante ma c'è ancora tanto da fare per raggiungere gli ideali del Manifesto di Ventotene.

Anche secondo Svaldi l'Europa è « un gigante economico ma un nano politico ». Non basta, non può bastare. Occorre dotarsi, auspica l'Autore, di un esercito comune, di servizi pubblici e di una protezione sociale condivisa. C'è bisogno, in definitiva, di navigare a vele spiegate verso un sogno: la nascita degli Stati Uniti d'Europa. « Da soli, arroccati nelle nostre microscopiche nazioni, noi non conteremo mai nulla e saremmo succubi di altre potenze. Tutti assieme e coesi in una nuova Unione di oltre 500 milioni di abitanti potremmo, per contro, agire da protagonisti imponendo le nostre scelte e le nostre azioni al resto del mondo ».

In questo saggio, che non blandisce gli affanni di questa Europa e che non è certo tenero con

Prefazione di Valerio Convertini
Direttore di Paese Vivrai, mensile di notizie e cultura fondato nel 2000 a Locorotondo (IT)



i politici che l'hanno governata, Svaldi non si limita a narrare l'epopea di un Continente ma detta anche le possibili soluzioni per emergere dal rischio di precipitare nelle sabbie mobili della storia. « L'attuale Unione - sostiene - deve essere riformata e ripensata per cessare d'essere un pachiderma burocratico. È una necessità imprescindibile ».

Non c'è altra via nella Storia. L'Europa che respinge i nazionalismi, preserva la libertà, la solidarietà e l'eguaglianza dovrà diventare stella polare del mondo. Lo sforzo di Svaldi, in qualità di funzionario dell'Unione, è stato sempre improntato verso questa direzione. Questo saggio è un atto d'amore di un cittadino fieramente europeo.

L'Europa è il futuro
Raccolta di scritti sull'UE di Antonio Svaldi, già funzionario Unione Europa - Bruxelles. Pubblicati dal 2002 al 2022 su Paese Vivrai, mensile di notizie e cultura fondato nel 2000 a Locorotondo (IT)

Monde d'hier, monde de demain de Caroline de Gruyter

Le titre m'a intriguée. Comment oser s'aventurer dans une comparaison de ces deux mondes ? Même si de nombreux pays ont fait partie du premier et sont membres de l'Union.

La curiosité l'emporte et on n'est pas déçu. Car le voyage est bien là. D'abord celui de Caroline de Gruyter qui nous conte ses rencontres, ses visites de lieux et institutions lui permettant de documenter sa recherche. Il s'agit bien d'une quête incessante de détails, anecdotes, histoires et Histoire de cet empire familial qu'elle tente de cerner au plus près. L'empire décrit ici est l'héritage de Marie-Thérèse jusqu'à sa fin en 1918.

Pour l'autrice, le premier lien direct entre cet empire et l'Union européenne est incarné par Otto de Habsbourg, fils de Charles et Zita, qui avait 4 ans lors du couronnement de son père en 1916 et qu'elle regrette n'avoir pu rencontrer. Né en 1912 prince héritier de l'empire, il meurt en 2011 député européen à la retraite. Cet authentique européen « voyait dans l'unification européenne de l'après-guerre une espèce de remake de l'empire habsbourgeois... une entité différente dans la forme, certes, mais très semblable dans l'esprit »¹. Peu avant son décès il déclarait : « L'Europe est maintenant unie et on y retrouve les traces d'une conception de la société semblable à celle qui caractérisait l'Empire des Habsbourg ».²

Vient alors le voyage dans le temps et l'espace toujours ponctué d'allers-retours avec des nouvelles rencontres mais aussi des lectures et citations de nombreux auteurs venant ainsi conforter son point de vue. Tous ces éléments

par **Gabrielle Clotuche**
Membre du Comité de rédaction

permettent de nous arrêter sur la question des frontières internes et externes, des flux migratoires, du rôle central de l'Autriche notamment depuis 1989 vis-à-vis des pays d'Europe centrale et orientale ou encore la « neutralité » de l'Autriche - qui prend tout son sens dans le conflit actuel Ukraine-Russie. Le rôle de la Hongrie, de la Pologne ou de la République tchèque (hier dans l'empire et aujourd'hui membres de l'Union) expliquerait, selon l'interlocuteur de l'autrice, leur position dans l'Union. L'Europe centrale ne veut pas choisir entre l'Est et l'Ouest. À Prague, c'est un membre d'une famille influente du temps des Habsbourg et militant des droits de l'homme qui est interrogé. C'est le moment choisi pour aborder la position du Haut représentant de l'Union pour les Affaires étrangères. L'Empereur avait autrefois la haute main sur la politique étrangère, et de regretter pour l'Union le veto laissé à chaque État membre et souhaiter le besoin de plus d'union politique. L'empire et l'Union sont des systèmes obsédés par les règlements et les procédures ; dans les deux cas, légalité et légitimité ne font pas nécessairement bon ménage. Les pays européens ne veulent pas renoncer à leurs prérogatives.

L'Union est comme l'Empire l'était, une grande puissance coincée entre d'autres grandes puissances qui peuvent constamment les défier ou les menacer. La logique habsbourgeoise pour notre temps serait de ne pas négliger les tampons le long des frontières extérieures de l'Union. D'où l'évocation à cet égard du Partenariat oriental, de son fonctionnement mais aussi des relations des pays concernés pris dans le champ de tir de la Russie - d'un côté le soft power de l'Union, de l'autre le hard power de ses voisins agressés. Définie par elle-même comme un projet de paix, l'Union s'ignore



comme tel quoiqu'acteur fort et puissant doté de structures et d'institutions solides. Elle doit se comporter en tant que puissance mais les États ne le veulent pas; les Habsbourg par contre ont toujours eu conscience de leur puissance. Les dernières années nous montrent combien il y a nécessité et que cela est possible malgré la difficulté de l'unanimité requise.

Terminant son livre sur la figure d'Otto de Habsbourg évoquée en premier, l'autrice écrit : « Peut-être la leçon la plus importante à tirer des Habsbourg est-elle celle-là : le slogan "Plus jamais la guerre" est tout aussi pertinent aujourd'hui pour servir de base à l'intégration européenne qu'au début des années 1950. » Qu'espérer d'autre face à la réalité vécue ? ■

Monde d'hier, monde de demain
Un voyage à travers l'empire des Habsbourg et l'Union européenne
de Caroline de Gruyter
Traduit du néerlandais (P-B)
par Olivier Vanwersch-Cot
Éditions Actes Sud, janvier 2023, 368 pages

¹ Cfr page 47

² Texte original dans le quotidien Die Welt

Comprendre la Chine

La guerre en Ukraine a montré comment une vision géopolitique domine encore les relations entre les États. On parle d'une éventuelle guerre froide avec la Chine.

La Chine en quelques chiffres

Si par la superficie la Chine est le troisième pays au monde après la Russie et le Canada, en termes de population la Chine est le plus grand pays avec 1.450 millions d'habitants (soit 18% de la population mondiale), suivi de près par l'Inde. En 2017, son Produit Intérieur Brut (PIB) était de 14.700 milliards de dollars, juste après celui des États-Unis qui atteignait 20.400 milliards.

Une culture différente

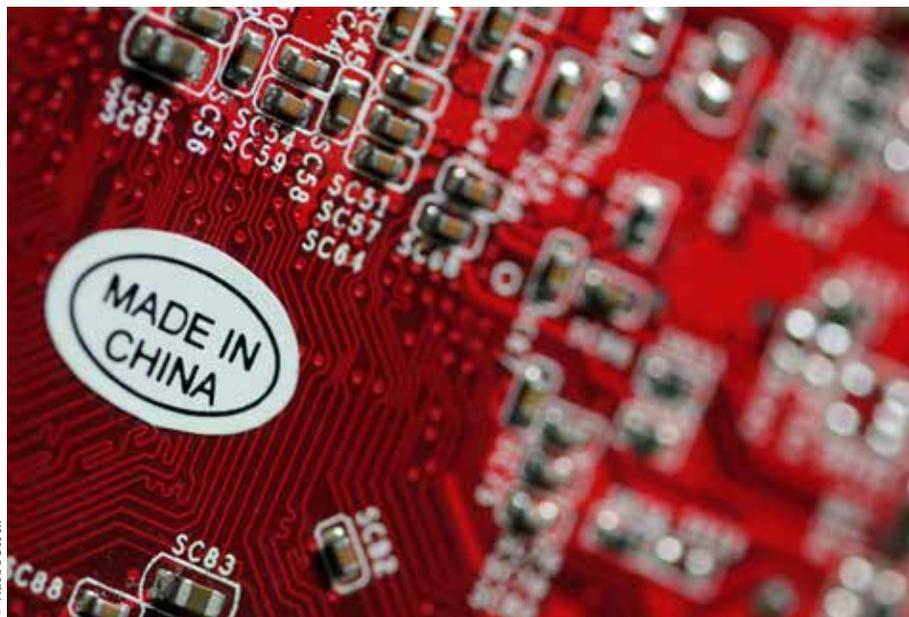
L'isolement de la Chine, pendant les premiers cinq mille ans de son histoire, explique le développement d'une culture très différente de celles du reste de l'Eurasie. Les philosophies et les religions indigènes, notamment confucianisme et taoïsme, ainsi que le bouddhisme importé de l'Inde, imprègnent encore la Chine, malgré les récents développements économiques et technologiques du pays. Selon une statistique de 2010, 70% des Chinois adhèrent à la religion traditionnelle, 14,7% sont bouddhistes, 2,4% chrétiens, 1,7% musulmans. Malgré les tensions, les Chinois voient les choses différemment des Occidentaux et les anciens schémas mentaux restent présents. Après la révolution culturelle et ses destructions, on continue à honorer les personnages d'un passé lointain. En chinois le pays ne s'appelle pas Chine, mais « le pays qui est au milieu ».

La réalité contemporaine

En 1990, la Chine était un des pays les plus pauvres avec un PIB égal à celui de l'Inde ; la Communauté européenne l'avait incluse

par **Emiliano Fossati**

Ancien directeur Asie à la DG Relations extérieures, pensionné depuis 2000.



© Adobe-Stock

parmi les bénéficiaires de l'aide au développement. Actuellement, son réseau d'autoroutes et de trains à grande vitesse est le plus vaste au monde et continue à se développer. Pour les paiements, désormais la carte de crédit est obsolète et tout le monde utilise son smartphone. Dans les technologies du futur, la Chine est en train de dépasser l'Europe et les États-Unis. Dans celles quantiques, elle a obtenu plus de brevets que les États-Unis. La Chine investit dans tous les continents, y inclus les États-Unis. L'**économie** repose sur un système mixte, avec de grandes libertés pour les entreprises privées, mais dans le cadre d'orientations à long terme fixées par l'État. Le secteur public représente 40% du produit national. De fortes inégalités de revenu subsistent au détriment de la population rurale et de la masse des travailleurs fluctuants, qui travaillent dans les centres urbains sans y résider et pour cela ne profitent

Dans les technologies du futur, la Chine est en train de dépasser l'Europe et les États-Unis.



© Adobe Stock

*Une méritocratie,
presque comme
au temps de
l'Empire Céleste.*

pas des mesures sociales auxquelles le reste de la population a droit. Le système fiscal est incomplet et ne touche pratiquement pas la propriété, favorisant d'énormes inégalités. L'épargne des ménages est très élevée et l'État, créancier à l'extérieur, est débiteur à l'intérieur. **L'éducation** est de la plus haute qualité, en particulier l'éducation scientifique. C'est une valeur recherchée pour les enfants, nécessaire à toute carrière, mais aussi une valeur confucéenne. Cependant, l'éducation de qualité est entièrement privée avec des frais très élevés.¹ L'éducation publique est insuffisante et implique des frais (notamment pour les livres), de sorte que dans les campagnes le décrochage scolaire est élevé. Les **services de santé et sociaux** sont encore insuffisants et les paysans n'ont pas de pension. Même le **système judiciaire** n'est pas parfait. La peine de mort est prévue pour de nombreux crimes et l'envoi dans des camps de rééducation est une pratique largement utilisée. La corruption est restée très présente, facilitée par le système centralisé. Lors de ses deux mandats précédents, le président Xi Jinping l'a combattue avec succès, sans exclure les plus hautes fonctions.

Un système politique méritocratique

Le système politique est basé sur la prééminence du Parti Communiste (qui compte 90 millions de membres), qui nomme tous les dirigeants du pays. Il s'agit d'une méritocratie, presque comme au temps de l'Empire Céleste. Les responsables politiques et les fonctionnaires sont presque tous diplômés (souvent en ingénierie) et l'évolution de carrière dépend des résultats obtenus. À la tête se trouve le Secrétaire du Parti qui couvre généralement aussi les deux autres postes principaux du pouvoir, soit Chef de l'État et Chef du Comité militaire. Le nationalisme chinois considère que le pays ne doit avoir qu'un seul État, dont les frontières sont celles du passé précolonial. Il est considéré toutefois acceptable que certaines zones aient non seulement une autonomie, comme les régions habitées par les minorités, mais aussi des systèmes économiques et politiques différents. C'est le cas de Hong Kong (7 millions d'habitants) et de Macao (600.000). Hong Kong, qui a encore grandi économiquement après la réunification, peine aujourd'hui à assurer à ses jeunes des perspectives d'avenir, ce qui a provoqué de violentes manifestations et la loi sur la sécurité qui s'en est suivie. Les Chinois sont convaincus que leur système (soit démocratie locale et méritocratie au plus haut niveau) est supérieur à la démocratie libérale mais ils ne cherchent pas à l'exporter. Leur politique étrangère est basée sur le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays. Sur les droits de l'homme, tout en les considérant comme un enjeu culturel, ils sont ouverts au dialogue, au moins avec l'Union européenne.

Les défis pour l'avenir

Le premier défi concerne l'**environnement**. La croissance très rapide a créé un grave dommage environnemental par la production de gaz à effet de serre, notamment en raison

¹ Il y a trois décennies la CEE avait financé une école pour cadres d'entreprise. Les élèves de cette China Europe Business School sont à présent pour 30% européens et américains.

de l'utilisation du charbon comme source d'énergie, par la réduction des espaces verts et par l'énorme urbanisation, qui a atteint 61% de la population. La **démographie** va également poser un problème, car le taux de natalité est tombé sous le seuil de renouvellement. C'est un fait commun à d'autres pays développés, mais plus grave pour la Chine, compte tenu du désir des familles d'avoir un garçon afin d'honorer les ancêtres. La politique de l'enfant unique (maintenant achevée) a produit un déséquilibre entre les sexes, mais à cela s'ajoute à présent le fait que le coût de l'éducation pousse à n'avoir qu'un seul enfant. Les conséquences du Covid et des politiques mises en place pour le contenir ont réduit la croissance économique, qui n'avait déjà plus les taux élevés du passé. Il y a aussi un début de chômage des jeunes et une crise du secteur des bâtiments s'amorce, qui était allé trop loin.

La stabilité du régime

En Occident, on pense que le système politique chinois est une autocratie, un terme qui, selon les dictionnaires, signifie qu'il y a un souverain ou un dictateur qui assume une autorité illimitée. Pour l'instant ce n'est pas du tout le cas avec le système chinois qui a des contrepoids, tant au niveau central que local. Cependant la réélection du Président Xi pour un troisième mandat de cinq ans pourrait éventuellement le pousser dans cette direction. En réalité, s'il est vrai que dans le nouveau Comité Central il n'y a plus de représentants de ce qui pourrait être considéré comme des courants minoritaires, le Président Xi Jinping a clairement indiqué que la priorité est maintenant la prospérité pour tous : stabilité avant croissance. Déjà dans son précédent mandat, constatant la croissance des inégalités, il avait réduit les marges des grandes entreprises et indiqué qu'un contrôle accru de l'État était nécessaire à l'avenir. Cela ne signifie pas que le secteur privé, qui occupe 80% des employés, ne reste pas fondamental.



© Adobe Stock

Une nouvelle guerre froide ?

Après l'implosion de l'Union Soviétique, les États-Unis sont restés la seule superpuissance. En 2001, ils avaient facilité l'entrée de la Chine dans l'Organisation Mondiale du Commerce, en pensant que le développement économique était aussi le prélude à une transition vers un système politique démocratique. Au lieu de cela, la Chine a grandi en vingt ans à un rythme sans précédent mais, d'un point de vue politique, elle n'a pas changé et reste sous le contrôle du Parti Communiste. Ce qui inquiète les États-Unis, ce n'est pas le déséquilibre commercial avec la Chine, mais plutôt le fait d'être dépassés dans les nouvelles technologies. Les premières mesures ont été l'embargo sur les semi-conducteurs et les barrières aux produits et réseaux de Huawei (le plus grand fabricant d'équipements de télécommunication). La guerre froide connue par le passé était entre deux puissances également armées, divisées par des idéologies incompatibles. Ce n'est plus le cas actuellement entre les États-Unis et la Chine, différents dans la manière d'organiser l'économie et la politique étrangère plus que dans leur système politique. La rivalité ne peut donc être que celle entre une puissance dominante et une émergente pour le contrôle du monde.

Il faut espérer qu'il n'y aura pas de guerre chaude, dans laquelle les États-Unis seraient clairement supérieurs, même si cela serait une catastrophe pour tous. L'Europe est prise au milieu et il faut espérer qu'elle est consciente du danger et tentera d'éviter le pire, en usant d'intelligence et de diplomatie. ■

Une énorme urbanisation, qui a atteint 61% de la population.

Avec le temps ...

Avec le temps va tout s'en va chantait Léo Ferré ... je me suis souvenu de ces paroles après m'être rendu au Conseil pour changer mon badge périmé depuis trois ans, et pourtant hier encore discutant avec un collègue de la Commission, je vantais les mérites de notre Institution à l'égard de son personnel retraité.

Dès la réception du nouveau badge, je comprends vite que la lune de miel a pris fin. Je quitte un instant le bâtiment par l'entrée principale mais au retour je suis invité à passer le contrôle comme à l'aéroport, ensuite je me rends au vestiaire situé au -4, mon armoire est grande ouverte, je réclame auprès du responsable qui me fait remarquer *que les vestiaires personnels c'est fini depuis longtemps et qu'il a mis un avis pour dégager les effets personnels des armoires. A mes questions pourquoi on ne m'a pas prévenu, où est passé le contenu de mon armoire ?* il me répond *nous n'avions pas votre adresse, allez voir au dépôt s'ils sont encore là!* Coup de chance, tout est dans un vieux carton, je me dirige donc avec mon colis vers la sortie mais impossible de franchir les tourniquets disséminés dans la maison. Errant dans le souterrain à la recherche d'une porte de sortie autorisée, je rencontre une âme charitable qui m'accompagne mais dès qu'elle voit mon badge de retraité, elle me dit que je ne suis plus autorisé à accéder aux sorties internes et qu'il faut me diriger vers la sortie -6 (Etterbeek). À la sortie, je m'informe auprès du service de sécurité qui m'apprend que pour accéder à cette entrée il faut s'arrêter sur le parking, présenter les coordonnées du véhicule en cabine avant de pouvoir accéder au parking réservé aux retraités. Or, considérant que généralement la file commence au feu rouge, vu que le mini parking est occupé continuellement par les camions et voitures

des visiteurs, nous obliger de faire à chaque fois la même démarche me semble une autre mesure de sécurité exagérée.

Sur le chemin du retour, la déception s'empare de mon potentiel créatif et j'arrive à la conclusion que les retraités sont devenus *personae non gratae* et sources d'un potentiel danger. Certes, aucune Institution européenne ne prendrait une mesure radicale refusant l'accès à ses Seniors, la stratégie diplomatique semble la plus adaptée à savoir : compliquer l'accès aux Institutions sachant pertinemment bien que, généralement, les personnes âgées se découragent au moindre obstacle qui se présente sur le parcours et devient vite une contrainte insurmontable. Au cours des années, avec l'indéracinable Fileno D'Annibale, une belle équipe s'était formée à la salle de fitness, on passait des moments agréables et conviviaux après avoir transpiré, bref un exemple de vie saine *in corpore sano* qui a incité d'autres Seniors à nous rejoindre mais probablement, cette harmonie a fini par casser les pieds aux actifs ou à cause d'autres motivations inconnues.

Je trouve dommage - à la limite de l'hypocrisie - d'appliquer un contrôle de sécurité excessif vis à vis de ses Seniors, qui méritent des égards et non pas la méfiance, pour avoir servi leur Institution fidèlement pendant de longues années et ne peuvent plus, du jour au lendemain, être assimilés à de simples visiteurs de passage. N'en déplaise à la hiérarchie sinon pourquoi ne pas appliquer ces contrôles aussi aux actifs... Bye bye, chers amis du fitness, bonne année nouvelle à vous tous, continuez à prendre soin de vous, même si chez vous! ■



Billet d'humeur, qui se voudrait d'humour | **Peut-on vivre sans Tintin ?**

Être abonné à un bon magazine d'actualité procure chaque semaine (pour autant qu'il s'agisse d'un hebdomadaire) deux intenses satisfactions, d'abord la considération de son facteur, ensuite l'impression d'avoir conquis un peu d'intelligence. Néanmoins l'OBServateur le plus avisé de la presse française m'a joué il y a quelques semaines un de ces tours de cochon qu'on a du mal à pardonner. Il proposait à ses lecteurs l'envoi de la collection complète des Aventures de Tintin, soit 24 albums pour moins de 100 euros ! Une aubaine !

Au téléphone avec le Service à la Clientèle, quelle déception de m'entendre dire par une gorgone probablement moustachue que je ne savais certainement pas lire, vu que je n'avais pas tenu compte du codicille qui réservait l'offre à la France métropolitaine, ce qui signifiait que mon statut de français expatrié n'avait aucune valeur, contrairement à un émigré ukrainien

réfugié à Romorantin ; et que je devais « libérer la ligne ». Tentant ma chance un autre jour, j'échappai à la vieille bique au bénéfice d'une douce agnelle qui m'assura d'une voix suave qu'elle « référerait » tout en me priant courtoisement de « libérer la ligne ». En un mot comme en mille, on me privait de Tintin, de ces 24 albums dont je rêvais, depuis « Tintin chez les Soviets » jusqu'à l'inachevé « Alph'Art », que je n'avais évidemment pas tous lus, ce qui manquait à ma culture.

Question : Peut-on vivre sans Tintin ? Je ne suis pas un Tintinophile fanatique mais il me semblait que, possédant les 35 tomes de Victor Hugo, tout Molière et ce coquin de Jean de la Fontaine, les Aventures du petit reporter belge feraient une touche colorée et juvénile au milieu de tous ces barbons. Comme de plus je ne connais quasi rien à la célèbre « ligne claire »¹, je me proposais d'approfondir le sujet sans

par Michel Foucault
(article posthume)

l'aide des époux Rodwell, héritiers de justesse et profiteurs avérés des droits concédés à sa mort par le sieur Georges Rémi, dit « HERGÉ ». Employé par un journal collabo pendant la guerre, un tantinet colonialiste pendant les années 30 (en bonne compagnie semble-t-il), on ne m'ôtera pas de l'idée que ce type avait du génie. On se demandera toujours pourquoi il y a si peu de femmes dans ses ouvrages (sauf La Castafiore), pourquoi Tintin a si peu de sentiments, pourquoi il y a tant de lassitude dans ses derniers ouvrages mais on vibrera toujours avec le Professeur Tournesol, le Capitaine Haddock, les inénarrables Dupont et Dupond. Quant aux personnages anonymes qui peuplent les rues, c'est tellement Bruxelles tout craché !

Peut-on vivre sans Tintin ? À propos, que pensez-vous d'Astérix ?

¹ NDLR : La « ligne claire » est un langage graphique issu de l'école belge de bandes dessinées réunie autour d'Hergé, c'est-à-dire le « style Tintin ». Il s'agit d'un dessin caractérisé, après la réalisation des crayonnés, par un trait d'encre noire d'épaisseur constante.

IN MEMORIAM

Yvette Noterman-Dierickx (1943-2023)

Yvette Dierickx nous a quittés subitement le 13 février dernier. Nous n'avions pas trente ans quand elle m'a accueillie et que nous nous sommes installées dans le même bureau. Nous avons partagé des tâches et des dossiers, partagé les impatiences des directeurs, assistants et conseillers, les exigences des cabinets et les urgences diverses. Nous avons partagé aussi des fous rires, des bêtises et une belle amitié. Une amitié qui s'est prolongée bien après notre retraite.

une mémoire infallible des tâches à accomplir et des responsabilités des uns et des autres. Elle avait cette générosité rare d'apprécier les qualités de chacun. Yvette était une européenne convaincue d'œuvrer utilement à la construction de notre institution. Elle avait un caractère joyeux et elle était toujours prête à faire la fête. Elle manquera cruellement à son mari, à ses enfants et à ses petits-enfants.

Denise Lerat



CORRIGENDUM

Dans « Apropos » n° 101, une erreur s'est glissée à la page 67 dans « In memoriam » en hommage à notre ancien collègue Michel Foucault. Il était en

effet né en 1935 et non en 1937 comme indiqué. Connaissant l'esprit incisif et l'humour pratiqué par notre ami Michel, il n'aurait certainement pas manqué d'apprécier cette petite coquetterie . . .

Toutes celles et ceux qui l'ont connue à la DG II / ECFIN s'en souviennent. Beaucoup hélas ne sont plus là pour en témoigner. Yvette fut pendant de très nombreuses années une assistante toujours souriante et de belle humeur, compétente, travailleuse, elle avait

*L'AIACE Belgique exprime
ses plus sincères condoléances
aux familles et aux proches*

NOM & PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	DATE DE PENSION	DATE DE DÉCÈS	INSTITUTION
ADAM Aniko	6/04/54	1/11/14	2/02/23	PE
AHDE Keijo	8/07/55	1/12/16	3/01/23	COM
ALONZO Ernesto	23/10/46	1/01/08	28/02/23	COM
ANDRE Valentine	31/08/29	1/11/92	14/01/23	COM
ATTILIO Giorgio	14/05/40	1/06/05	29/12/22	COM
BALCIUNAS Jonas	11/11/48	1/10/12	15/02/23	CES
BASSETTI Daniel	15/04/38	1/11/00	1/03/23	COM
BEGA-KAZBEG Jacques	20/06/41	1/01/04	15/03/23	COM
BELSACK Lea	16/10/37	1/09/86	6/01/23	CES
BERGHMANS Simonne	1/03/27	1/07/86	26/12/22	COM
BIERBRAUER-GRIESDORN Hedwig	5/02/23	1/06/05	16/12/22	COM
BINVIGNAC Ghislain	13/04/34	1/04/97	20/02/23	COM
BJERREGAARD Ritt	19/05/41	19/05/03	21/01/23	COM
BJORN Edith	2/10/46	1/07/07	18/01/23	PE
BLOCH Antoine	15/03/34	1/04/99	25/02/23	COM
BOECK Thomas	26/07/43	1/06/05	12/03/23	COM
BOKELUND-HEMMEL Marianne	15/04/34	1/04/05	3/02/23	COM
BOONE-VAN DIJK Leonie	10/10/41	1/02/99	16/01/23	CM
BRODERS Michel	3/06/33	1/07/98	3/02/23	COM
BUYL Roger	19/10/36	1/11/97	31/01/23	COM
CAMETTI Jacques	28/06/37	1/07/98	24/12/22	COM
CLAUSI-PIRO Antonietta	21/07/33	1/06/05	22/02/23	PE
COOL Harold	22/05/41	1/06/06	19/01/23	COM
COUSTRY Andre	14/12/32	1/01/98	25/02/23	COM
CROW Edith	21/07/25	1/03/21	18/03/23	COM
CUBEDO ROBLES Maria Del Pilar	20/06/34	1/08/20	4/01/23	COM
CUBY Brigitte	5/10/32	1/10/13	1/02/23	CM
CUPINI Franco	9/09/45	1/10/07	20/01/23	COM
DAMIANI Nicole	16/06/48	1/07/13	11/03/23	COM
DE BAETS Joseph	7/09/30	1/01/87	5/01/23	COM
DE COCK-FISCHER Claire	20/08/24	1/08/81	20/03/23	COM
DE GENDT Hubert	2/05/53	1/06/13	27/12/22	COM
DE GREEF Anne	13/07/42	1/09/02	10/02/23	COM
DE KERGORLAY-ZUR NEDDEN Lavinia	20/05/27	1/11/03	26/02/23	COM
DEBRABANT Marie-Claire	15/09/37	1/06/01	10/02/23	CJ
DEHANDSCHUTTER Veronique	28/06/63	1/05/19	15/02/23	PE
DENIGRO Pasquale	16/12/39	1/01/05	31/01/23	CJ
DIERICKX Yvette	19/12/43	1/01/04	13/02/23	COM
DOYLE Thomas	29/10/31	1/11/94	26/02/23	COM
DUBELDAM Jan	16/12/35	1/01/01	27/12/22	COM
DUMONT Jacques	19/07/31	1/01/92	6/02/23	COM
DUPOSTY-DURRE Christiane	31/03/39	1/10/88	24/03/23	COM
EGLE Anneliese Rosa	15/11/34	1/11/10	30/11/22	CM
EHRNSTROM Asa	30/05/63	1/12/22	14/01/23	PE
ELLIOTT David	8/02/30	1/03/95	10/02/23	CM

NOM & PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	DATE DE PENSION	DATE DE DÉCÈS	INSTITUTION
ERNEST-CHAMPEIL Odette	14/04/32	1/10/86	6/02/23	COM
EXBRAYAT Jean-Marc	15/11/35	1/12/00	27/12/22	COM
FERLINI Angelo	19/08/44	1/09/09	18/01/23	COM
FERNANDEZ GARCIA Daniel	17/10/59	1/12/20	13/03/23	COM
FERNANDEZ-ORDAS Maria	13/05/44	1/06/09	29/12/22	COM
FERRO Giuseppina	2/01/38	1/02/93	22/01/23	COM
FIHL Tove	3/02/47	1/12/08	5/01/23	PE
FLAMINIO Natale	13/11/41	1/12/06	7/02/23	COM
FOLETTA Bruno	27/04/49	1/12/12	10/01/23	COM
FONTAINE Guy	16/10/26	1/03/90	23/01/23	COM
FORSLUND Ingrid	31/01/47	1/08/08	15/12/22	COM
FOUCAULT Michel	20/03/35	1/01/97	25/01/23	COM
FRANCHITTO Liliane	12/10/32	1/10/11	5/02/23	COM
FRANSEN Arnold	7/08/32	1/01/96	25/02/23	CC
FRATINI Luigina	10/01/40	1/03/19	3/01/23	PE
FRATTINI Franco	14/03/57	14/03/17	24/12/22	COM
FRISCHEN Monika	31/01/40	1/07/01	20/02/23	COM
GALOARDI-LOCATELLI Teresa	5/02/31	1/02/05	30/01/23	COM
GANDINO-FERRETTI Caterina	8/12/36	1/03/08	1/03/23	COM
GARVEY-DEVINE Ellen	8/03/36	1/08/08	22/01/23	COM
GENERLICH Guenther	28/05/25	1/03/89	9/03/23	COM
GIORDANO Robert	19/05/44	1/01/06	10/10/22	COM
GIVER Irene	16/08/30	1/09/95	11/12/22	PE
GLOBUS Harry	13/02/44	1/05/03	19/10/22	PE
GONZO Agnese	29/03/32	1/02/98	1/03/23	CM
HAAS Marie-Elisabeth	26/01/29	1/03/16	23/12/22	PE
HAMM Margaret	13/10/36	1/10/16	30/12/22	COM
HANSETS Anne	12/08/31	1/07/88	12/02/23	COM
HARPUM Julie	29/09/50	1/10/05	19/12/22	COM
HAUTEMANIERE Andre	22/06/29	1/12/91	8/01/23	COM
HENKES-PETREZ Suzanne	24/11/19	1/05/91	15/01/23	COM
HERMANN Albert	24/04/46	1/05/11	11/02/23	COM
HEYNOLD Christian	25/12/39	1/01/00	16/03/23	COM
HEYVAERT Jozef	9/06/30	1/07/95	20/12/22	CM
HOCART Alain	11/04/35	1/08/97	14/01/23	COM
HERDIES Jean	1/01/57	1/10/15	23/02/23	COM
HOLWECK-HABELITZ Elisabeth	22/12/26	1/07/02	7/12/22	COM
HUBENS Helene	23/02/32	1/11/12	3/12/22	COM
HUE Marie Gisela	28/03/21	1/12/04	26/12/22	COM
HULSEBOS-HOGERKAMP Martha	25/08/33	1/01/08	4/02/23	CES
IEZZI Vincenzo	28/10/34	1/07/92	23/01/23	COM
IGLESIAS CULEBRAS Maria Jesus	29/03/64	1/03/22	17/12/22	OHIM
INZAGHI-ZIGLIANI Silvestrina	31/12/33	1/11/03	30/01/23	COM
JAURANT-SINGER Marcel	27/05/21	1/06/81	28/12/22	COM
JIMENEZ BELTRAN Domingo	2/04/44	1/08/05	7/02/23	COM
JOLLIFFE Michael	29/12/45	1/01/11	11/02/23	COM
JONSSON Karin	30/10/49	1/11/11	7/03/23	COM
JUVYNS Yvonne	3/01/32	1/02/97	25/02/23	CM
KELLNER Knut-Henning	25/03/29	1/01/92	19/01/23	COM
KERSCHEN Jeannot	31/05/39	1/06/04	4/03/23	CJ
KIESEWETTER Josef	3/08/42	1/04/00	23/03/23	COM
KINARIAN Claude	17/02/40	1/10/83	27/01/23	PE
KLAISS Renee	22/10/26	1/01/90	26/12/22	CM

NOUS ONT QUITTÉS

NOM & PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	DATE DE PENSION	DATE DE DÉCÈS	INSTITUTION
KLEIN Lieselotte	14/10/34	1/09/87	16/01/23	COM
KOLLER Sonja	27/03/47	1/02/07	23/01/23	CM
KOLTZ Anise	12/06/28	1/08/84	1/03/23	CC
KRIJNSE LOCKER-KARBAAT Marina	22/07/29	1/01/91	1/01/23	COM
KUNOVAR Mateja	28/04/72	1/07/22	10/03/23	EEAS
KURZAJEWSKI Marie-Yolande	24/10/53	1/11/19	20/01/23	PE
L MARIEN Simonne	5/08/30	1/08/12	3/03/23	CM
LAMBERTY Liliane	25/06/44	1/07/09	13/01/23	COM
LANGMEIER Inge	10/01/33	1/02/98	31/12/22	COM
LASCH Rita	25/12/39	1/01/00	15/01/23	COM
LEDERER-SCHOLZ Rosemarie	4/06/25	1/01/05	24/02/23	COM
LEGER Philippe	10/12/38	1/11/09	25/01/23	CJ
LEMAITRE-DUVIGNAU Yvette	29/07/35	1/02/01	16/12/22	COM
LEMMER Hans	21/11/36	1/08/04	23/02/23	CJ
LOUKAKIS Nicolaos	2/06/57	1/01/16	18/01/23	PE
MARENGHI Giuseppe	18/10/33	1/11/95	18/12/22	COM
MARRINGA Yvonne	25/03/30	1/11/18	25/01/23	COM
MART-WEBER Liette	1/02/42	1/03/20	8/03/23	COM
MATTHYS Nicole	1/11/47	1/12/07	17/01/23	PE
MAURY Jacques	25/01/32	1/02/97	28/12/22	COM
MC LEAN Hugh	27/07/41	1/04/99	29/10/22	COM
MENAL ARRIAZU MARIA Dolores	10/07/56	1/10/11	7/01/23	CM
MEYFROID Paul	14/07/37	1/08/97	26/03/23	CM
MINARDI Ettore	16/12/27	1/01/93	18/03/23	COM
MOBIGLIA Enrico	7/11/38	1/01/99	2/03/23	COM
MORBELLI Giorgio	18/12/34	1/04/90	5/02/23	COM
MOUSTY Roberta	14/07/39	1/11/97	4/03/23	COM
MUESCHENBORN Gisela	21/09/29	1/08/83	28/02/23	COM
MUNSCH Claudine	15/07/34	1/05/22	17/12/22	COM
MURI Teresita	28/07/30	1/04/88	25/03/23	COM
MURRAY John	27/06/43	27/06/07	18/01/23	CJ
NEVEN Jeanine	15/03/32	1/01/16	4/03/23	COM
NICOLI Elio	24/02/35	1/03/00	20/12/22	COM
NIELSEN Finn	17/03/40	1/09/96	20/01/23	CES
NOTOGLOU Evangelos	28/06/48	1/02/07	17/01/23	CES
PASSARELLA Renata	29/08/39	1/09/04	30/01/23	COM
PATRICK Joanna	4/02/56	1/11/21	12/01/23	COM
PETHKE Juergen	15/05/37	1/06/99	12/02/23	COM
PIERRE Luc	2/04/53	1/07/14	15/02/23	COM
PIZZIOLO Adriano	4/08/29	1/09/94	16/02/23	COM
PIZZUTI Dionigi	5/12/24	1/01/90	18/01/23	COM
PLANQUE Gertrauda	1/03/38	1/01/02	20/08/22	COM
POLITI Corrado	2/04/41	1/05/01	7/01/23	ETF
PROSSLINER Kurt	28/01/33	1/10/95	18/01/23	COM
QUEECKERS Eliane	21/01/40	1/02/00	14/12/22	COM
REBIZANT Jean	10/12/44	1/08/08	4/01/23	COM
REICHLING Anne Marie Helene	29/06/40	1/11/15	3/01/23	COM
REISCHL Henriette	20/07/25	1/04/04	21/12/22	CJ
RENONNET Christiane	9/11/30	1/07/09	25/01/23	COM
RICCI Roberto	21/03/48	1/06/09	17/01/23	CM
RICHTER Claude	25/11/53	1/11/98	2/02/23	COM
ROJAS DE MONTIS Enrique	18/06/41	1/07/06	10/03/23	COM
ROTH Irene	6/03/30	1/11/81	6/02/23	COM

NOM & PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	DATE DE PENSION	DATE DE DÉCÈS	INSTITUTION
ROVERA-RIVEZ Elise	1/09/24	1/07/01	11/01/23	CM
RUPPERT Edouard	3/09/36	1/07/01	19/01/23	CC
SAINT-MARTIN Irene	10/11/40	1/01/98	23/12/22	COM
SAND Marthe	5/05/42	1/02/09	24/02/23	COM
SCHIFF-DE COCKBORNE Suzanna	3/01/49	1/11/16	10/01/23	COM
SCHNEID-ENGELS Inge	21/02/30	1/03/95	24/12/22	COM
SCHROEDER Christine	25/06/35	1/07/00	23/12/22	PE
SCHUBERT Monique	12/03/40	1/04/04	11/01/23	COM
SCHUMACHER-AMELER Gertrud	25/10/37	1/08/05	21/01/23	COM
SCHWEDLER Georg	11/04/33	1/05/98	5/03/23	PE
SEDEROWSKY DESIRE Agneta	15/07/45	1/12/09	20/01/23	CM
SEMPELS Marie-Louise	10/07/43	1/01/92	24/12/22	COM
SIMS Norton	23/03/53	1/01/06	13/01/23	CJ
SMIDA Hans	10/03/36	1/12/99	25/12/22	COM
SOLBES MIRA Pedro	31/08/42	1/05/07	18/03/23	COM
SORANI Vincenzo	8/08/35	1/09/00	14/01/23	COM
STABOLI Paola	25/08/46	1/09/11	15/02/23	COM
STAINMETZ-PEIL Theodora	19/12/39	1/02/20	1/01/23	COM
STAREK Daniel	27/12/48	1/03/09	4/03/23	CM
STIERMANN Marie-Madeleine	8/05/31	1/01/93	5/12/22	CM
STIRM Hermann	23/10/35	1/11/97	11/02/23	COM
STREBLER-BURGY Marie-Jeanne	23/08/33	1/07/99	15/02/23	CM
TIVEY Richard	21/07/50	1/08/10	13/02/23	COM
TROUILLARD Monique	10/02/30	1/03/12	16/01/23	COM
TUXEN Elna	17/08/46	1/09/11	30/01/23	PE
VAN HOLEN Betty	22/12/56	1/02/16	20/01/23	COM
VAN HUSSEN Maria	16/11/29	1/01/93	17/01/23	COM
VAN IMPE Willem	16/06/37	1/08/20	5/01/23	COM
VAN LIEROP Martha	10/02/35	1/03/95	13/01/23	PE
VAN ZONNEVELD Hans Herman	28/03/34	1/08/86	27/02/23	COM
VANBERGHEN-LEMMENS Hilda	20/09/35	1/07/07	23/12/22	COM
VANDEBERGHE Ludwig	2/01/52	1/02/15	24/03/23	COM
VANDENDRIESSCHE Stefaan	5/09/53	1/11/14	7/03/23	COM
VEENHOF Berend	19/09/25	1/10/90	14/02/23	COM
VELT Grace	29/06/38	1/04/75	24/02/23	CES
VERDESCA Mario	15/11/28	1/12/93	25/01/23	COM
VERHOEVEN Claudine	20/12/46	1/06/04	16/01/23	COM
VERNIMB Carl-Otto	3/04/28	1/05/92	16/02/23	COM
VITOLO Alfonso	22/06/48	1/07/09	6/02/23	COM
WALLER Claude	17/07/29	1/08/94	7/02/23	COM
WALLRAPP Anita	17/04/36	1/06/17	29/01/23	COM
WALRAVENS Julienne	2/09/25	1/10/90	8/01/23	COM
WALTER Peter	8/09/53	1/10/18	9/11/22	EASA
WEBLE Kurt	15/12/27	1/09/10	13/02/23	COM
WEIDES-HAAS Josette	29/11/27	1/12/78	2/01/23	COM
WILLIAMSON Patricia	4/10/35	1/12/15	19/12/22	COM
WOODS Gregory	20/09/53	1/10/18	21/02/23	COM
ZAGAR Alma	24/08/36	1/01/97	2/01/23	COM
ZITOUNI Esterina	25/12/33	1/01/99	19/01/23	COM
ZUANET Mariano	16/08/29	1/06/92	24/12/22	PE



Ostende, les cabines sur la plage